This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600027979/

JOSEPH LEBEAU

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

JOSEPH LEBEAU

D'APRÈS

DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

THÉODORE JUSTE

DEUXIÈME ÉDITION

BRUXELLES
C. MUQUARDT, LIBRAIRIE EUROPÉENNE

MÊME MAISON A GAND ET A LEIPZIG

1866

210. h. 72.

BRUXELLES. — IMP. D'ERNEST DEVROYE, RUE DE LOUVAIN 46.

TABLE.

INTRODUCTION 1

I. (1794-1830). — Naissance et premières années de M. Lebeau. — Reçu docteur en droit, il s'établit à Liége. — Il se lie avec MM. P. Devaux et Ch. Rogier. — Fondation du *Politique*, qui prend l'initiative de l'union entre les libéraux et les catholiques. — *Observations sur le pouvoir royal.* — Révolution de 1830 . . . 5-10

II. (1830-1831). — Le Gouvernement provisoire nomme M. Lebeau premier avocat général à la cour de Liége et l'adjoint à la commission chargée de préparer un projet de constitution. — Il est élu député au Congrès national, par le district de Huy. — Il prend une part active aux travaux du Congrès. — Il appelle l'attention de l'assemblée sur le duc Jean de Saxe. — Il propose ensuite

d'appeler au trône de la Belgique le duc de Leuchtenberg. — Démarches faites près du prince de Ligne pour qu'il accepte la lieutenance générale du royaume. — Institution de la Régence. — M. Lebeau vote pour le comte Félix de Mérode. . . 11-18

III. (1831). — M. Lebeau est nommé ministre des affaires étrangères. — Situation de la Belgique. — Tentatives faites pour détruire les préventions de l'Allemagne. — Missions confiées à M. T. Michiels et D. Behr. — Projet de route en fer d'Anvers à Cologne. — Des commissaires sont envoyés à Londres pour offrir la couronne de Belgique au prince Léopold de Saxe-Cobourg. — Correspondance de M. Lebeau avec les commissaires. — Le prince de Saxe-Cobourg accepte conditionnellement la candidature qui lui est offerte. — M. Lebeau rend compte au Congrès des négociations auxquelles il a présidé. — Le prince de Saxe-Cobourg est élu roi des Belges. — Une députation est chargée de lui faire connaître le décret d'élection. — MM. Devaux et Nothomb nommés commissaires du Régent de la Belgique près la conférence de Londres. — Incidents curieux résultant de la désignation de M. Nothomb. — Les *Dix-huit articles*. — Le prince Léopold accepte la couronne à la condition que le Congrès acceptera le nouveau traité. — Crise suprême. — Courage et dévouement de M. Lebeau. — Débats violents au Congrès. — Mémorable discours prononcé par M. Lebeau, le 5 juillet. — Admirable triomphe. — Les *Dix-huit articles* sont votés par le Congrès. — Démission de M. Lebeau. — Il est nommé membre de la députation chargée d'accompagner le prince Léopold en Belgique. — Inauguration du premier roi des Belges. 19-52

IV. (1831). — Le premier ministère du Roi est formé par M. Lebeau, qui décline pour lui-même les offres bienveillantes du souverain. — Il refuse également la légation de Londres et reprend les fonctions d'avocat général à la cour de Liége. — Le Roi, arrivé à Liége le 1er août, reçoit le lendemain communication de la déclaration par laquelle le général Chassé, commandant de la citadelle

d'Anvers, dénonce brusquement la reprise des hostilités. — Entretien du Roi avec M. Lebeau. — Lettres écrites par M. Lebeau à M. Lehon, ministre de Belgique à Paris, et à M. Van de Weyer, ministre de Belgique à Londres, pour réclamer l'intervention de la France et de l'Angleterre. — M. Lebeau suit le Roi à Bruxelles ; il est nommé membre du conseil des ministres. — Résolutions prises, le 4 août, par le conseil. — Reconstitution du ministère, présidé par Casimir Périer; assurances données par Louis-Philippe; réception officielle du ministre plénipotentiaire du roi des Belges ; un *Moniteur* extraordinaire annonce l'intervention. — Réception officielle de M. Van de Weyer, par le roi d'Angleterre; paroles affectueuses de Guillaume IV ; autres incidents. — Invasion de la Belgique. — M. Lebeau accompagne le Roi à Anvers, puis à Malines et à Louvain. — Détails intéressants empruntés à ses *Souvenirs* manuscrits. — Après l'évacuation de la Belgique par les Hollandais, il reprend les fonctions d'avocat général, à Liége. — Les premières chambres législatives. — Double élection de M. Lebeau, à Huy et à Bruxelles. — Il opte pour Huy.—Les *Vingt-quatre articles*. — M. Lebeau refuse le portefeuille des affaires étrangères. — Fondation du *Mémorial belge*. 53-76

V. (1832). — Politique passive de M. de Muelenaere, ministre des affaires étrangères. — Elle est blâmée par lord Palmerston. — Le baron de Stockmar. — Il adresse une lettre éloquente à M. de Muelenaere. — Le général Goblet revient de Londres avec de nouvelles propositions. — Conseil des ministres du 16 septembre. — Le général Goblet remplace M. de Muelenaere. — Correspondance de M. Nothomb avec M. Lebeau; il lui fait connaître les vues du général Goblet. — Pleins pouvoirs donnés à M. Van de Weyer, pour ouvrir une négociation directe avec la Hollande; insuccès prévu de cette tentative; résolutions prises par la conférence de Londres, le 1er octobre. — M. Nothomb se rend à Liége, pour déterminer M. Lebeau à s'associer au général Goblet. — Entrevue de M. Lebeau avec le général Goblet; il consent à rentrer au ministère 77-93

VII. (1832-1834). M. Lebeau est nommé ministre de la justice, le 20 octobre 1832. Graves résolutions prises dans le conseil tenu le lendemain. — Instructions destinées à MM. Lehon et Van de Weyer. — Mise en demeure adressée à la France et à l'Angleterre. — Les Belges prêts à entrer en campagne. — Ministère français du 11 octobre 1832. — Il prend la résolution de faire évacuer la citadelle d'Anvers. — Convention signée le 22 octobre entre la France et l'Angleterre. — Ouverture des Chambres belges; discours du Trône. — Siége de la citadelle d'Anvers. — Opposition violente contre le cabinet. — Discours prononcé par M. Lebeau le 24 novembre. — Crise ministérielle. — Vains efforts du Roi pour former un nouveau ministère. — Le général Goblet et ses collègues reprennent leurs portefeuilles. — Le général Chassé rend la citadelle d'Anvers aux Français. — Nouvelle crise. — Dissolution de la Chambre des représentants prononcée le 28 avril 1833. — M. Lebeau, ayant échoué à Huy, est élu par le collége de Bruxelles. — Convention du 21 mai 1833. — M. Lebeau demeure le point de mire de l'opposition. — M. A. Gendebien dépose une proposition d'accusation contre le ministre de la justice. — M. Nothomb défend M. Lebeau. — La proposition de M. Gendebien est rejetée à une grande majorité. — Désordres du mois d'avril 1834. — Grands services rendus par le ministère du 20 octobre 1832. — Causes réelles de la dissolution de ce ministère. — M. Rogier refuse de se séparer de M. Lebeau. . . 95-118.

VIII. (1834-1840). — Ministère *unioniste* du 4 août 1834. — M. Lebeau accepte le gouvernement de la province de Namur. — Les partis. — M. de Theux réunit, en 1836, le portefeuille des affaires étrangères à celui de l'intérieur. — Scrupules de M. Lebeau; il songe à quitter la carrière parlementaire pour entrer dans la diplomatie. — Entretien avec M. de Theux. — Adhésion du roi Guillaume au traité des *Vingt-quatre articles*. — Agitation en Belgique. — Violents débats à la Chambre des représentants. — Discours prononcé par M. Lebeau le 18 mars 1839. — Après l'adoption du traité, M. Lebeau veut de nouveau renoncer à la carrière

parlementaire. — Transaction avec ses amis. — Il est chargé d'une mission *temporaire* près la Diète germanique. — M. Lebeau à Francfort-sur-le-Mein, etc. — Chute du ministère présidé par M. de Theux. — M. Lebeau est chargé de la formation d'une nouvelle administration. . . . . 119-134.

VIII. (1840-1841). — Ministère homogène du 18 avril 1840. — M. Lebeau, ministre des affaires étrangères. — Il explique dans ses *Souvenirs* manuscrits pourquoi il avait fait exclusivement appel à l'opinion libérale. — Thèse soutenue par M. Devaux dans la *Revue nationale;* explications données par M. Leclercq, ministre de la justice. — Irritation des catholiques ; la gauche devient ministérielle. — Politique vraiment belge de M. Lebeau. — Arrêté du 16 décembre 1840, qui attribue à l'héritier présomptif de la couronne le titre de *duc de Brabant* et au prince Philippe celui de *comte de Flandre.* — Intentions belliqueuses du cabinet français du 1er mars 1840, présidé par M. Thiers — Question d'Orient. — Mesures de précautions prises par le cabinet de Bruxelles. — M. Lebeau s'oppose au projet d'union douanière avec la France ; ses raisons. — Traité du 15 juillet 1840.— Déclaration de neutralité envoyée, le 4 août, par M. Lebeau aux légations belges. — Comment cette déclaration est accueillie par M. Thiers. — M. Guizot remplace M. Thiers. — Le Roi, en ouvrant la session législative, proclame solennellement la neutralité de la Belgique. — Approbation donnée à cette proclamation. — Discussion du budget de l'instruction publique; prétexte saisi par l'opposition pour combattre MM. Lebeau et Rogier. — Les catholiques en minorité à la Chambre des représentants. — Les ministres devant l'aristocratie cléricale du Sénat ; cause réelle des agressions injustes et passionnées dont ils sont l'objet. — La majorité du Sénat, vote, le 17 mars 1841, une adresse au Roi pour demander une modification ministérielle. — Les ministres, à la suite de ce vote, proposent la dissolution des deux Chambres ou du moins la dissolution du Sénat. — Mémoire adressé au Roi, le 28 mars, par M. Lebeau. — La dissolution du

Sénat n'ayant pas été accordée, M. Lebeau et ses collègues se retirent 135-159

IX. (1841-1847) — Attitude de MM. Lebeau et Rogier devant le ministère mixte formé par M. Nothomb, le 13 avril 1841. — Ils deviennent les chefs du libéralisme parlementaire. — M. Lebeau combat l'intervention du clergé dans les affaires temporelles et politiques : sa collaboration à la *Revue nationale*. — Débats politiques de 1843. — Loi dite des *pensions ministérielles*. — Courte durée du cabinet formé par M. Van de Weyer. — M. de Theux devient le chef du ministère. — Il est énergiquement combattu par M. Lebeau . . . . . 161-166.

X. (1847-1856). — Triomphe des libéraux. — M. Lebeau défend avec dévouement le ministère libéral formé par M. Rogier. — Révolutions de 1848. — Loi sur les incompatibilités parlementaires; MM. Malou et Lebeau. — Dissolution des Chambres. — M. Lebeau redevient représentant de Huy. — Crise ministérielle de 1851; M. Lebeau est d'avis de conserver l'administration formée le 12 août 1847. — Coup d'État du 2 décembre 1851. — Élections de 1852. — Nouvelle crise. — Le Roi offre à M. Lebeau la mission de former un cabinet. — M. Lebeau décline cette offre. — *La Belgique, depuis 1847. — Lettres aux électeurs belges, sur diverses questions à l'ordre du jour.* — M. Lebeau et M. H. de Brouckere. — Ministère formé par M. Dedecker. — Vingt-cinquième anniversaire du règne de Léopold Ier. — Lettre adressée par le Roi, le 20 juillet 1856, à son ancien ministre. 167-177

XI. (1856-1864). — M. Lebeau combat le projet de loi sur les établissements de bienfaisance; ses motifs. — Retraite du ministère formé par M. Dedecker. — Administration libérale du 9 novembre 1857. — M. Lebeau est nommé ministre d'État. — Déclin de sa santé. — Il écrit ses *Souvenirs*. — Hommage qu'il rend à la Hollande, en 1860. — Il parle pour la dernière fois à la Chambre des représentants. — Son séjour à Cannes. — Dernière

preuve d'abnégation qu'il donne pendant la session de 1863-1864. — Dissolution de la Chambre des représentants. — M. Lebeau renonce au renouvellement de son mandat législatif. — Regrets exprimés dans la presse. — Jugement porté sur la carrière politique de M. Lebeau, par un contemporain du Congrès. . 178-194

XII. (1864-1865). — M. Lebeau se retire à Huy. — Manifestation de l'association libérale de cette ville. — Mort de M. Lebeau. — Hommage qui lui est rendu par la Chambre des représentants. — Regrets exprimés, au nom des deux opinions, par M. B. Dumortier et par M. H. de Brouckere. — Obsèques de M. Lebeau. — Témoignage de gratitude nationale. 195-201

Conclusion 203

JOSEPH LEBEAU.

Je vais retracer la vie politique d'un des principaux fondateurs de la monarchie belge, d'un citoyen qui, par son talent et son dévouement, a rendu des services immenses à la patrie. Publiciste, orateur, législateur, ministre, M. Lebeau se distingua dans toutes les positions où il fut appelé. Cependant, reconnaissons-le, son vrai, son incontestable titre de gloire, c'est la part considérable, exceptionnelle même, qu'il prit à la fondation du royaume de Belgique.

D'autres hommes, remarquables à divers

titres, contribuèrent également à faire aboutir la révolution de 1830. Mais, sans vouloir diminuer le mérite de leur intervention, disons que M. Lebeau possède des droits particuliers à la gratitude de la postérité.

Il prit l'initiative, et il assuma la glorieuse responsabilité des actes mémorables qui prévinrent l'anéantissement de la Belgique, redevenue indépendante. Cette grande mission, noblement remplie, avec un heureux mélange d'audace et de prudence, avec un rare désintéressement, avec une abnégation admirable, doit assigner à M. Lebeau une place éminente dans l'histoire contemporaine.

En constituant l'indépendance et en affermissant les libertés de son pays, n'a-t-il pas égalé les plus célèbres ministres de notre temps? Casimir Périer, le restaurateur de l'ordre, lord Grey, le promoteur du bill de réforme, Robert Peel, le bienfaiteur de la classe populaire, même Cavour, car il était aussi difficile peut-être de créer la Belgique que de faire l'Italie.

Honorons donc la mémoire de cet homme d'État dont le courage égalait l'intelligence! Belges, vous qui, depuis trente-quatre ans, jouissez, sous un Roi sage et illustre, de libertés

inconnues aux autres nations du continent; vous qui habitez un pays dont la prospérité matérielle et civile fait aujourd'hui l'envie d'autres peuples, n'oubliez jamais ce que vous devez aux grands patriotes de 1830-1831, et surtout à l'un des plus nobles et des plus grands.

I

Lebeau (Jean-Louis-Joseph) naquit à Huy, le 3 janvier 1794. Il n'avait que sept ans lorsque ses parents le confièrent à un oncle, qui était curé à Hannut. Celui-ci se chargea de lui enseigner le latin et de le préparer à l'état ecclésiastique. Mais l'enfant, qui un jour devait devenir un des chefs du libéralisme, se sentait peu de vocation pour cet état.

Après avoir passé la plus grande partie de sa jeunesse chez le curé de Hannut, il dut accepter un modeste emploi chez un receveur de l'enre-

gistrement. Donnant dès lors des preuves de cette énergie et de cette persévérance qui le conduisirent aux plus hautes positions, il parvint à économiser, sur son minime traitement, la somme nécessaire pour payer une inscription aux cours de la faculté de droit de l'université de Liége.

Reçu docteur, il commença à pratiquer dans sa ville natale, puis, vers 1822, alla s'établir à Liége même, où ses débuts ne furent point sans éclat. Doué d'une brillante imagination, d'une parole élégante et facile, il obtint plus d'un succès dans les causes criminelles.

Mais d'autres occupations l'attiraient également. Déjà il avait formé avec MM. Paul Devaux et Charles Rogier les premiers nœuds de cette amitié que la mort seule eut le pouvoir de rompre. Professant les mêmes opinions, adversaires non du royaume des Pays-Bas, mais des tendances absolutistes qui prédominaient dans le gouvernement, les trois amis fondèrent, en 1824, un journal qu'ils intitulèrent *Mathieu Laensberg,* afin de lui donner un caractère populaire [1]. Mais, en 1828, lorsque la lutte

[1] Les autres fondateurs-rédacteurs du *Mathieu Laensberg, Gazette de Liége,* étaient MM. Firmin Rogier, Félix

engagée contre le gouvernement prit un caractère plus décisif, le *Mathieu Laensberg* se transforma. Il s'intitula le *Politique*, et, sous ce titre plus sérieux, devint un des organes les plus influents et les plus redoutables de l'opinion libérale. Par le talent de ses rédacteurs, par la direction ferme et habile qu'il donna à sa polémique, le *Politique* exerça une action puissante sur les deux partis qui allaient bientôt se coaliser contre l'ennemi commun. Macaulay, le grand historien de l'Angleterre, a dit avec vérité : « La transaction est l'essence même de la politique. » Les rédacteurs du journal liégeois transigèrent pour atteindre plus sûrement le but patriotique qu'ils avaient en vue ; ils prirent en main la cause des catholiques comme celle des libéraux; ils jetèrent les premières bases de l'*Union*, sous laquelle devait succomber le royaume des Pays-Bas [1]. Indépendamment de

Van Hulst et Henri Lignac. M. Nothomb fut pendant plusieurs années un des correspondants du journal. Voir *Recherches historiques et bibliographiques sur les journaux et les écrits périodiques liégeois*, par ULYSSE CAPITAINE. Liége, 1850, pp. 173 et suiv.

[1] « ... Sous le roi Guillaume et au Congrès, pourquoi nous trouvions-nous dans les mêmes rangs? Pourquoi avais-je pu le premier donner à deux opinions différentes l'idée

sa participation au *Politique,* M. Lebeau publia, en 1830, un ouvrage qui eut un assez grand retentissement. Ce travail avait pour titre : *Observations sur le pouvoir royal, ou Examen de quelques questions relatives aux droits de la couronne dans les Pays-Bas* [1]. La préface peut être considérée comme l'un des morceaux les plus remarquables et les plus hardis qui aient été écrits sous le gouvernement précédent. L'auteur se montrait l'inflexible adversaire de l'absolutisme. « La royauté qui obtient, disait-il, l'assentiment de la partie la plus éclairée de l'Europe, n'est point celle de Louis XIV ou de Ferdinand VII. » Pour lui, la monarchie constitutionnelle était le besoin même des peuples. « Si la forme républicaine prévaut en Europe, disait-il encore, ce sera la faute de la royauté, c'est elle qui l'aura voulu; c'est le désespoir de s'entendre avec elle qui nous poussera à la république, nous ou nos enfants. » Jusqu'à quel

de se rapprocher dans ce qu'on a appelé l'union des catholiques et des libéraux ? Parce qu'à cette époque le clergé et son parti ne demandaient et n'ambitionnaient que leurs libertés. » Lettre de M. Devaux à l'*Impartial de Bruges,* 6 janvier 1864.

[1] Liége, C. Lebeau-Ouwerx, éditeur, 1830, 1 vol. in-8° de 214 pages.

point la loi fondamentale des Pays-Bas avait-elle concilié les garanties de la liberté avec la prérogative royale? Ce problème ne pouvait être résolu que par une application franche et complète de la Constitution. Or, selon l'auteur, on faciliterait cette application en exposant et en rendant populaires des notions exactes sur le pouvoir confié au trône par les institutions qui régissaient les Pays-Bas. Tel était donc le but de l'ouvrage. Le publiciste liégeois essayait de démontrer ce qui était, sans aucune préoccupation de ce qui aurait dû être. « Plus tard, ajoutait-il, cette seconde question aura vraisemblablement son tour. »

Ce tour ne vint point. Une révolution éclatait. Elle allait détruire le royaume des Pays-Bas et remplacer la loi fondamentale de 1815 par la constitution du nouveau royaume de Belgique.

M. Lebeau était destiné à prendre une part considérable à cette grande œuvre. Mais lorsqu'il eut été appelé par ses concitoyens sur un plus vaste théâtre, lorsqu'il se fut élevé jusqu'aux plus hautes positions, l'ancien rédacteur du *Politique* s'enorgueillit toujours d'avoir appartenu à la presse militante, d'avoir conquis, comme publiciste, sa première renommée. On peut être fier, en effet, très-fier quand on est le

fils de ses œuvres, quand on doit son élévation à un labeur utile, persévérant et patriotique. Oui, qui de nous ne s'est senti ému, en entendant un ministre anglais, M. d'Israéli, dire un jour, à la Chambre des communes : « Je suis, moi, un homme de la presse ; je n'ai pas d'autre écusson. »

II

Le 6 octobre 1830, le Gouvernement provisoire de la Belgique avait institué une commission chargée de préparer un projet de Constitution, qui serait soumis ensuite au Congrès constituant. Le lendemain M. Lebeau, que le Gouvernement provisoire avait nommé premier avocat-général à la cour de Liége, fut adjoint à la commission. Bien que les délibérations de cette commission n'aient pas été rendues publiques, nous savons par quelques-uns de ses collègues que M. Lebeau prit une part très-active à l'œuvre constitutionnelle.

Élu député au Congrès national par le district de Huy, M. Lebeau se signala bientôt au premier rang des hommes nouveaux qui allaient constituer la Belgique. On ne tarda point à reconnaître en lui, non-seulement un grand talent de parole et de sérieuses connaissances, mais aussi l'initiative, le coup d'œil, la prévoyance et le courage du véritable homme d'État. Il fut un de ceux qui participèrent avec le plus d'ardeur, d'assiduité et d'éclat aux mémorables travaux de l'assemblée nationale de 1830.

Apologiste éloquent de la forme monarchique, ce qu'il voulait, c'était une monarchie tempérée, une monarchie vraiment constitutionnelle, conforme au type qu'il laissait entrevoir naguère dans ses *Observations sur le pouvoir royal.* Le Congrès trouva également en lui un des plus énergiques défenseurs de la liberté de la presse. On dut à M. Lebeau la proposition tendante à établir que, dans tout procès pour délit de presse, la déclaration de culpabilité appartiendrait au jury. On le vit soutenir aussi la disposition en vertu de laquelle la Constitution ne peut être suspendue en tout ni en partie. « Ne négligeons, disait-il, aucune garantie ; prévenons jusqu'à la possibilité d'une violation. Si la charte française

avait contenu un semblable article, jamais les ministres de Charles X n'auraient pu trouver un prétexte pour suspendre l'acte constitutionnel. »

Dans les discussions qui se rattachaient aux libertés religieuses, M. Lebeau se montra fidèle aux principes de l'Union.

Après le vote de la Constitution, il prit encore une part notable à la discussion de la loi électorale et fit les plus grands efforts pour empêcher, dans l'intérêt du libéralisme, la prédominance des campagnes sur les villes.

Mais ce fut principalement dans les débats qui eurent pour objet l'indépendance du pays, ce fut surtout dans ces grandes et orageuses discussions, que M. Lebeau se signala par sa vigoureuse initiative, son éloquence à la fois brillante et incisive, son ardent patriotisme et sa noble confiance dans les nouvelles destinées de sa patrie.

Il ne cessait de démontrer la nécessité de constituer immédiatement la Belgique par le choix du chef de l'État. Il ne cessait aussi de combattre non-seulement les projets qui tendaient à la réunion directe de la Belgique à la France, mais encore ceux qui avaient pour but d'établir la suprématie française dans nos provinces. « La réunion, disait-il, serait un motif de guerre

générale, de guerre à mort, non-seulement de l'absolutisme contre les idées libérales, mais une guerre mortelle aux intérêts de la France et de la Belgique. »

En ces jours où l'incertitude faisait naître parfois des combinaisons qui doivent nous sembler étranges aujourd'hui, M. Lebeau, dont l'attention avait été appelée sur les troubles récents de la Saxe, montra une certaine inclination pour le duc Jean, le prince éclairé et populaire qui règne aujourd'hui sur les bords de l'Elbe. A ce choix devait se rattacher un projet agité par le cabinet français, projet d'une réalisation difficile, mais qui, en 1830, ne paraissait point chimérique à certains esprits aventureux, l'adjonction des provinces rhénanes à la Belgique, moyennant compensation pour la Prusse. Dans la séance du 11 janvier 1831, M. Lebeau, après s'être prononcé pour l'envoi de députés à Paris et à Londres, afin d'y traiter tout ce qui était relatif au choix du chef de l'État, parla successivement du duc de Nemours et du duc de Leuchtenberg, dont la rivalité commençait, puis il poursuivit en ces termes : « Il y a encore une autre question importante à traiter. Je n'ai pas perdu le souvenir qu'il avait été question de nous donner pour roi un prince de Saxe, en réunissant à la Belgique

les provinces rhénanes. Cette combinaison a été agitée par le cabinet français, qui ne l'a abandonnée que depuis peu de jours. Je voudrais que la France fût encore consultée par nos commissaires sur cette réunion [1]. »

Quand il fallut renoncer à cette combinaison, qui d'ailleurs n'avait jamais été très-sérieuse, M. Lebeau se prononça avec énergie pour le fils d'Eugène Beauharnais. Effrayé des tentatives qui se faisaient presque ouvertement afin d'amener une restauration, il proposa, le 19 janvier, d'appeler au trône de la Belgique, sous le titre d'*Auguste Ier*, roi des Belges, le duc de Leuchtenberg. Il développa cette proposition avec une chaleureuse éloquence, et son discours, de l'aveu des journaux du temps, fit une vive impression sur l'assemblée. Du reste, M. Lebeau déclara qu'il n'avait eu aucune communication avec le duc ou ses agents. Il disait aussi avec vérité : « J'ai assez prouvé que le choix du souverain n'était pas pour moi une œuvre de sentiment, mais une œuvre de calcul dans l'intérêt de mon pays, œuvre qu'il convenait de peser et de mûrir avec soin. » Aux actes d'intimidation essayés par le gouvernement français, il opposait une attitude vraiment éner-

[1] *Discussions du Congrès national,* etc., t. II, p. 101.

gique. Jamais il ne fut plus véhément que dans la protestation qu'il fulmina, le 23 janvier, contre la déclaration par laquelle le général Sébastiani, ministre des affaires étrangères du roi Louis-Philippe, voulait exclure le fils d'Eugène Beauharnais du choix du congrès belge. « La France, s'écria-t-il, renie le principe de sa propre existence; elle veut être indépendante et libre, et elle ne sait pas respecter la liberté et l'indépendance des autres nations. » Ces paroles furent couvertes d'applaudissements par l'assemblée et les tribunes.

On sait comment fut minée la candidature du duc de Leuchtenberg et comment le duc de Nemours obtint les suffrages de la majorité du Congrès. On sait encore pourquoi, après avoir obtenu la couronne pour son fils, Louis-Philippe refusa l'offre de l'assemblée belge [1].

Ce refus n'était pas encore officiel, lorsque,

[1] *Voir* notre *Histoire du Congrès national de Belgique*, liv. II, chap. XII.

« Pourquoi avez-vous refusé la couronne offerte au duc de Nemours?... Le roi n'ignorait point, et depuis nous en avons eu la preuve, que cette acceptation aurait amené une conflagration générale... » Discours du général Sébastiani, ministre des affaires étrangères, répondant au général Lamarque. (Chambre des députés, 10 août 1831.)

le 12 février, M. Lebeau déposa un projet de décret tendant à la nomination d'un lieutenant-général du royaume. Il se proposait de déférer cette haute dignité au prince de Ligne. Il se rendit même, avec M. Nothomb et M. le comte Duval de Beaulieu, au château du Rœulx, où se trouvait alors le prince, pour pressentir ses dispositions. Les ouvertures officieuses des trois membres du Congrès ayant été déclinées, il ne restait plus qu'à se rallier à la proposition faite par le Gouvernement provisoire et qui tendait à instituer une *régence*, selon les prévisions de la Constitution [1].

Le 24 février, le baron Érasme de Surlet de Chokier, président du Congrès national, fut nommé régent de la Belgique. M. Lebeau, de même que ses deux amis, MM. Devaux et Rogier,

[1] Un ancien membre du Congrès, M. de Gerlache, dans son *Histoire du royaume des Pays-Bas*, 3e édition, t. II, p. 456, laisse supposer, en citant une anecdote mise au jour par M. de Stassart, que M. Lebeau aurait eu ensuite l'intention d'offrir le trône de Belgique au général Lafayette. Nous n'avons trouvé aucune trace de ce projet ni dans les papiers officiels ni dans les *Souvenirs* manuscrits de M. Lebeau. Une telle combinaison était d'ailleurs en opposition si flagrante avec les tendances bien connues de M. Lebeau, qu'elle ne vaut pas la peine de nous arrêter plus longtemps.

avait voté pour le comte Félix de Mérode, dont la candidature était soutenue par une notable partie de l'assemblée.

III

Le premier ministère du Régent ne dura pas même un mois. Quand les dissidences qui avaient éclaté entre ses membres amenèrent la dissolution de ce cabinet, M. de Surlet appela M. E. de Sauvage, alors investi des fonctions de gouverneur de la province de Liége, et le chargea de composer une nouvelle administration.

Avant de quitter Liége pour se rendre à l'invitation du Régent, M. de Sauvage eut un entretien avec M. Lebeau, qui, pendant une prorogation du Congrès, avait repris les fonctions

d'avocat-général. M. de Sauvage lui demanda s'il pouvait compter sur lui pour le portefeuille des affaires étrangères. M. Lebeau déclina cette proposition. Il dit modestement qu'il n'avait pas assez l'expérience des affaires publiques pour devenir ministre dans des circonstances aussi graves, et il conseilla son collègue et son ami, M. Devaux.

La nomination de M. Devaux fut décidée et signée, à son insu. Informé de cette décision, il se rendit immédiatement à Bruxelles et déclara au Régent qu'il ne pouvait accepter son offre, attendu qu'il ne se sentait aucune vocation pour les fonctions ministérielles. Alors une nouvelle tentative fut faite auprès de M. Lebeau. Il vint aussi à Bruxelles et finit par accepter le portefeuille des affaires étrangères, mais à la condition expresse que M. Devaux ferait partie du cabinet comme ministre d'État.

Le Régent se montrait peu favorable à cette combinaison, car il avait compris qu'il s'agissait de changer la tendance qui, jusqu'alors, avait été imprimée à la politique étrangère. On crut même que ses sympathies pour la France deviendraient un obstacle insurmontable. — « L'un ou l'autre, disait-il; mais pas tous les deux. » Tout paraissait rompu, et déjà M. Lebeau se dis-

posait à retourner à Liége, lorsque M. de Sauvage, qui venait d'être nommé ministre de l'intérieur, fit spontanément une nouvelle tentative. Le Régent consentit à tenir le lendemain un conseil, et M. Lebeau y exposa ses raisons.

Il dit qu'il n'avait en aucune façon recherché le périlleux honneur de devenir ministre, qu'il ne demandait même pas mieux que de voir le cabinet se constituer sans lui, mais que, si on faisait un appel à son dévouement, il se croyait le droit d'en présenter les conditions; qu'en conséquence, s'il entrait au pouvoir, il y arriverait avec des idées très-arrêtées sur la question du chef de l'État, question qui lui paraissait dominer de très-haut toutes les autres par son urgence et par sa gravité; que, sur cette question capitale, il connaissait l'accord qui régnerait entre M. de Sauvage et lui, mais que les autres ministres ne lui offraient aucune garantie de ce genre, et que l'adjonction de M. Devaux pouvait seule donner à l'opinion qu'il représentait l'importance qu'il avait le droit d'exiger qu'elle eût dans le conseil.

Ces raisons ayant été approuvées par les quatre ministres présents, le Régent fit loyalement le sacrifice de ses répugnances. Par un arrêté du 27 mars, M. Lebeau fut nommé mi-

nistre des affaires étrangères, et un autre arrêté, contre-signé le lendemain par tous les membres du cabinet, nomma M. Devaux ministre d'État sans portefeuille, mais avec voix délibérative au conseil.

La situation de la Belgique était extrêmement grave au moment où le nouveau ministère prit le pouvoir. Le refus de Louis-Philippe d'accepter la couronne décernée par le Congrès au duc de Nemours, avait découragé un grand nombre de patriotes, et les partisans du gouvernement déchu profitaient adroitement de ce mécompte. Mais leurs tentatives audacieuses provoquèrent bientôt une violente réaction. La plus vive exaspération se manifesta contre les partisans du roi Guillaume, et des troubles sérieux éclatèrent à Bruxelles et dans d'autres villes importantes. Il fallait sortir au plus vite de cette anarchie qui aurait bientôt épuisé les forces du pays. Il fallait arriver promptement à un état définitif. Tel était le programme du ministère, programme dont il donna connaissance au Congrès le 29 mars.

Quelques jours après, le 2 avril, M. Lebeau, rendant compte de l'état des relations extérieures, fit nettement ressortir les tendances de la politique dont il recherchait le triomphe. « ..... On nous a accusés, dit-il, d'être anglo-

manes. Nous ne sommes ni anglomanes, ni gallomanes; mais le ministère est belge, il n'est que belge, et le jour où il ne pourra plus être belge, il se retirera. »

Dans la plupart des États étrangers, les plus grandes préventions régnaient contre la révolution de septembre 1830. En Allemagne surtout, on était convaincu qu'elle n'avait pour but qu'une réunion de la Belgique à la France. Or M. Lebeau s'efforçait de détruire ce préjugé, de dissiper les craintes que causait au delà du Rhin l'inclination apparente des Belges. M. F. Michiels, déjà officieusement accrédité au siége de la Confédération germanique, et M. D. Behr, nommé, le 1er avril, chargé d'affaires à Berlin, reçurent sur ce point les instructions les plus catégoriques. Le 10 avril, M. Lebeau écrivait à M. Behr : « Attachez-vous à démontrer que la possession toujours précaire du Luxembourg dans les mains du roi Guillaume peut former obstacle à l'établissement de nos relations commerciales avec l'Allemagne; faites voir quel immense avantage celle-ci retirerait de l'exécution du projet de construire une route en fer, d'Anvers à Cologne, projet auquel je reviendrai sans cesse. Déclarez bien que le ministère actuel est entièrement belge et antifrançais, non comme hos-

tile à la France que nous aimons tous, mais comme antiréunioniste, comme voué au principe de l'indépendance nationale... Ce système allemand me sourit surtout quand je pense que la Prusse sera d'ici à quelques années gouvernement constitutionnel et quand je vois, par la force des choses, la Belgique au Rhin. »

Comme il l'avait dit, M. Lebeau se préoccupait beaucoup du projet de route en fer d'Anvers à Cologne.

Ne perdant pas de vue que, depuis plusieurs années, la Prusse et les Pays-Bas étaient en mésintelligence, à cause des entraves que le roi Guillaume voulait mettre à la libre navigation du Rhin, M. Lebeau sut habilement tirer parti de cette circonstance.

Au mois de décembre 1830, l'Angleterre avait inauguré son premier chemin de fer, et cette œuvre avait été accueillie avec enthousiasme, comme l'eût été une conquête. C'était, en effet, une grande et glorieuse conquête, mais pacifique et féconde. On avait vu avec admiration, sur ce railway entre Liverpool et Manchester, quatre-vingts tonneaux de marchandises traînés par une seule locomotive, avec une vitesse de cinq lieues à l'heure. Ce résultat merveilleux avait frappé d'étonnement l'Europe entière.

Or M. Behr fut chargé d'offrir au gouvernement prussien la construction en commun d'un chemin de fer entre Anvers et Cologne. Les marchandises transportées en transit seraient exemptes de droits de douanes et ne payeraient qu'un simple droit de balance.

Le cabinet de Berlin ne méconnut point la valeur de cette proposition, qui tendait réellement à affranchir le commerce de l'Allemagne du joug que la Hollande voulait lui imposer. On peut affirmer que les dispositions de ce cabinet à notre égard subirent dès lors une modification notable. La violente irritation qui s'était manifestée contre les Belges insurgés s'adoucit peu à peu. La Prusse comprit qu'un gouvernement qui parlait de chemins de fer et de relations commerciales à ouvrir avec l'Allemagne, ne songeait point à faire de la propagande révolutionnaire et n'était pas, comme on le croyait d'abord, inféodé à la France.

Dû à l'initiative du ministre belge et à la persévérance intelligente de l'agent envoyé à Berlin, ce revirement d'opinion nous fut très-favorable au mois d'août suivant, lors de l'invasion hollandaise. La Prusse refusa de prendre aucune part, directe ou indirecte, à cette agression, malgré les supplications de la reine

des Pays-Bas, sœur de Frédéric-Guillaume III, et de la princesse Marianne, sa bru, qui toutes deux se trouvaient alors à Berlin et s'efforçaient d'obtenir en faveur de la Hollande l'active intervention du roi de Prusse, au risque d'allumer une guerre générale.

M. Lebeau s'était proposé de clore la révolution belge par le choix du chef de l'État et d'entreprendre à cet effet une négociation auprès du prince Léopold de Saxe-Cobourg, dont le nom, prononcé pour la première fois au Congrès par M. Devaux, ralliait un grand nombre d'adhérents.

C'était le désir de M. Lebeau d'amener le prince de Saxe-Cobourg à une acceptation pure et simple de la couronne et de placer ensuite les négociations à ouvrir avec la Conférence de Londres au sujet des limites de la Belgique sous un patronage illustre, puissant et directement intéressé au triomphe de la cause nationale. Avec l'assentiment du Régent, il désigna quatre membres du Congrès pour remplir, en son nom, une mission officieuse près du prince.

Ces députés, auxquels s'adjoignit M. J. Van Praet, alors secrétaire de la légation de Londres, étaient : MM. le comte Félix de Mérode, l'abbé de Foere, Hippolyte Vilain XIIII et Henri de

Brouckere. Ils devaient pressentir les dispositions du prince Léopold pour le cas où le Congrès lui décernerait la couronne belge, et lui représenter que la popularité du nouveau roi aurait tout à gagner si son avénement ne devait être subordonné à aucun sacrifice territorial.

Le 22 avril, le prince reçut pour la première fois, à Marlborough-House, les députés belges. Or ils purent s'apercevoir bientôt que, contrairement au désir exprimé par le ministre du Régent, l'acceptation de la couronne serait subordonnée à un arrangement préalable concernant les limites.

Toutefois M. Lebeau ne cessait de recommander la persévérance aux commissaires. Du 19 avril au 8 mai, il leur écrivit dix longues lettres, qui font admirablement ressortir la haute intelligence et l'ardent patriotisme de cet homme d'État, en même temps qu'elles dépeignent avec énergie la situation de la Belgique à cette époque décisive. On nous saura gré, sans aucun doute, de donner ici, pour la première fois, des extraits de cette correspondance, dont l'intérêt est toujours vivace et puissant.

19 avril 1831. — « Notre affaire n'est pas celle de l'Angleterre, mais celle de la Belgique

et du prince exclusivement.... — Je vous recommande de nouveau la persévérance. Ne vous découragez pas, de grâce, aux premiers mots..... J'ignore si Talleyrand est homme à consulter, mais vous pouvez lui dire que si l'on met bâton en roue, gare la république et la guerre. La république, nos amateurs veulent l'arranger ici d'accord avec Lafayette, Mauguin, Lamarque, etc.; elle n'y resterait pas longtemps sans trouver force amateurs au delà de Quiévrain. La guerre, on se battra, ici, dans le Luxembourg surtout, comme en Pologne. S'il ne trahit Louis-Philippe, Talleyrand y regardera à deux fois. »

22 avril. — « ..... Je ne doute pas que le prince, dont on m'a beaucoup vanté le caractère loyal, n'éprouve d'abord quelque répugnance à prêter le serment (de maintenir l'intégrité du territoire) sans restriction, et s'il était en notre pouvoir d'écarter cette difficulté, nous nous empresserions de le faire. Le ministère ne met pas à cette condition une importance passionnée. Il ne croit pas que semblable restriction contribuât à altérer notre bon droit dans la question du Luxembourg. Mais le pays, encore exalté par une révolution récente et par des menaces de contre-révolution et d'invasion, ne peut être dirigé comme un cabinet. Le peuple belge est éminem-

ment sage et probe, mais pour le diriger au gré d'une politique saine, il faut que la réflexion ait succédé à la passion, qu'il ait d'abord un chef populaire, qu'il voie son avenir fondé, le retour de l'ex-dynastie impossible, sa nationalité assurée, et il adhérera à tout ce que la justice commande, à tout ce que l'honneur prescrit.

« Depuis que le départ de la députation est un peu connu, le calme renaît avec l'espérance. La candidature du prince gagne chaque jour des partisans. Je suis instruit que la province de Liége, où la réunion à la France était désirée par beaucoup d'industriels, se rattache au nouveau candidat. Verviers même, si passionné en faveur de la France, se déclare ouvertement en faveur de l'élection projetée; tous les journaux belges se prononcent dans le même sens. Il n'y a d'excepté que l'*Industrie,* de Liége, et l'*Émancipation,* de Bruxelles, feuilles rédigées par des Français républicains, qui n'ont aucun écho dans le pays. Anvers, naguère si complétement orangiste, est également à nous. Il y a peu de jours le bourgmestre Legrelle, notre collègue au Congrès, s'est rendu auprès du gouverneur, lui a déclaré franchement avoir jusqu'ici regardé le prince d'Orange comme notre seule ancre de salut, mais que les derniers événe-

ments de Bruxelles, la marche du nouveau ministère, le candidat mis en avant, lui faisaient renoncer à sa première opinion et qu'il se ralliait de cœur au gouvernement. Tout ceci est de bon augure pour la paix et la prospérité de la Belgique.

« ..... Je le répète, tout ira bien si la question du chef de l'État est résolue sans nouveaux retards. Mais le temps presse, la patience a des bornes. Si le sort du pays restait encore incertain, on en terminerait à tout prix, et quoique l'immense majorité des Belges repousse la république, il ne serait pas impossible de la voir enfin accueillir, en désespoir de cause. D'autre part, j'apprends que des agents du duc de Leuchtenberg sont arrivés à Bruxelles. On pourrait, si le provisoire se prolongeait, en tirer parti pour contrarier le succès de votre mission. Mais j'aime à croire que vous obtiendrez de bons résultats; que le prince, satisfait et convaincu par vos explications, dépouillera des scrupules exagérés et sans fondement solide; que nous aurons ainsi le bonheur de mener promptement à fin une négociation qui doit placer notre indépendance et la prospérité de notre belle patrie sous la garantie d'un roi loyal et populaire. Mes dernières informations de Paris me font espé-

rer le concours sincère du cabinet du Palais-Royal au succès de notre combinaison.

« Les paroles tenues par le Roi et la Reine à M. Lehon, respirent les sentiments les plus flatteurs pour le prince Léopold. »

24 avril. — « J'avais bien besoin pour soutenir mon courage des espérances que m'apporte votre lettre. Je m'y livrerais sans réserve, si les interminables lenteurs des négociations précédentes et les échecs auxquels elles ont abouti ne m'avaient rendu circonspect. Tâchez d'obtenir bientôt un résultat positif, et si le prince vous trouvait un peu pressant, veuillez lui faire remarquer que le pays, dont la patience est à bout, est bien en droit d'appeler une prompte solution...

« J'ai reçu ce matin les premières nouvelles de mon agent auprès de la Diète; il est depuis trop peu de temps sur les lieux pour avoir pu obtenir encore autre chose que des espérances, mais j'ai lieu de croire qu'il combattra efficacement l'influence de la Hollande, contre laquelle, ainsi que je vous l'ai dit, toute l'Allemagne est profondément irritée, à cause de la question du Rhin. Comme cet envoyé est précisément l'auteur du projet de communication entre Anvers et le Rhin, et qu'il a mission d'en parler habile-

ment à qui de droit, vous sentez que l'occasion est excellente, et vous comprendrez facilement quel parti il peut en tirer. Il m'apprend que les projets belliqueux de la Diète sont singulièrement modifiés par l'avis que lui a fait donner la France, que si elle tolérait une attaque contre le Luxembourg, elle ne souffrirait en aucun cas la présence d'un seul soldat de la Confédération sur d'autres parties du territoire belge. Ajoutez à cela la certitude qu'a la Diète de l'extrême difficulté de guerroyer dans le Luxembourg et du dénûment du pays, qui ne saurait nourrir un bataillon ennemi. Il résulte de tout cela un premier ajournement au mois de juin pour tout projet d'agression. Ayons un roi, et cet ajournement sera indéfini.....

« Les dispositions de la Hollande m'ont engagé à y envoyer un homme de confiance. Il partira demain ou après. Il verra les députés qui se prononceront pour la séparation; il est lié d'amitié avec plusieurs d'entre eux.

« Si, comme de certains renseignements l'indiquent, on est pressé d'en finir là-bas, si on ne tient guère au Luxembourg ou au Limbourg, j'essaierai de faire nommer des commissaires par le gouvernement, en proposant que le gouvernement hollandais en nomme de son côté.

Ils se réuniraient à Aix-la-Chapelle et traiteraient des points à régler à l'amiable ; si la proposition est goûtée par les hommes influents de la deuxième Chambre et qu'elle soit repoussée par le cabinet, je la ferai faire officiellement, afin que les députés en parlent à la Chambre et provoquent des explications du ministre des affaires étrangères.

« J'ai encore un autre moyen, c'est de faire publier nos ouvertures dans les journaux. Je jette ainsi sur les bras du gouvernement tous ceux que l'état ruineux des choses mécontente et je détruis du coup l'effet des mensonges officiels qui nous peignent comme des ogres prêts à dévorer nos frères du Nord. La Hollande, à qui son armée mange un million par semaine, ne peut pas vouloir continuer un pareil état de choses pour avoir Maestricht au profit de la Sainte-Alliance et une province misérable occupée au même titre. On m'apprend de source certaine qu'on signe en ce moment une pétition au bureau du *Courrier,* qu'elle se couvre des signatures des officiers et des membres de la garde civique en faveur du prince Léopold.

« Tous nos journaux continuent à se prononcer dans le même sens. Les deux exceptions sont celles que je vous ai indiquées dans ma der-

nière; organes du parti républicain français, ils sont, je vous le répète, sans écho dans le pays..... Le calme le plus parfait continue à régner en Belgique. Il tient beaucoup à l'espérance qui est dans tous les esprits. Ce peuple, qu'on calomnie si indignement, est à conduire avec un fil de soie, du moment où on le traite avec franchise et loyauté..... Je suis enchanté que le Prince reconnaisse la nécessité politique de prêter le serment sans restriction et d'accepter la Constitution sans réserve. Sa popularité sera dès lors immense et de suite il sera investi d'une force morale dont Louis-Philippe ne jouira peut-être pas encore dans deux ans d'ici. Les négociations iront alors bon train; si des concessions de limites sont reconnues indispensables, les Chambres les voteront sans difficulté.

« Quant aux perfectionnements dont la Constitution est susceptible, qu'on s'en fie au bon sens du peuple essentiellement ennemi de toute exagération. Je le dis avec orgueil, nul peuple au monde n'égale le nôtre en loyauté et en bon sens... L'annonce que le Prince ne demande aucune modification sera reçue avec enthousiasme, l'annonce contraire serait d'un effet dangereux... »

26 avril.—« Vous marchez entre deux difficultés bien difficiles à concilier. L'impatience du

pays, l'inquiétude excitée par le silence de la tribune et de la presse sur ce qui se passe à Londres; d'autre part, la nécessité de ne pas trop presser le Prince, qui, se trouvant trop brusquement interpellé, pourrait bien refuser, pour s'épargner la fatigue de la réflexion et les angoisses d'une résolution soudaine et grave. C'est à votre habileté, à votre pénétration et à votre tact qu'est confiée la solution du problème..... Le roi Louis-Philippe et Casimir Périer, voilà les seuls qui méritent confiance. Encore le premier, caractère probe mais faible, est-il incessamment circonvenu. Je remarque que les visites d'un certain comte [1] que vous connaissez sont plus fréquentes que jamais. S'il y a concert entre Londres et Paris, tout doit aboutir, selon moi, à C. Périer. Il a déclaré à Rogier [2] que l'envoi de la députation

[1] Le comte de Celles, un des députés du district de Bruxelles au Congrès. Membre du comité diplomatique et commissaire près du gouvernement français, il soutenait avec une persistance singulière, et dans l'intérêt de la France, la candidature du prince Charles de Capoue. Il se rallia ensuite à la candidature du duc de Nemours, et cette combinaison ayant échoué, il donna sa démission de membre du Congrès et continua de résider à Paris.

[2] M. Firmin Rogier, secrétaire de la légation belge à Paris.

lui causait une vive satisfaction, qu'il fallait en finir vite et tôt et dans ce sens. Sébastiani a mal dissimulé le dépit que lui causait votre départ... Ponsonby vous recommande la persévérance. Tirez au dénouement, mais par des fils de soie et non avec un câble. Le caractère du Prince est, dit-il, comme celui d'une jeune fille, qui veut bien être séduite, mais non violée. C'est d'une action réitérée, continue, qu'il s'agit, et non de brusques efforts... Le calme le plus parfait règne ici, mais dans l'état de vague inquiétude et de malaise moral où nous sommes, un rien peut le troubler. »

28 avril. — « Qu'on se figure donc bien que le temps est ce qui nous manque absolument. Le parti français travaille avec l'énergie du désespoir, il est poussé par des hommes influents, mortels ennemis du trône de Louis-Philippe. Ce parti voit que nous allons lui porter le coup de la mort, et si l'anarchie lui semble l'unique moyen de le parer, il excitera à l'anarchie. Déjà l'insubordination se met dans les volontaires; elle peut d'un moment à l'autre gagner l'armée... Encore huit jours d'un pareil état et nous devons déclarer la guerre à la Hollande comme moyen d'ordre et de police et uniquement pour jeter à la frontière des bandes indisciplinées

dont il sera impossible de venir à bout autrement.

« Quel changement subit, si le Congrès pouvait être convoqué; quelle force morale nous regagnerions sur-le-champ! Quelle force surtout, une fois le Prince installé dans son palais! D'abord plus d'orangisme, plus de cri *à la trahison*, plus de volontaires à recruter, plus d'indiscipline dans l'armée, plus de ménagements à garder avec les auteurs de rébellion à l'autorité. Un calme admirable, l'espérance dans tous les esprits, un commencement de vie rendu au commerce et à l'industrie, la fusion graduelle de tous les partis, la mort des intrigants au profit de la France et des républicains, enfin la plus complète et la plus heureuse métamorphose...

« Encore une fois, l'élection doit être le début et non le terme des arrangements...

« N'allez pas, je vous en conjure, oublier, dans les salons de l'aristocratie anglaise, l'état déplorable de votre pauvre pays, qui mourra dans l'anarchie si, par une mesure de vigueur immédiate, vous ne l'en préservez pas... »

3 mai. — « L'incertitude ne saurait se prolonger sans grand péril. Les symptômes d'insubordination et d'anarchie, que nous signalions

naguère, augmentent visiblement. Sans un acte prompt, éclatant, décisif, je vois arriver de grands malheurs. Ce n'est pas avec du vague qu'il faut revenir ; pas de *mezzo termine.* Un *oui* ou un *non,* voilà ce qu'il nous faut. Si c'est un *oui,* à merveille ; je crois pouvoir répondre d'une belle majorité et du maintien de l'ordre ; si c'est un *non,* tant pis, mais nous devons être prêts à offrir autre chose. Mon opinion est que le Régent serait notre pis aller. Sa popularité n'a rien perdu, sa vertu est tellement reconnue et son caractère si vénéré, que personne n'ose risquer une insinuation contre lui... »

7 mai. — « Si le Prince s'étonnait de votre obstination à ne rien céder du territoire, attachez-vous à le convaincre qu'il n'y a pas là d'obstination, mais nécessité. Pouvons-nous sans lâcheté, sans honte, sans inhumanité, céder des localités engagées dans la révolution, associées à tous les actes du Congrès et de l'administration? Et remarquez qu'il ne s'agit pas de localités hollandaises, mais de localités belges, en ce sens qu'elles faisaient partie des provinces méridionales, et qui, si la séparation prononcée par les états généraux, en septembre 1830, s'était exécutée à l'amiable, elles eussent passé sous la vice-royauté destinée au prince d'Orange... »

8 mai. — « Ce que je prévois depuis un mois va arriver. Encore huit jours d'incertitude et nous sommes en pleine anarchie. Vous connaissez ce qui se passe à Gand.

« Le gouverneur, la commission de sûreté, une partie de la garde civique se sont mis presque en révolte ouverte envers l'autorité. Celle-ci, en présence de l'insubordination des pouvoirs subalternes et d'une partie de la force publique, a dû transiger pour prévenir l'effusion du sang prêt à couler. Au lieu de mettre à exécution les arrêtés qui ordonnaient la mise en état de siége, la révocation du gouverneur et de la commission de sûreté, nous avons dû, sur la demande d'une députation de membres du Congrès arrivés ce matin à Bruxelles, nous contenter d'une rétractation de la proclamation monstrueuse par laquelle le gouverneur et la commission mettaient *hors la loi* les orangistes, d'adjoindre des notables à cette commission pour la neutraliser, etc. Ce *mezzo termine* est un véritable échec pour le pouvoir, et nul doute qu'il n'enhardisse les agitateurs. Mais fallait-il laisser la guerre civile s'allumer immédiatement ?

« Tous les rapports établissent que le parti orangiste est le principal fauteur de ces excès. L'or circule dans les rangs du peuple et de

l'armée. Des compagnies de volontaires non encore soldées en ont plein les poches. Je ne sais si la guerre peut encore éloigner l'anarchie, mais à coup sûr celle-ci ne peut être évitée que par une reprise très-prochaine des hostilités ou par l'annonce de l'acceptation du prince Léopold. Nous allons convoquer le Congrès pour le 15 ou le 18 au plus tard. Si, à l'époque où il se rassemblera, nous ne pouvons provoquer l'élection, les plus grands malheurs nous attendent. Or point de chance d'élection sans la promesse formelle d'une acceptation sans réserve ni restriction quelconque. Il n'y a rien d'exagéré dans mon langage. Nous sommes menacés d'un affreux bouleversement; Français, républicains, orangistes se donnent la main. L'élection immédiate peut seule conjurer l'orage qui déjà gronde...

« Je sais qu'il existe des protocoles postérieurs à ceux qu'on a notifiés au précédent ministère, qu'ils exigent soumission au protocole du 20 janvier, qu'au cas de résistance ils nous menacent d'une occupation à main armée, peut-être même d'un démembrement. Eh bien, on peut les notifier au Congrès, les accompagner des injonctions les plus énergiques; on n'obtiendra rien de lui, pas même un hameau... Aujour-

d'hui il faut des faits décisifs. *Extrema, extremis.* L'annonce de l'acceptation du Prince pour le jour de la réunion du Congrès (du 15 au 18) ou tout est perdu et la guerre commence; probablement l'abdication du Régent, la retraite des ministres et la république. L'Angleterre surtout regrettera un jour d'avoir laissé échapper une combinaison politique pour laquelle, depuis plus d'un siècle et demi, elle prodigue son or et son sang. »

Malgré les efforts des commissaires, sans cesse stimulés par M. Lebeau, et l'adjonction de M. Devaux, qui était allé à Londres pour hâter la solution de cette négociation si importante, le Prince ne modifia point sa résolution. Il ne voulait accepter que conditionnellement la candidature qui lui était offerte. Au lieu donc d'être le *terme* de l'arrangement à conclure avec l'Europe, son élection ne devait en être que le *début.*

Le 18 mai, M. Lebeau rendit compte au Congrès des négociations auxquelles il avait présidé et assigna plus nettement que jamais son véritable caractère à la révolution de 1830. « Notre révolution, dit-il à cette occasion, n'est ni française, ni anglaise, ni allemande : elle est belge; nous n'avons pas secoué la suprématie de la

Hollande pour accepter celle d'un autre peuple, et, quelque beau que soit le nom de Français, nous préférons celui de Belge. »

A la suite de nouveaux incidents, qui paraissaient dénoter dans la Conférence de Londres des dispositions plus favorables pour la Belgique, le ministère poussa à l'élection immédiate du prince Léopold de Saxe-Cobourg.

Le 4 juin, un samedi, le Congrès, à une grande majorité, lui décerna la couronne.

Il nomma, le même jour, la députation chargée de se rendre près du prince Léopold, pour lui faire connaître le décret d'élection. Cette députation fut composée de MM. de Gerlache, président du Congrès, comte F. de Mérode, Van de Weyer, abbé de Foere, comte d'Arschot, H. Vilain XIIII, baron Osy, Destouvelles, comte Duval de Beaulieu et Thorn.

Mais, avant tout, il fallait aplanir les obstacles qui s'opposaient à l'acceptation du Prince, obstacles résultant des protocoles du 20 et du 27 janvier.

Par un décret du 2 juin, le Congrès avait autorisé le gouvernement à transiger sur les questions territoriales au moyen de sacrifices pécuniaires. Or ce moyen était insuffisant. Aussi M. Lebeau avait-il adhéré à un plan de négo-

ciation exposé dans un mémoire de M. Nothomb, membre du Congrès pour le Luxembourg, et secrétaire général du ministère des affaires étrangères.

M. Lebeau se proposait de se rendre lui-même à Londres avec M. Devaux, pour chercher à réaliser ce plan. Mais, après réflexion, il résolut d'adjoindre M. Nothomb à M. Devaux et de les accréditer tous deux, en qualité de commissaires, près la Conférence. Il voulut, en outre, confier la même mission à M. Van de Weyer, ancien président du comité diplomatique et ancien ministre des affaires étrangères, et au comte d'Arschot, un des députés du Limbourg.

Le 4, un arrêté contenant les quatre noms, fut envoyé au Régent, qui le signa le soir, mais avec une certaine répugnance M. Lebeau écrivit le lendemain à MM. Van de Weyer et d'Arschot pour s'excuser de ne pas les avoir consultés, pour leur annoncer leur nomination et exprimer le désir qu'ils se missent en route le jour même. Dans la soirée, ils se présentèrent à l'hôtel des affaires étrangères et se déclarèrent prêts à accepter, si M. Nothomb voulait se contenter des fonctions de secrétaire; ils alléguaient que leur collègue était le plus jeune membre du Congrès et qu'il n'avait pas encore accompli

sa vingt-sixième année. « Impossible, s'écria M. Lebeau, M. Nothomb a ma pensée. » MM. d'Arschot et Van de Weyer s'étant retirés, M. Lebeau songea à M. Destouvelles, député de Maestricht, et chargea M. Nothomb de pressentir ses intentions.

M. Destouvelles était très-lié avec le Régent qui, en ce moment même, se trouvait en visite chez lui, dans l'appartement qu'il occupait, Montagne de la Cour. M. Nothomb se fit néanmoins annoncer et fut introduit. Lorsqu'il se fut acquitté de sa commission, M. Destouvelles s'empressa de dire qu'il ne pouvait accepter; il émit l'opinion que M. Lebeau n'avait pas besoin de commissaires de son choix et qu'il pouvait très-bien se servir de la députation du Congrès. M. Nothomb objecta que, comme ministre des affaires étrangères, M. Lebeau avait le droit de choisir des commissaires avec lesquels il pût directement correspondre et à qui il pût même donner des instructions. « La députation du Congrès, dit alors le Régent, n'a peut-être pas sa pensée. — De quelle négociation peut-il être question? ajoute M. Destouvelles. Le Prince nous recevra et acceptera la couronne; c'est tout ce qui reste à faire. — La députation du Congrès, reprend M. Nothomb, ne sera reçue

officiellement, que lorsque la négociation sera terminée. — C'est donc vous, répond vivement M. Destouvelles, qui nous ouvrirez les portes, et nous serons consignés à votre gré ? » M. Nothomb s'étant levé pour prendre congé du Régent, celui-ci voulut savoir si, en effet, il partirait seul pour Londres avec M. Devaux. « Oui, répondit M. Nothomb, pour obéir à votre arrêté. » Le Régent montrait un certain dépit. « Je vous trouve bien présomptueux, dit-il enfin. » Justement blessé, M. Nothomb répliqua : « Pourquoi pas ! On voit tant de choses de nos jours; vous, par exemple, Monsieur le Baron, vous êtes Régent de la Belgique. »

M. Nothomb retourna à l'hôtel des affaires étrangères, où l'attendaient MM. Lebeau et Devaux, et rendit compte de son entretien avec le Régent et M. Destouvelles. Il était alors onze heures du soir. Après quelques hésitations, MM. Devaux et Nothomb se décidèrent à prendre seuls la route de Calais et arrivèrent à Londres le 7, dans la nuit.

Le lendemain, les deux commissaires du Régent de la Belgique eurent une première entrevue avec le prince Léopold, sous les auspices duquel ils devaient négocier avec la Conférence un nouvel arrangement tendant à

conserver intégralement le territoire fixé par la Constitution.

C'est dans la correspondance qu'ils entretinrent avec M. Lebeau, qu'on peut recueillir des témoignages irrécusables des efforts des deux commissaires pour obtenir, en faveur de la Belgique, des conditions de nature à garantir avec succès l'intégrité territoriale. De même, M. Lebeau voulait défendre cette intégrité jusqu'à la dernière extrémité et ne reculer que devant un obstacle invincible (1).

Les membres de la députation du Congrès et les commissaires du Régent étaient logés ensemble dans le même hôtel (*Brunswick hotel*). Les premiers connaissaient l'existence de la négociation, mais non la portée qu'elle devait avoir (2). Ils étaient, du reste, très-impatients de

(1) On trouvera dans notre *Histoire du Congrès national*, liv. III, chap XI, le récit détaillé de cette importante négociation.

(2) Elle n'était pas ignorée de M. Van Praet qui, resté comme chargé d'affaires à Londres, après la non-réception du comte d'Arschot, était déjà entré dans l'intimité du prince Léopold. — « Je le garde pour moi, » dit le prince, en quittant Londres. Trente-quatre ans se sont écoulés, et M. Van Praet est encore chef du cabinet et ministre de la maison du roi Léopold.

remettre *la couronne au Roi,* expression figurée dont ils aimaient à se servir. Au fond, il ne s'agissait que de la lecture solennelle du décret d'élection; car la couronne belge reste encore à faire. — Quand donc les portes s'ouvriront-elles pour nous? demandait parfois M. Destouvelles à M. Nothomb.

Enfin, le 26 juin, les commissaires du Régent reçurent le protocole arrêté par la Conférence et comprenant, en dix-huit articles, les conditions de la séparation de la Belgique et de la Hollande. Le même jour, le prince Léopold accepta la couronne de la Belgique, à la condition que, de son côté, le Congrès accepterait le nouveau traité.

Quoique, de l'aveu d'écrivains parfaitement désintéressés, la convention du 26 juin fût aussi favorable à la Belgique que les protocoles du 20 et du 27 janvier lui étaient funestes, des cris de rage l'accueillirent lorsqu'elle fut connue, et l'impopularité la plus menaçante atteignit le ministre qui en assumait la responsabilité. Très-fréquemment il recevait des lettres anonymes, contenant des menaces de mort. Lui et sa famille étaient gardés à vue par la police. Cette surveillance même put à peine le soustraire à la fureur de ses ennemis; car deux fois le

bourgmestre le fit prévenir qu'il ne pouvait répondre de sa sûreté. Ah! la génération actuelle, qui jouit avec une sorte d'indifférence des plus grandes libertés et d'une prospérité inouïe, ne connaît-elle donc pas les labeurs et le martyre des hommes qui ont fondé cette indépendance et jeté les bases de cette prospérité?

Il y a maintenant trente-quatre années que la Belgique se trouvait dans une crise suprême. Le Congrès allait décider si notre patrie remonterait au rang des nations indépendantes ou si, rejetant les conditions qui lui étaient imposées par l'Europe, elle s'exposerait à un partage qui aurait pour conséquence l'extinction du nom belge.

Les débats, qui commencèrent le 1er juillet, furent d'une extrême violence. Amères récriminations, accusations calomnieuses, injures, huées, rien n'était épargné au ministre qui avait eu le patriotique courage de tenir tête à l'orage, de braver une impopularité sans exemple peut-être, et de remplir un grand devoir jusqu'au bout. Cette vaillance civique allait être noblement récompensée.

Des groupes menaçants entouraient le palais de la Nation, et on avait entendu un cri sinistre : *Lebeau à la lanterne!* lorsque, le 5 juillet,

ce grand patriote demanda la parole. A grand'-peine put-il dominer les murmures de l'assemblée frémissante et les furibondes clameurs des tribunes. Mais il déconcerta bientôt ses adversaires par la franchise et l'énergie de son exorde. « Je suis décidé, dit-il, qu'il y ait acceptation ou non des préliminaires, à quitter le ministère. Je suis en droit, après avoir pendant trois mois compromis ma sûreté personnelle, après avoir vu la santé des miens altérée par ce qui m'était personnel, je suis en droit d'aspirer au repos. Je me retirerai donc, mais ce n'est point par faiblesse. L'homme qui n'a tremblé ni devant les menaces de pillage, ni devant les menaces anonymes qu'on lui a plusieurs fois adressées, n'est pas un lâche... »

Le ministre, après avoir dominé un effrayant tumulte, parla pendant deux heures et demie, démontrant les avantages que contenait pour la Belgique le traité des *Dix-huit articles* et l'urgente nécessité de saisir, pour constituer l'État, une occasion qui ne se présenterait plus. Les mâles arguments de l'orateur et ses exhortations patriotiques finirent par exciter l'émotion de l'assemblée entière. « Les tribunes, naguère turbulentes, dit un témoin, étaient comme fascinées. La Chambre, tout entière, écoutait avec

la plus profonde attention ; et si le ministre fut quelquefois interrompu, ce ne fut que par des exclamations d'approbation, et par des applaudissements. »

Lorsque M. Lebeau se rassit, comme épuisé par ce dernier et victorieux effort, des applaudissements retentirent dans toutes les parties de la salle ; ceux mêmes qui étaient, tout à l'heure encore, les plus implacables adversaires du ministre, l'acclamaient maintenant avec émotion, avec enthousiasme. « Les hommes poussaient des acclamations, les femmes agitaient leurs mouchoirs, et les députés, même les adversaires les plus violents du ministre, s'élançaient au pied de la tribune pour le féliciter. Plusieurs membres versaient des larmes d'émotion [1]. »

Ce grand et rare triomphe, dont M. Lebeau ne parlait, d'ailleurs, qu'avec modestie, dut le consoler de la rude et douloureuse épreuve qu'il venait de subir pendant trois mois.

Le 9 juillet, les *Dix-huit articles* furent adoptés par le Congrès. Dès le lendemain, le *Moniteur* annonça que M. Lebeau, ministre des

[1] *Révolution belge de* 1830, par CHARLES WHITE, traduit de l'anglais, sous les yeux de l'auteur, par miss MARY CORR (Bruxelles, 183 , t. III, p. 118.

affaires étrangères, et M. Devaux, ministre d'État, avaient donné leur démission.

Le Congrès, après avoir adopté les préliminaires de paix, décréta qu'une députation serait chargée d'annoncer cette acceptation au prince Léopold, et de l'accompagner en Belgique. Plusieurs membres de la minorité, tout en conservant leurs scrupules, votèrent pour M. Lebeau, qui fut élu à une grande majorité membre de cette députation. Il se rendit à Londres avec ses collègues et reçut du prince l'accueil le plus distingué.

M. Lebeau avait conservé de cette grande et décisive époque des impressions toujours vives et des souvenirs qui le rajeunissaient. Il aimait à se reporter à l'âge en quelque sorte héroïque de la monarchie belge. Il aimait à raconter le voyage triomphal du prince élu, depuis Dunkerque jusqu'à Laeken, et la solennelle inauguration du premier roi des Belges, à Bruxelles, le 21 juillet 1831 [1]. Dans les récits du vieillard, qui tantôt retrouvait la vivacité d'autrefois et qui

[1] Dans la Conclusion de notre *Histoire du Congrès national,* on trouvera sur ces mémorables épisodes tous les détails désirables. La plupart des renseignements concernant le voyage nous avaient été communiqués par M. Lebeau.

tantôt ne pouvait surmonter quelques accès de mélancolie, il y avait des peintures admirables, des mots touchants ou profonds, une émotion contenue...

IV

Par un sentiment peut-être excessif de délicatesse, M. Lebeau voulut rester fidèle à la déclaration qu'il avait faite dans la discussion des *Dix-huit articles*. Ses adversaires prétendaient qu'en défendant les préliminaires proposés par la Conférence, il n'avait d'autre but que d'être le ministre du Roi, qu'il s'agissait d'introniser. Or il avait déclaré qu'il n'accepterait pas de portefeuille, et il tint parole, malgré les instances du souverain. N'ayant pu vaincre ce refus consciencieux, le Roi demanda à M. Lebeau une liste des hommes politiques qu'il croyait le plus

propres à former un ministère. M. Lebeau désigna M. de Muelenaere pour les affaires étrangères. Il eût proposé M. Nothomb, si celui-ci n'avait eu contre lui sa jeunesse. « Mais le ministère nouveau, dit-il, a besoin de lui. Gardez-le donc comme secrétaire général le plus longtemps possible, en obtenant de lui qu'il consente à ne pas prétendre au titre de ministre. » M. de Sauvage conserva le ministère de l'intérieur; M. Raikem devint ministre de la justice et M. Coghen reprit l'administration des finances. Ce ministère fut constitué le 24 juillet.

M. Lebeau, persistant à décliner les fonctions ministérielles, le Roi lui avait proposé la légation de Londres. On suppose qu'il eût accepté si M. Nothomb avait pu lui être adjoint; mais cette combinaison était impossible. Lord Palmerston témoigna le désir que M. Devaux devînt le représentant du nouveau Roi; l'offre fut faite à M. Devaux et déclinée. Certaines préventions régnaient contre M. Van de Weyer qui, depuis l'élection du duc de Nemours, passait à Londres pour trop dévoué à la France. Mais ces préventions disparurent bientôt. M. Van de Weyer, nommé ministre du roi des Belges près du souverain de la Grande-Bretagne, montra dans ce poste élevé une haute intelligence et un dévoue-

ment sans bornes aux intérêts de la Belgique. Il a commencé sa carrière diplomatique à l'avénement du Roi, et après trente-quatre années, il est encore, en Angleterre, le représentant de Léopold Ier.

M. Lebeau, après avoir refusé successivement un portefeuille ministériel et la légation de Londres, était retourné à Liége pour y reprendre modestement les fonctions d'avocat général près la cour d'appel.

Le plus grand calme régnait en Belgique, tandis que le Roi passait en revue, près d'Anvers, le corps d'armée du général Tieken de Terhoven, et celui du général Daine aux environs de Hasselt. Le 1er août, à deux heures de l'après-midi, Léopold fit son entrée à Liége. Le lendemain, dans la soirée, il reçut communication de la déclaration par laquelle le général Chassé, commandant de la citadelle d'Anvers, dénonçait brusquement la reprise des hostilités.

Cette notification avait été transmise au Roi par M. de Muelenaere, ministre des affaires étrangères.

Léopold chargea son aide de camp de mander immédiatement M. Lebeau.

« Voyez, dit le Roi, ce qui m'arrive pour ma bienvenue, » et en même temps il remit à l'an-

cien ministre du Régent la lettre du commandant de la citadelle d'Anvers. Léopold avait conservé ce sang-froid, ce calme stoïque, qui ne l'abandonnèrent pas un seul instant au milieu des graves et périlleux événements dont le nouveau royaume allait être le théâtre. « Encore, dit le Roi, si j'avais pu consacrer quelques mois à l'organisation de l'armée, je ne craindrais pas la lutte. Peut-être faudrait-il s'en féliciter : l'armée et le pays s'attacheraient par un succès à leur nationalité naissante et au chef qui aurait combattu à leur tête. Mais être pris ainsi au dépourvu, cela est malheureux. Que pensez-vous de l'état de l'armée? La croyez-vous capable de soutenir le choc de l'ennemi, de se battre en plaine? On m'écrit de Bruxelles qu'on peut attendre beaucoup de nos troupes. — Sire, répondit M. Lebeau, l'armée ne manque ni d'ardeur ni de courage. La garde civique est animée d'un vif sentiment national; mais je ne puis cacher que, malgré les efforts louables et persévérants des divers officiers supérieurs qui ont dirigé le département de la guerre depuis la révolution, l'armée nouvelle doit, dans mon opinion, laisser beaucoup à désirer sous le rapport de l'organisation. Nous sommes trop près d'une révolution qui a relâché les liens

de la subordination, de la discipline, pour que l'armée ne s'en ressente pas encore profondément. De là un grand obstacle à sa réorganisation. Ajoutez-y l'incertitude déjà si prolongée sur l'issue de cette même révolution, incertitude qui jusqu'ici a dû exercer une fâcheuse influence sur l'esprit de l'armée. Quant à la garde civique, je la crois capable de faire des prodiges derrière des remparts et des barricades ou retranchée dans les maisons, si l'ennemi osait s'engager dans les rues de nos villes. Mais peu exercée, organisée incomplétement, je la crois incapable de soutenir un choc en plaine et de résister à la cavalerie et à l'artillerie. — Votre conclusion? — Ma conclusion, Sire, est, qu'il faut sur l'heure expédier deux estafettes, l'une à Paris et l'autre à Londres, pour réclamer l'exécution des engagements contractés surtout par les deux grandes puissances amies, c'est-à-dire la garantie de notre neutralité stipulée dans les *Dix-huit articles*. — Il m'en coûte extrêmement, répondit le Roi, de recourir à ce moyen. J'aurais vivement désiré de pouvoir conduire notre armée au devant des Hollandais. Un succès militaire produirait sur nos soldats et sur le pays tout entier, l'impression la plus favorable à la nationalité et à la dynastie; mais j'incline à croire,

comme vous, que ce serait jouer gros jeu. Comment faire? Je suis ici sans ministre. — Sire, je me charge d'écrire à MM. Lehon et Van de Weyer. Je suis sûr que ces messieurs, en présence de la gravité des circonstances, ne s'arrêteront pas à l'absence d'une signature ministérielle et qu'ils engageront sans hésiter leur responsabilité personnelle. Si vos ministres à Bruxelles reculaient devant la détermination que je conseille à Votre Majesté, supposition que je ne saurais admettre, je prendrais la responsabilité de ce conseil en rentrant, jusqu'au terme de cette crise, dans le cabinet, en telle qualité qu'il vous plaira. — Écrivez donc. De mon côté, je vais écrire au roi des Français et en Angleterre [1]. »

Une heure après ce grave entretien, deux estafettes parties de Liége se dirigèrent l'une vers Londres et l'autre vers Paris.

Le temps pressait. Déjà les divisions hollandaises cantonnées dans le Brabant septentrional se portaient en avant. Plus de cinquante mille hommes allaient franchir la frontière et, culbutant des troupes insuffisantes, inexpérimentées et indisciplinées, s'avancer rapidement au cœur de la Belgique.

[1] *Souvenirs* manuscrits de M. Lebeau.

Prenant une courageuse initiative, M. Lebeau avait écrit officiellement, au nom du Roi, à M. Lehon, représentant de la Belgique à Paris, et à M. Van de Weyer, représentant de la Belgique à Londres. Léopold avait écrit à Louis-Philippe, et aux lords Grey, Palmerston et Durham.

La lettre adressée par M. Lebeau à M. Lehon, inédite jusqu'à ce jour, était conçue dans les termes suivants :

« Liége, 2 août 1831.

« M. le Ministre des Affaires Étrangères étant « demeuré à Bruxelles, Sa Majesté, qui est en ce « moment à Liége, me charge de vous expédier « par courrier extraordinaire copie de deux dé- « pêches qu'elle vient de recevoir, annonçant la « reprise des hostilités de la part du roi de Hol- « lande pour le 4 de ce mois.

« La France, signataire des propositions adop- « tées par le Congrès et les membres de la Con- « férence, ne peut hésiter, si elle est de bonne « foi, dans la marche qu'elle a à suivre.

« L'armistice accepté par la Hollande et la « Belgique constitue envers les cinq Puissances « un engagement indéfini. A elles donc incom- « bent le droit et le devoir d'intervenir à main

« armée contre la Hollande, qui se met, par la « reprise des hostilités, en état de guerre contre « les cinq Puissances, au nombre desquelles « figure la France.

« Vous comprendrez aisément qu'il n'y a pas « un instant à perdre. Les ordres doivent être « donnés de suite aux villes du département du « Nord, par le télégraphe, de diriger sur-le-« champ ce qu'il y a de disponible dans leurs « garnisons vers Anvers et Maestricht, ainsi que « les fusils dont on peut disposer pour aider « l'armement de nos gardes civiques, sauf à les « rendre en nature, ou armes nationales, ou à « les payer or ou argent.

« Il est facile de voir et de faire comprendre, « Monsieur le Ministre, quelle facilité les événe-« ments donnent au ministère français de se « tirer des faux pas où il s'est mis par l'affaire « des forteresses. Si la France nous aide à dé-« fendre notre territoire et notre indépendance, « la démolition des forteresses du midi devient « naturellement un acte de reconnaissance et « de bonne amitié, qui ira de lui-même. Insis-« tez sur cette considération.

« La France ayant adhéré, dans les prélimi-« naires, à notre neutralité, et y ayant ajouté la « garantie de l'inviolabilité de notre territoire,

« vous pouvez, en vertu de cette stipulation,
« réclamer officiellement l'intervention armée
« du cabinet du Palais-Royal. Mais prenez vive-
« ment la chose; il n'y a pas un moment à
« perdre. Il faut que la France, si ses représen-
« tations restaient sans fruit, nous aide à en
« finir promptement, si elle tient à prévenir
« une conflagration générale. Je suppose qu'on
« expédiera sur-le-champ un courrier pour La
« Haye.

« LEBEAU. »

A neuf heures du soir, le Roi, accompagné de M. Lebeau, quitta Liége; il arriva à Bruxelles le lendemain, à quatre heures du matin. Par un arrêté du 4, M. Lebeau fut nommé membre du conseil des ministres, sans portefeuille.

M. de Muelenaere, après avoir reçu la notification du général Chassé, s'était borné à prier M. Lehon et M. Van de Weyer de porter ce fait à la connaissance des cabinets de Paris et de Londres. Lui et ses collègues avaient reculé devant l'art. 121 de la Constitution, stipulant qu'*aucune troupe étrangère ne peut occuper ou traverser le territoire qu'en vertu d'une loi.* En apprenant la démarche faite à Liége, en apprenant que, pour sauver la Belgique, M. Lebeau

avait passé outre, les ministres, à l'exception de M. de Muelenaere, s'assemblèrent le 4 août et régularisèrent, sous leur responsabilité, les résolutions prises par le Roi [1]. M. Lebeau rédigea séance tenante le procès-verbal du conseil. Ce document, également inédit jusqu'à ce jour, signé par lui, par M. Coghen, ministre des finances, M. Charles de Brouckere, successeur de M. de Sauvage au département de l'intérieur, le colonel d'Hane, ministre de la guerre, et M. Raikem, ministre de la justice, contenait ce qui suit :

« Le conseil décide que le ministre des affaires étrangères prendra les résolutions suivantes :

« 1° Il donnera à M. Lehon, à Paris, l'ordre de réclamer de la France, comme l'une des Puissances garantes de la neutralité belge, la mise à notre disposition d'une force armée, qui se réunira sur la frontière française et se tiendra prête à entrer en Belgique sur l'avis qui lui sera ultérieurement donné par le gouvernement belge;

(1) Nous lisons dans les *Souvenirs* manuscrits : « Les Chambres, loin de critiquer cette violation au texte de leurs attributions, y applaudirent lorsque plus tard je leur rendis compte de ma conduite... »

« 2° Il enverra à M. Lehon des pleins pouvoirs pour conclure un traité relatif à la démolition de quelques forteresses, en n'accueillant qu'avec réserve et circonspection les exigences du cabinet français, en les bornant autant que possible, et en stipulant formellement que le gouvernement ne peut traiter que sous la condition expresse de la ratification du pouvoir législatif;

« 3° Il invitera M. Lehon à tâcher d'obtenir que, dans le même traité, il soit stipulé les clauses d'un traité de commerce, ou si la France ne consent pas à faire entrer ce traité dans la convention relative aux forteresses, que les deux traités portent autant que possible la même date ou une date très-rapprochée;

« 4° Il invitera aussi M. Lehon à négocier avec le gouvernement l'achat de cinquante mille fusils, qualité éprouvée.

« Le conseil décide en outre :

« Que le ministre des affaires étrangères donnera à M. Van de Weyer à Londres les instructions suivantes :

« M. Van de Weyer réclamera : 1° du cabinet anglais, 2° des cinq cours signataires des préliminaires la garantie de la neutralité belge stipulée dans ces préliminaires, par lesquels les

cinq cours se portent garantes de cette neutralité.

« Le ministre des affaires étrangères invitera nos ministres plénipotentiaires à faire ressortir aux yeux des puissances, avec lesquelles ils communiqueront, tout ce qu'ont d'odieux l'agression inopinée de la Hollande, sans aucun avis préalable, la violation de la suspension d'armes, les formes d'une agression qui procède par la dévastation et l'incendie contre des populations inoffensives, qui se reposaient sur la foi des engagements réciproques.

« Nos ministres devront placer officiellement sous la sauvegarde des cinq cours la ville d'Anvers, dont la conservation importe au commerce européen dont Anvers est un des plus vastes entrepôts.

« Ces instructions devront être expédiées immédiatement et avec la plus grande célérité. »

Le 3 août, à sept heures du soir, M. Lehon avait reçu la dépêche de M. de Muelenaere qui lui faisait connaître la déclaration du général Chassé, sans le charger de demander l'intervention armée de la France. Il s'était rendu immédiatement auprès du général Sébastiani, ministre des affaires étrangères, mais il

était resté dans les termes d'une notification simple.

Le 4, vers sept heures du matin, arriva la lettre écrite de Liége, le 2, par M. Lebeau. A huit heures, M. Lehon était de nouveau chez le ministre des affaires étrangères et demandait l'intervention armée du gouvernement français, aux termes de la garantie promise par les préliminaires réciproquement acceptés. A huit heures et demie, l'envoyé belge remettait à Louis-Philippe, au Palais-Royal, la lettre autographe du roi Léopold. Louis-Philippe donna aussitôt à M. Lehon l'assurance qu'il se faisait un devoir d'honneur de répondre à l'appel de son souverain, sans autre pensée, sans autre désir, que celui de le faire triompher.

A neuf heures, les ministres se réunirent sous la présidence du Roi, et Louis-Philippe prononça les paroles suivantes, qui furent recueillies par l'un des assistants : « J'ai reçu ce matin une lettre du roi Léopold qui appelle la France au secours de la Belgique. Ne perdons pas un moment si nous ne voulons voir l'indépendance de la Belgique frappée au cœur par la prise de Bruxelles, et le cercle de fer des places fortes construites contre la France se refermer sur elle. Courons donc placer son drapeau entre Bruxelles

et l'armée hollandaise : je demande seulement, comme une faveur, que Chartres et Nemours soient à l'avant-garde et ne perdent pas la chance d'un seul coup de fusil [1]. »

Le ministère, présidé par Casimir Périer, se reconstitua immédiatement et décida, séance tenante, qu'une armée de cinquante mille hommes serait envoyée au secours de la Belgique. En outre M. Lehon fut informé que le roi des Français le recevrait à deux heures en qualité de *ministre plénipotentiaire* et *envoyé extraordinaire* du roi des Belges.

A l'heure indiquée, M. Lehon, accompagné de MM. Firmin Rogier et Vanderstraten-Ponthoz, secrétaires de la légation, se rendit au Palais-Royal, et fut conduit dans la salle du trône, où l'attendait Louis-Philippe, ayant près de lui le duc de Nemours. Au discours du ministre belge, Louis-Philippe répondit d'une voix émue : « Le roi Léopold connaît la véritable affection que je lui porte, et les Belges savent aussi tout l'intérêt que la France et moi leur avons voué. La Belgique doit être libre et indépendante ; elle peut compter sur l'appui de la

[1] *Dix-huit Années de gouvernement parlementaire,* par le comte DE MONTALIVET, ancien ministre, p. 34.

France. Mes deux fils et les bataillons français marcheront à son secours..... »

A trois heures, on afficha sur les murs de Paris un *Moniteur* extraordinaire pour annoncer l'intervention armée de la France en faveur des Belges et la résolution prise par le ministère de garder le pouvoir.

Tandis que M. Lehon était reçu solennellement par Louis-Philippe comme le représentant du roi des Belges, M. Van de Weyer présentait à Guillaume IV ses lettres de notification et de créance. Les paroles du roi d'Angleterre furent également affectueuses pour les Belges. Il dit que notre pays n'avait pas d'ami plus vrai de son indépendance et de son bonheur que l'Angleterre. Puissante et riche, celle-ci n'avait rien à envier à personne et n'était mue, dans sa politique étrangère, par aucun esprit de conquête ni de suprématie. « J'espère, ajouta le Roi, que la Belgique récupérera bientôt cette prospérité commerciale créée par l'activité de ses habitants et les ressources du sol. Je désire surtout que la ville d'Anvers, destinée à être l'entrepôt du monde, reprenne son antique splendeur. Et en m'exprimant ainsi, je suis bien aise de montrer que l'Angleterre ne se conduit point par des vues étroites et bornées, car elle est con-

vaincue que la richesse d'une nation contribue à la richesse des nations voisines. »

Déjà des dépêches expédiées par le ministre anglais à La Haye [1] avaient annoncé la dénonciation de la suspension d'armes par le général Chassé et le mouvement des troupes hollandaises vers les frontières belges. Le cabinet britannique s'était aussitôt assemblé et avait envoyé, par dépêche télégraphique, l'ordre à l'amiral Codrington de se rendre avec sa flotte de Plymouth à Douvres.

Le 5 août à deux heures du matin, M. Van de Weyer recevait la lettre et les pièces que M. Lebeau lui avait adressées de Liége, ainsi que les trois lettres du Roi destinées aux lords Grey, Palmerston et Durham. Il les fit parvenir immédiatement à leur destination.

Et tandis que ces lettres écrites à Liége, dans la soirée du 2 août, agitaient les deux grandes nations libres et constitutionnelles, pendant qu'elles mettaient en mouvement les armées de la France et les flottes de l'Angleterre, en ces jours d'angoisse, M. Lebeau ne restait point inactif. Il eut l'honneur, avec M. Ch. de Brouckere, d'accompagner le Roi à Anvers.

(1) Sir Charles Bagot.

C'était le 4 août au soir. La plus grande terreur régnait dans la ville, qui se rappelait les horreurs du premier bombardement, et des milliers de fugitifs encombraient les faubourgs et la route de Malines. Par un noble mouvement, Léopold voulut coucher dans la ville menacée, et il refusa de la quitter avant que le commandant de la citadelle eût consenti à suspendre les hostilités, jusqu'à la réception de nouvelles instructions de son gouvernement.

Rassuré sur le sort d'Anvers, Léopold, toujours accompagné de M. Lebeau, porta immédiatement son quartier-général à Malines, afin de prendre les mesures nécessaires pour s'opposer aux progrès de l'armée hollandaise.

De nouvelles irrésolutions, qui prédominèrent dans le conseil des ministres, faillirent alors tout compromettre en neutralisant le résultat de la haute prévoyance du Roi et du dévouement spontané de M. Lebeau. Le 6 août, le ministre des affaires étrangères invita le maréchal Gérard à ne point franchir encore les frontières de la Belgique. Mais Louis-Philippe et Casimir Périer, considérant que l'intérêt était devenu commun, refusèrent de suspendre la marche de l'armée française. Après la déroute du corps d'armée du général Daine, lorsque les Hollandais se furent

portés en avant, on se félicita à Bruxelles de la précipitation toute française avec laquelle le maréchal Gérard avait répondu à l'appel du roi des Belges. On reconnut que si, tenant compte de réclamations malencontreuses, le commandant de l'armée française s'était arrêté au delà des frontières, Bruxelles tombait au pouvoir des Hollandais dans la journée du 13 août.

M. Lebeau avait suivi le roi Léopold d'Anvers à Malines, et de Malines à Louvain. « D'Anvers, dit-il, dans ses *Souvenirs* manuscrits, nous nous rendîmes à Malines, puis à Louvain où l'approche de l'ennemi avait engagé Sa Majesté à établir son quartier-général. Le Roi, dont le courage et le calme ne se démentirent point un instant, s'occupa sans relâche, avec le général Goblet et quelques autres officiers, du rassemblement et de la marche des troupes. Des instructions partaient à chaque instant de Louvain pour les chefs de corps. Chaque fois qu'il y avait une communication importante à faire au conseil, je me rendais à Bruxelles. J'y étais lorsqu'arrivèrent les premiers régiments de l'armée française ayant à leur tête le duc d'Orléans et le duc de Nemours. J'appris en même temps que la route de Louvain était interceptée et qu'il m'était mpossible de retourner au quartier-

général. J'attendis à Bruxelles l'issue d'une lutte dont le dénoûment ne me parut pas un instant douteux, dès que je connus l'entrée de l'armée française sur notre territoire. »

Mais à peine l'armée hollandaise eut-elle évacué la Belgique, que M. Lebeau, donnant une nouvelle preuve d'abnégation, voulut reprendre ses fonctions judiciaires. Le 22 août, il remit sa démission de membre du conseil des ministres et retourna à Liége.

Ce retour coïncida avec les élections qui devaient constituer les premières Chambres législatives convoquées pour le 8 septembre. La réélection de M. Lebeau par le collége de Huy eut lieu sans difficulté. Elle n'avait jamais cessé d'être assurée, et cependant quelques doutes s'étaient manifestés à cet égard dans le sein du collége électoral de la capitale. Ces doutes suffirent pour déterminer les électeurs de Bruxelles à choisir M. Lebeau. « Précieux témoignage d'estime et de confiance qui vint protester, écrivait-il, contre les attaques dont la présentation des *Dix-huit articles* l'avait rendu l'objet, témoignage d'autant plus flatteur que je n'avais nullement songé à le solliciter. »

M. Lebeau adressa ses remercîments aux électeurs de Bruxelles et opta pour Huy, sa ville

natale, qui, en l'envoyant au Congrès, lui avait ouvert la carrière parlementaire.

Une poignante douleur attendait M. Lebeau sur son siége de représentant. Lui qui avait fait naguère de magnanimes efforts pour amener l'adoption des *Dix-huit articles,* si favorables à la Belgique, il allait voir son œuvre fatalement mutilée lorsque, obéissant à une nécessité suprême, le ministère présenta les nouvelles bases de séparation entre la Belgique et la Hollande, arrêtées en vingt-quatre articles par la Conférence de Londres, le 15 octobre 1831. Ce nouveau traité était le funeste résultat des désastreux événements du mois d'août. M. Lebeau le vota silencieusement [1].

Par la brusque invasion du mois d'août, le roi Guillaume avait tenté de reconquérir la Belgique. Mais il avait manqué de coup d'œil; il

[1] Citons encore les *Souvenirs* manuscrits : « Les *Dix-huit articles,* dit M. Lebeau, étaient le fruit de la diplomatie de mon ministère, si admirablement conduite par MM. Devaux et Nothomb, puissamment secondés par le prince Léopold. Ils justifiaient mes paroles au Congrès : *Nous n'aurons pas la dette et nous aurons le Luxembourg.* Les *Vingt-quatre articles,* ainsi que le reconnaît implicitement la Conférence dans un de ses protocoles, sont le fruit de la défaite. Comme toujours, le *væ victis* nous fut appliqué. »

n'aurait pas dû laisser au prince Léopold le temps de se faire inaugurer par le Congrès et reconnaître par la France et l'Angleterre. C'était pendant le dernier mois de la régence du baron Surlet de Chokier que le prince d'Orange aurait dû marcher sur Bruxelles, avec les soixante et dix mille hommes dont il disposait. Qu'aurait pu faire le Régent? Le roi Louis-Philippe aurait-il, sans en référer à la Conférence, fait entrer immédiatement son armée en Belgique? Louis-Philippe, qui avait voulu empêcher l'exclusion des Nassau, aurait-il entrepris de chasser le prince d'Orange de Bruxelles pour y installer le prince Léopold, resté à Londres? Enfin, qu'auraient pu faire la France et l'Angleterre en faveur d'un roi détrôné sans avoir été intronisé?

Certes, la Belgique avait couru de sérieux dangers pendant la campagne de Dix jours. Mais la promptitude avec laquelle le prince Léopold avait quitté Londres, son inauguration à Bruxelles, sa reconnaissance par la France et l'Angleterre, son intervention si prévoyante, sa présence enfin avaient arraché notre patrie aux périls redoutables d'une agression déloyale.

L'indépendance de la Belgique avait été sauvée, mais le prestige dont celle-ci jouissait

depuis le mois de septembre s'était évanoui au milieu de nos désastres. La Hollande, qui avait refusé son adhésion aux *Dix-huit articles,* sut en quelque sorte obliger la Conférence à renier son œuvre. Ce fut au tour de la Hollande de trouver au sein de la Conférence des dispositions favorables. Tel était le fatal résultat des revers du mois d'août et de la chute de la Pologne. L'Angleterre elle-même, n'ayant plus confiance alors dans les forces militaires de la Belgique, se joignait aux puissances du Nord, pour fortifier la Hollande, comme barrière contre la France. La Belgique allait donc perdre une partie du Luxembourg et du Limbourg. Mais pouvait-elle lutter contre l'Europe entière? Et la France! La France nous était toujours favorable, mais elle aussi devait reculer devant l'opposition de quatre puissances, devant une conflagration générale. Il ne restait donc aux Belges qu'à se soumettre aux conditions imposées par l'Europe. « Un refus, disait-on, à Paris comme à Londres, pouvait amener la restauration ou le partage. »

Les Belges se résignèrent. Le 1er novembre la Chambre des représentants, par cinquante-neuf voix contre trente-huit, accepta les conditions du protocole du 15 octobre; le 3, le Sénat

y adhéra également par trente-cinq voix contre huit. Le 15, le traité fut signé entre les plénipotiaires des cinq cours et l'envoyé belge. Mais le roi Guillaume, après avoir fait déchirer les préliminaires du 26 juin, ne se montra nullement empressé à donner son adhésion aux nouvelles bases de séparation du 15 octobre.

La question de paix ou de guerre resta donc flagrante.

En ces conjonctures, M. de Muelenaere ayant exprimé l'intention de se retirer, le portefeuille des affaires étrangères fut offert à M. Lebeau. Il le refusa, répugnant, disait-il, à rentrer au pouvoir à une époque où les haines suscitées par une récente lutte parlementaire étaient encore si vives, à une époque si voisine de celle où il avait déclaré ne pas vouloir passer des conseils du Régent dans les conseils du Roi.

Il prenait toutefois la part la plus active à la politique du pays. Lui et ses amis, MM. Devaux, Ch. Rogier, Nothomb, H. Vilain XIIII, tous anciens membres du Congrès, mécontents et même inquiets à cette époque du ton général de la presse, résolurent de fonder un journal consacré spécialement à la défense des idées modérées dans les questions extérieures et intérieures. Ce journal, qui fut intitulé le *Mémorial*

belge, parut au mois de décembre 1831, sous la direction de M. Faure, qui avait été sténographe du Congrès [1].

Le *Mémorial* soutint sincèrement le cabinet où M. de Theux était venu siéger, comme ministre de l'intérieur, aux côtés de M. Ch. de Brouckere, devenu ministre de la guerre, et ayant pour collègues MM. de Muelenaere, Raikem et Coghen. Mais, quelle que fut l'influence de la nouvelle feuille, elle ne put empêcher la chute d'une administration qui paraissait vouloir se condamner à l'impuissance.

[1] L'année suivante, en décembre aussi, le *Mémorial* se fusionna avec l'*Indépendant* et prit le titre de ce dernier journal, qui avait eu une grande notoriété. L'*Indépendant* avait été fondé par M. Campan, avec l'aide de quelques amis, le 6 février 1831, pour défendre la liberté, celle des catholiques comme celle des libéraux, mais sans former une alliance avec les premiers. Ce n'était donc pas, comme le *Mémorial,* un journal unioniste. Lorsqu'il fut absorbé par la nouvelle feuille, l'*Indépendant* avait encore seize cents abonnés, chiffre considérable pour l'époque.

V

En effet, le ministère, où M. de Muelenaere tenait le portefeuille des affaires étrangères, ne réussit point à dominer une situation diplomatique qui était grave et périlleuse. Les cinq grandes puissances ayant ratifié les *Vingt-quatre articles* convertis en traité définitif depuis le 15 novembre 1831, c'était la Conférence de Londres qui devait en assurer l'exécution, et la Conférence voulait la faire dépendre d'une négociation directe entre la Hollande et la Belgique. Or le cabinet de Bruxelles subordonnait d'une

manière absolue cette négociation à l'évacuation préalable du territoire attribué à la Belgique par le traité du 15 novembre. C'était s'acculer volontairement dans une impasse. Aussi des tentatives nombreuses furent-elles faites pour arracher M. de Muelenaere à sa quiétude trop profonde et l'engager à modifier tout au moins un système qui éternisait le *statu quo,* c'est-à-dire un état de choses préjudiciable à la Belgique et humiliant pour elle.

Ce système avait été formellement condamné par lord Palmerston dont les sympathies pour le roi Léopold et les Belges ne pouvaient être révoquées en doute.

« Le dévouement que j'ai pour le roi Léopold est réel et véritable, disait-il à M. Van de Weyer. Je vois donc avec une véritable douleur la politique de ses ministres ; elle compromettra le sort du Roi et l'indépendance de la Belgique. Qu'espèrent-ils de leur persistance dans un système impraticable, et auquel, sans les exagérations de la presse périodique, ils auraient depuis longtemps renoncé ? Ils veulent l'évacuation préalable ! Mais cette évacuation n'est possible qu'en vertu de l'adhésion du roi Guillaume aux *Vingt-quatre articles;* mais l'acceptation de ces articles est le signal de l'appli-

cation immédiate du tarif de Mayence à la navigation de l'Escaut. Et puis, cette adhésion pure et simple, comment l'obtenir? Par des moyens coercitifs? Eh bien, je vous déclare que nous n'y aurons point recours : nous serions inexcusables de les employer, au moment où nous avons lieu de croire que les négociations peuvent amener une solution conforme aux engagements que nous avons pris avec la Belgique. Jamais la nation ne sanctionnerait une pareille mesure; et, si l'Angleterre se refuse, comme elle le doit, à recourir à la force, la France, à coup sûr, ne suivra pas une route différente. Mais dans ce cas, dites-vous, la Belgique fera seule la guerre; elle contraindra seule la Hollande à signer les *Vingt-quatre articles!* Je réponds que la guerre dont on parle si légèrement en Belgique, est le parti le plus dangereux pour votre avenir, votre indépendance et le trône du Roi, en même temps que le plus nuisible à vos intérêts commerciaux et industriels... »

Un personnage, qui, sans occuper une position officielle, exerçait une très-grande influence, M. le baron de Stockmar, ayant appris qu'un revirement s'opérait dans les dispositions du cabinet hollandais sous la pression d'Amsterdam et de Rotterdam, conjura M. de Muelenaere de

tirer parti de cette circonstance. Le 15 août 183[illegible]2, il lui adressa de Londres une lettre très-rema[illegible]r-quable. — « A la vérité, lui disait-il, le minist[illegible]tre belge s'est engagé envers les Chambres d'u[illegible]ne manière positive, mais à la vérité aussi il a u[illegible]isé tous ses moyens pour remplir sa promesse. [illegible] Si des représentations, des actes diplomatiqu[illegible]ues avaient suffi pour amener l'évacuation d'A[illegible]An vers, elle aurait eu lieu depuis longtemps. M[illegible]Mai comme les cinq Puissances refusent d'avis[illegible]ise aux moyens coercitifs aussi longtemps qu'el[illegible]elle entrevoient la moindre possibilité d'en fi[illegible]in pacifiquement, le ministre belge, ayant épui[illegible]ui tous ses moyens vis-à-vis de la Conférence [illegible]e n'en ayant pas d'autres pour faire exécuter [illegible]er traité que la guerre, pourrait croire que, [illegible] dernier moyen n'étant pas de sa compétence, [illegible] ne lui reste rien de mieux à faire que de donn[illegible]ner sa démission. » — Une telle manière de voir n[illegible]ne paraissait pas juste à M. de Stockmar. Par suit[illegible]te de la nouvelle attitude du roi Guillaume, qui[illegible]i, tout en refusant et l'acceptation des *Vingt-quatre* [illegible]e *articles* et l'évacuation préalable du territoire, n'en présentait pas moins en même temps des contre-propositions, le ministère était dégagé, pensait-il, de l'obligation de n'entamer aucune nouvelle discussion jusqu'à ce que le territoire

fût évacué. Il semblait donc de l'intérêt de la Belgique de changer *en discussions antérieures* les discussions ultérieures qu'exigeait le traité. — « Je vous conjure, disait en terminant le politique sagace et prévoyant dont nous reproduisons les avertissements, restés inédits jusqu'à ce jour, je vous conjure de préférer le bien-être de la Belgique à toute autre considération, et surtout à toute considération personnelle. Même la situation la plus embarrassante n'est pas sans remède. Dans le cas présent, la difficulté capitale est plutôt dans la forme que dans l'esprit, et, pour la vaincre, il ne vous faut que de l'énergie. Le point essentiel, c'est d'en finir pour le bonheur de la Belgique; toute autre considération disparaît devant celle-ci. Ministre constitutionnel, en prouvant au monde et à la Belgique que tout ce que vous avez fait ne tendait qu'au salut de votre patrie, vous êtes au-dessus de tous les reproches que le sophisme ou la malveillance pourrait vous adresser [1]. »

[1] On lira sans doute avec intérêt quelques détails biographiques sur le baron de Stockmar :

« Chrétien-Frédéric Stockmar naquit à Cobourg, le 22 août 1787. Son père, magistrat distingué, jouissait d'une certaine aisance. Voué à l'étude de la médecine, Chrétien-Frédéric suivit, de 1805 jusqu'en 1810, les cours des uni-

Cette exhortation vraiment éloquente ne convainquit point M. de Muelenaere, ou bien celui-ci recula devant une détermination trop énergique.

versités de Wurtzbourg, d'Erlangen et d'Iena. En 1812, il fut nommé médecin ordinaire de la ville et du district de Cobourg. Pendant les campagnes de 1814 et 1815, les troupes des ducs de Saxe ayant été appelées sur le Rhin, il fut attaché à ce contingent en qualité de médecin en chef. Le prince Léopold de Saxe-Cobourg fit alors sa connaissance, s'intéressa à lui et, en 1816, peu de temps avant son mariage avec la princesse Charlotte d'Angleterre, le prit à son service comme son médecin particulier.

« Après la mort prématurée de la princesse Charlotte (6 novembre 1817), le prince, ayant fait choix d'un autre médecin, confia à Stockmar les fonctions de maréchal de sa cour et la direction de ses affaires. Stockmar conserva cette position jusqu'à ce que le prince fût appelé au trône de Belgique. Le spectacle de la vie politique de l'Angleterre avait développé son penchant naturel pour le libéralisme. Après l'élection du prince Léopold comme roi des Belges, il rendit à la Belgique et à son chef des services incontestables. Bientôt il devait se signaler également sur un autre théâtre. A la mort de Guillaume IV, Léopold envoya le baron de Stockmar à Londres pour veiller aux intérêts de sa sœur, la duchesse de Kent, et de sa nièce, la reine Victoria. Deux ans après, la reine ayant choisi pour époux son cousin, Albert de Saxe-Cobourg, Stockmar fut chargé de l'accompagner dans un voyage en Italie. Ce voyage fut le commen-

Le 9 septembre, le général Goblet, qui avait été momentanément adjoint à M. Van de Weyer près la Conférence, revint à Bruxelles, porteur de nouvelles propositions. Ces propositions, concertées par lord Palmerston avec les plénipotentiaires belges, posaient des bases au delà desquelles le cabinet du roi Léopold ne pourrait être entraîné dans la négociation directe à ouvrir avec la Hollande. C'est ce qu'on appela le *thème de lord Palmerston.*

Le 16, le Roi convoqua les ministres en conseil, sous sa présidence, et chargea exceptionnellement M. Nothomb, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, de remplir les fonctions de secrétaire du cabinet et de rédiger le procès-verbal des délibérations.

Nous lisons dans ce document :

« Sa Majesté invite les ministres à faire connaître individuellement leur opinion sur les propositions dont le général Goblet est porteur, en les considérant en elles-mêmes.

cement d'une amitié très-rare entre un prince et un particulier. Tant que le prince Albert vécut, le baron de Stockmar passa la moitié de presque toutes les années à la cour d'Angleterre, tout simplement à titre d'ami du prince et de la reine.

« Il mourut à Cobourg le 9 juillet 1863, dix-huit mois après le prince Albert. »

« M. de Muelenaere déclare qu'il n'hésiterait pas à approuver ces propositions, si elles pouvaient être considérées comme finales, et amener la conclusion de tous nos différends avec la Hollande; il doit être bien entendu que la négociation ne pourrait aller au delà et exposer le pays à de nouvelles concessions; M. de Muelenaere ajoute, qu'au fond ces nouvelles propositions ne contiennent rien de formellement contraire au traité...

« M. Raikem accepterait les propositions, si on les présentait en ce moment signées par le roi Guillaume, mais il craint d'ouvrir une négociation qui ne lui semble point précédée des garanties nécessaires, et qui, venant à échouer, amènerait une nouvelle humiliation; il se regarde personnellement comme dans l'impossibilité de concourir à cette négociation.

« M. Coghen pense que le *statu quo* ne peut se prolonger, non pas qu'il y ait misère dans le pays, à l'exception de quelques cantons de Liége et de Charleroi, mais par suite de l'espèce de maladie morale qui travaille le public; la guerre n'amènerait pas de solution en exposant à de grands dangers; il approuve les propositions; mais il se croit dans l'impossibilité d'autoriser comme ministre un changement de système...

« M. de Theux [1] pense que les propositions sont acceptables, avec l'addition relative au syndicat [2]; les difficultés que présente la question de l'Escaut seraient nettement tranchées; il aurait fallu toutefois que les propositions émanassent de la Hollande même, et que la Belgique ne prît pas l'initiative; il voit du danger à ce qu'elle ouvre des négociations.

« Sa Majesté invite les ministres à faire connaître leur opinion en ce qui les concerne personnellement.

« M. de Muelenaere pense que comme ministre des affaires étrangères, il a pris des engagements qui ne lui permettent pas de diriger les nouvelles négociations; il serait dans l'impossibilité de se présenter devant les Chambres; il se regarde comme plus particulièrement lié que les autres ministres.

« M. Raikem regarde tous les ministres comme également liés; comme membre du conseil, il

(1) M. de Theux, nommé ministre d'État le 12 novembre 1831, avait été chargé provisoirement, le 21, du portefeuille de l'intérieur. Le 30 décembre suivant, il était devenu titulaire de ce département. C'était M. Lebeau qui, d'accord avec M. Devaux, avait désigné M. de Theux et, à son défaut, M. I. Fallon.

(2) Cette addition avait été indiquée par M. Coghen.

ne peut concourir à la nouvelle négociation.

« M. Coghen pense également que les engagements ont été pris collectivement au nom du Gouvernement.

« M. de Theux croit également que les engagagements ont été communs et le lient comme ministre; il ne croit donc pas pouvoir prendre part à la négociation. »

A la suite de ce conseil, M. de Muelenaere déposa le portefeuille des affaires étrangères, et le général Goblet consentit, le 18 septembre, à le remplacer provisoirement. Il mit pour condition préalable à son acceptation que M. Nothomb ne refuserait pas de rester secrétaire général.

Les autres ministres étaient également démissionnaires; mais ils devaient rester à la tête de leurs départements, comme administrateurs, jusqu'à ce que le cabinet fût reconstitué.

M. Lebeau, tenu au courant de ces incidents par M. Nothomb, lui écrivit de Liége, le 17 septembre, qu'il croyait le général Goblet de très-bonne foi quand il se faisait fort de convertir en un traité direct les modifications énoncées dans le *thème* de lord Palmerston ; quant à la réussite, el e lui paraissait douteuse.

Il indiquait ensuite ses propres vues : « Refuser et fixer un délai à la Conférence,voilà ce que

je croirais devoir faire. Être prêt à agir, le délai expiré, quoique je me tienne très-sûr que la menace seule ferait sortir la Conférence de sa torpeur et hâterait la crise. J'en ai pour garant l'intérêt de tous et particulièrement celui de la France dont le *statu quo* rend la position insoutenable. »

M. Lebeau se montrait plus pessimiste encore dans une lettre du 20 septembre. Là, il déclarait nettement que le général Goblet échouerait dans sa tentative.

Le nouveau ministre des affaires étrangères avait le malheur, comme il l'avouait lui-même, de ne pas être compris, même des esprits les plus perspicaces.

M. Nothomb, qui s'était consciencieusement associé au général Goblet, adressa, le 21 septembre, à M. Lebeau, une sorte de mémoire confidentiel, qui contenait le passage suivant, destiné à jeter une vive lueur sur la situation :

« Aucun journal n'a encore touché le véritable point de la question ; tout le monde croit que le général Goblet compte sur un prochain arrangement direct avec la Hollande, qu'il n'y a pour lui de salut que dans l'acceptation bénévole de la Hollande. Si le général Goblet n'avait que cette issue, il serait bien à plaindre. La pensée

politique, la véritable pensée gouvernementale du nouveau système, ou de la nouvelle tactique, ne frappe personne...

« La négociation directe avec la Hollande amènera un arrangement, ou n'en amènera point. Si elle amène un arrangement, d'après les bases concertées avec lord Palmerston, la solution sera obtenue pacifiquement. Je ne crois pas à ce résultat; cette hypothèse est celle du vulgaire; la mienne est celle qui suppose la non-réussite. Si le roi de Hollande repousse tout arrangement, s'il refuse de traiter sur les bases connues, s'il refuse même toute négociation *directe* avec les ci-devant rebelles, il y aura un fait de plus, un fait qui aura achevé d'épuiser les ressources diplomatiques, un fait qui marquera le dernier terme des négociations : ce jour-là le système pacifique sera mort, et ce jour, je l'espère, n'est pas éloigné... »

En effet, le général Goblet, malgré les prévisions contraires, obtint un succès rapide et complet.

Le 18 septembre furent signés les pleins pouvoirs donnés à M. Van de Weyer, pour ouvrir une négociation directe avec la Hollande. En notifiant à la Conférence qu'il était mun de ces pleins pouvoirs, le plénipotentiaire belge, dans

une note du 20, déclara que son gouvernement se réservait de réclamer l'exécution des engagements contractés par chacune des puissances, si la nouvelle négociation n'amenait aucun résultat. Le 26, la Conférence, ayant entendu le plénipotentiaire hollandais en personne, après avoir reçu préalablement des réponses écrites aux questions qui lui avaient été posées, constata que tout espoir de conciliation semblait, pour le moment, devenir illusoire, et qu'il ne lui restait plus que de se concerter sur la marche ultérieure à adopter.

Le 1er octobre, la Conférence, à l'unanimité, reconnut que des mesures coercitives étaient devenues nécessaires. Mais les plénipotentiaires d'Autriche, de Prusse et de Russie déclarèrent que leurs cours ne pouvaient s'associer à d'autres mesures qu'à des mesures pécuniaires. Le plénipotentiaire britannique (lord Palmerston) et le plénipotentiaire du roi des Français (le baron Durand de Mareuil, en l'absence du prince de Talleyrand), jugeant ces mesures insuffisantes, réservèrent à leur gouvernement la pleine faculté d'agir pour l'exécution du traité conclu avec la Belgique [1].

[1] *Essai historique et politique sur la Révolution belge,*

M. Nothomb se rendit à Liége, muni du protocole du 1er octobre, afin de convertir M. Lebeau au système du général Goblet et de l'engager à s'associer, comme ministre, à l'exécution de ce système. M. Lebeau fut vivement frappé des raisons exposées par M. Nothomb, mais laissa entrevoir une grande répugnance à rentrer au ministère. Déjà précédemment, M. de Muelenaere ayant manifesté à diverses reprises l'intention de se retirer et le Roi ayant exprimé le désir que M. Lebeau reprît le portefeuille des affaires étrangères, l'ancien ministre du Régent avait, comme nous l'avons dit, décliné cette offre bienveillante. Lorsque M. Nothomb vint le trouver à Liége, M. Lebeau pensait si peu à reprendre le pouvoir, qu'il avait échangé les fonctions de premier avocat général, qu'il exerçait depuis le mois d'octobre 1830, et celles même de procureur général près la cour de Bruxelles, qui lui avaient été offertes récemment, contre la place moins lucrative de conseiller à la cour d'appel de Liége. Il améliorait ainsi sa position parlementaire, puisque d'agent

par Nothomb, membre de la Chambre des représentants de Belgique, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, etc. (Bruxelles, 1834, 3e édition), chap. XVIII.

du gouvernement il devenait magistrat inamovible; mais il créait en même temps un grand obstacle à sa rentrée aux affaires, attendu que la Constitution ne permet point à un juge qui devient ministre, d'en recevoir le traitement.

« J'avais accueilli l'idée (lisons-nous dans ses *Souvenirs* manuscrits) de rester désormais étranger à une position qui m'avait valu d'indignes outrages, d'affreuses calomnies, la perte de plusieurs amis, la détérioration de ma santé et des chagrins d'intérieur... J'aimais en outre à m'abriter contre l'injustice des passions dans une position indépendante, mais modeste, qui me permît de dire la vérité à tous les partis et, s'il le fallait, au pouvoir lui-même, sans que le soupçon d'ambition personnelle pût m'atteindre. Je mettais, s'il faut le dire, quelque orgueil à me créer une forte et influente position parlementaire. Mais une fois engagé dans la vie politique, qui peut répondre de rester toujours maître de ses résolutions? »

M. Lebeau vint à Bruxelles et eut une entrevue avec le général Goblet. Celui-ci lui expliqua le résultat que sa courte et habile manœuvre avait déjà amené. — « Empêcherez-vous le pays, lui dit le général, d'en recueillir les fruits en refusant de vous associer à moi? J'ai pu agir seul à

Londres, mais je ne puis agir seul à Bruxelles. J'ai besoin devant les Chambres de collègues plus façonnés que moi aux luttes de tribune. Mon inexpérience des joutes oratoires me donne une grande défiance de moi-même. Cette défiance paralysera tous mes moyens, et, avec une cause excellente, je pourrai me trouver embarrassé de répondre immédiatement aux objections les moins solides. Vous avez beaucoup fait déjà pour votre pays; mais il reste beaucoup à faire. L'ennemi est au cœur de la Belgique; il glace de terreur par son attitude toujours menaçante notre métropole commerciale; il en paralyse les transactions en excitant aussi les craintes de l'étranger, craintes trop justifiées par le bombardement de 1830; il maintient, et par sa présence au milieu de nous et par les doutes que cette situation laisse subsister sur les intentions des grandes puissances, il maintient les espérances des partisans d'une restauration; il nous oblige, faute de tout engagement du roi Guillaume contre une reprise d'hostilité, à tenir sur pied des forces militaires imposantes qui pèsent lourdement sur les contribuables; il alimente ainsi dans le pays et dans les chambres une défiance, une irritation qui nuisent à la popularité de la dynastie, à la consolidation du pou-

voir et au succès des idées d'ordre et de modération. »

M. Lebeau ne résista plus à un appel ainsi motivé. Dès lors il s'associa avec un chaleureux patriotisme à une entreprise qui tendait à procurer la libération du territoire et à faire sanctionner par les deux grandes nations libres et constitutionnelles, et en présence de l'Europe absolutiste et passive, la révolution de septembre 1830.

VI

M. Lebeau accepta le ministère de la justice, pour lequel le général Goblet l'avait désigné au Roi, dans une lettre du 12 octobre 1832 [1], et il engagea vivement M. Ch. Rogier, alors gouverneur de la province d'Anvers, à prendre le portefeuille de l'intérieur. Leur nomination fut signée le 20 octobre.

Le lendemain le conseil se réunit pour la

(1) Cette lettre est insérée dans les *Mémoires politiques* du général Goblet (Bruxelles, 1864), t. Ier, p. 246.

première fois, et MM. Goblet, Lebeau et Rogier signèrent le procès-verbal qui contenait les conditions de la formation du nouveau cabinet.

Ce procès-verbal était de la teneur suivante :

« Le général Goblet donne lecture des instructions destinées à être transmises aux agents du gouvernement à Paris et à Londres; il annonce que ces instructions ont été approuvées par le Roi.

« Il est décidé que les conditions énoncées dans ces instructions sont invariables, qu'elles constituent un engagement pris réciproquement par les membres du conseil, que par conséquent si, au 3 novembre, la France et la Grande-Bretagne ne sont pas sorties de l'inaction, le conseil proposera au Roi de reprendre immédiatement les hostilités, et que, si Sa Majesté ne croit pas pouvoir adopter ce parti, les ministres résigneront leurs portefeuilles.

« Il est convenu que ces instructions seront annexées au présent procès-verbal. »

Les instructions, qui furent effectivement adressées à MM. Lehon et Van de Weyer, après avoir rappelé une sommation réitérée le 5 octobre précédent, chargeaient les plénipotentiaires belges de déclarer que le Roi, de l'avis de son conseil, ne croyait pas pouvoir rester dans

l'inaction au delà du 3 novembre; que si ce jour arrivait sans que la garantie stipulée dans le traité des *Vingt-quatre articles* eût reçu son exécution ou, au moins, un commencement d'exécution, le Roi se verrait dans la nécessité de se mettre, par ses propres forces, en possession du territoire occupé par l'ennemi et de faire ainsi cesser un état de malaise intolérable [1].

[1] Dans une lettre adressée de Bruges à M. Nothomb, le 6 octobre, M. Devaux disait : « ..... Vous n'avez qu'un moyen d'action réel, c'est la crainte de la guerre, moyen qui agit à la fois sur toutes les puissances; c'est votre vraie force. La déclaration du délai fatal doit infailliblement dénouer l'affaire et la dénouer sans guerre en huit ou dix jours. Comment est-il possible qu'on ne voie point ce qui brûle les yeux ? De ce que je viens de vous dire, je rapproche encore les paroles de Tallenay (*) que je lui ai entendu dire tout haut à Laeken, le jeudi de la cérémonie des drapeaux : *Maintenant, Messieurs, c'est votre affaire, demandez-nous, nous sommes prêts, demandez-nous.* Ce sont les ménagements pour la France et pour l'Angleterre qui font le malheur de notre politique. Mais qu'on se persuade donc qu'en fixant le délai, on rendra service au ministère français, qui ne demande que le concours ou l'assentiment de l'Angleterre, et au ministère anglais qui, pour

(*) M. de Tallenay était secrétaire de la légation de France à Bruxelles.

Le général Évain, ministre directeur de la guerre, fut appelé à un nouveau conseil qui se tint le surlendemain. Interpellé par le général Goblet, il donna des renseignements très-favorables sur l'armée et sur ses chefs. « Si donc l'action de la France et de l'Angleterre nous faisait défaut, nous étions prêts, dit le ministre des affaires étrangères de 1832, à entrer nous-mêmes en campagne [1]. »

Mais le concours de la France et de l'Angleterre ne devait point faire défaut à la Belgique.

Dès le 9 octobre, le roi Louis-Philippe, informé de la sommation envoyée à son ministre des affaires étrangères, avait déclaré à M. Firmin Rogier, en l'absence de M. Lehon, que la réponse serait favorable, mais qu'il était nécessaire que le gouvernement français s'entendît avec le gouvernement anglais pour la faire de commun accord. Trois jours après, M. Lehon, en annonçant au général Goblet la formation

donner l'un ou l'autre, n'attend qu'un fait assez important pour se couvrir devant l'opinion publique de son pays. Pour moi, je n'en puis douter, au fond du cœur le ministère anglais désire que vous agissiez ainsi, que vous fixiez le délai, que vous le mettiez entre la guerre certaine et l'intervention..... »

(1) *Mémoires* du général Goblet, t. Ier, p. 259.

du ministère du 11 octobre, où le duc de Broglie tenait le portefeuillle des affaires étrangères, disait : « En réfléchissant bien à la couleur de ce ministère [1], il est peut-être tel qu'il convenait pour le moment à l'intérêt belge. Il a besoin de racheter l'impopularité qui l'accueille et d'affaiblir d'avance les violentes attaques auxquelles l'opposition s'apprête contre lui : l'envoi d'une armée française pour forcer l'évacuation d'Anvers est pour lui un moyen de salut, le seul peut-être. » M. Lehon donnait ensuite des détails intéressants : « Le Roi s'est montré plus disposé aux moyens de vigueur que je ne m'y attendais. Un conseil des ministres avait lieu à une heure pour délibérer sur ce sujet. Le Roi m'a autorisé à le revoir vers quatre heures pour en connaître le résultat. Le voici : le conseil, à l'unanimité, a résolu d'offrir au cabinet anglais de faire immédiatement évacuer Anvers et les deux forts qui nous appartiennent sur l'Escaut par une armée française, sous les ordres du maréchal Gérard. Cette armée n'occuperait

[1] Affaires étrangères, le duc de Broglie; intérieur, M. Thiers; instruction publique, M. Guizot; finances, M. Human; justice, M. Barthe; guerre, le maréchal Soult, avec le titre de président du conseil.

aucune place forte, irait droit au but de son expédition, remettrait aux troupes belges la citadelle et les forts à mesure que les Hollandais en seraient sortis ou en auraient été chassés, et se retirerait en France, après avoir accompli sa mission. Le ministère français demande une réponse catégorique et prompte au cabinet britannique; il lui annonce que si l'offre est acceptée, l'armée française entrera en Belgique sur-le-champ. Il propose aussi que l'escadre combinée se promène à l'embouchure de l'Escaut ou dans ces parages, et, en cas de résistance du roi de Hollande, capture quelques bâtiments hollandais. »

Le 22 octobre fut signée, entre la France et l'Angleterre, une convention pour régler l'intervention réclamée par le gouvernement du roi Léopold. Elle stipulait que, si le 15 novembre il se trouvait encore des troupes hollandaises sur le territoire assigné à la Belgique, une armée française y pénétrerait pour le faire évacuer.

Lorsque, le 13 novembre, les Chambres belges se réunirent, le discours du Trône put donc annoncer que deux des grandes puissances représentées à la Conférence répondraient à la demande que le gouvernement leur avait adres-

sée, et qu'elles allaient procéder immédiatement à l'exécution du traité du 15 novembre 1831, et, avant tout, à l'évacuation du territoire. « Les flottes de France et d'Angleterre réunies enchaînent le commerce de la Hollande, et, si ces moyens de coercition ne suffisent pas, dans deux jours une armée française viendra, sans troubler la paix de l'Europe, prouver que les garanties données n'étaient pas de vaines paroles. »

En effet, le 19 novembre, l'armée française, commandée par le maréchal Gérard, commençait le siége de la citadelle d'Anvers.

Le cabinet, fort de ce succès, se tenait certain de trouver dans les Chambres un bon accueil et de l'appui. Le Sénat réalisa entièrement ses espérances; mais il n'en fut pas de même de la Chambre des représentants. Ici, le ministère avait compté sans les aveugles passions qui obscurcissaient encore le jugement d'une grande partie de la Législature; un patriotisme exalté considérait comme honteuse l'intervention étrangère.

On oubliait que cette intervention était une conséquence du traité des *Vingt-quatre articles* et on ne tenait pas compte au ministère de l'énergie avec laquelle il avait repoussé des pré-

tentions contraires à la dignité du pays. Il avait formellement refusé de faire supporter par la Belgique les frais de l'expédition. De plus, malgré les instances pressantes et réitérées du duc de Broglie et du maréchal Gérard, il n'avait point voulu remettre aux troupes françaises les forts et les batteries que les troupes nationales occupaient dans Anvers même.

A la Chambre des représentants, l'opposition s'efforça d'accabler M. Lebeau. Le 24 novembre, celui-ci répondit à ses antagonistes, qui lui reprochaient de se cramponner au pouvoir par ambition : « J'aurais considéré comme une lâcheté de ne pas répondre à la confiance qu'on voulait bien placer en moi, précisément parce que les difficultés étaient grandes, effrayantes, et rendaient presque impossible, j'en pourrais citer des témoins irrécusables, la composition de toute administration nouvelle. Est-ce une misérable ambition qui nous appelle ici ? Il faudrait qu'elle fût bien robuste, cette ambition qui, nous clouant au banc ministériel, semble autoriser de la part de l'opposition tout ce que l'injure a de plus poignant, tout ce que le sarcasme a de plus incisif. Oui, que d'autres viennent s'attacher à ce carcan, et, qu'ils soient catholiques ou libéraux, je déclare que je les

soutiendrai, parce qu'il est du devoir d'un loyal mandataire du pays de fortifier un pouvoir naissant, sauf à se montrer moins indulgent plus tard..... »

La question de cabinet ayant été posée, le ministère obtint quarante-quatre voix contre quarante-deux.

Le 27 novembre, le ministre des affaires étrangères adressait aux envoyés belges la dépêche suivante :

« Hier, dans la discussion de l'adresse à la Chambre des représentants, un sous-amendement de M. Dumortier, qui modifiait, contrairement aux vues du conseil, un amendement de M. Dumont auquel nous nous étions ralliés, n'a été rejeté qu'à la faible majorité de deux voix. Sur quatre-vingt-six votants, quarante-quatre seulement ont émis un vote négatif, et l'amendement de M. Dumont, qui a été mis aux voix immédiatement après, n'a recueilli que les quarante-quatre suffrages qui venaient de repousser le sous-amendement. Ce double résultat nous a paru de nature à déterminer la dissolution du cabinet. Dans les circonstances graves où le pays se trouve, le ministère devait vouloir une majorité qui lui offrît un ferme appui. Celle qu'il a obtenue ne pouvait lui suffire.

Cette majorité n'en est réellement pas une pour lui, puisqu'elle n'existe que grâce aux votes de MM. Ch. Rogier et Lebeau. Tous les ministres ont offert leur démission au Roi, et la constitution d'un nouveau cabinet vous sera bientôt annoncée. »

Il n'en fut rien. Les efforts du Roi pour former un nouveau ministère demeurèrent stériles. En vain s'était-il adressé aux représentants les plus considérables des trois nuances d'opinion qui partageaient la Chambre, d'abord à M. de Muelenaere, puis à M. de Theux et à M. I. Fallon.

Pendant cet interrègne, qui produisait un effet extrêmement fâcheux au dehors, l'armée française poursuivait le siége de la citadelle d'Anvers et la flotte anglaise continuait le blocus des ports de la Hollande. Enfin le Roi, ayant fait appeler le général Goblet et ses collègues, leur exposa la nécessité, en présence des circonstances graves où se trouvait le pays, de mettre un terme à une trop longue crise. Le 16 décembre, les ministres se conformèrent à ce désir, obéissant, selon les expressions de M. Lebeau, à un devoir aussi naturel qu'impérieux.

Leur rentrée coïncidait avec un événement mémorable. Le 23 décembre, le général Chassé

remit la citadelle d'Anvers à la vaillante armée commandée par le maréchal Gérard.

Mais la délivrance de la métropole commerciale de la Belgique ne désarma point l'opposition. Le ministère continuait à faire assez mauvais ménage avec la Chambre des représentants. Un nouvel incident allait bientôt surgir dans la discussion du budget de la guerre.

L'opposition, sous prétexte que le gouvernement manquait de franchise et de vigueur, proposait de n'allouer les subsides que pour six mois. Or, dans la séance du 3 avril 1833, cette motion obtint une grande majorité.

Alors le ministère exprima devant le Roi la résolution de ne plus reparaître à la Chambre et indiqua, comme seul moyen de terminer ces embarras, un changement de cabinet ou une dissolution, émettant du reste le vœu qu'on essayât d'abord du premier expédient. Le Roi s'adressa encore une fois à M. de Theux, mais ses tentatives pour former un autre cabinet furent de nouveau stériles. Les ministres, priés de retirer leurs démissions, posèrent comme condition absolue de leur maintien au pouvoir la dissolution de la Chambre des représentants. Elle fut prononcée le 28 avril et donna lieu à une grande agitation électorale.

Jusqu'à ce moment le parti catholique ou du moins les hommes raisonnables du parti catholique ne s'étaient point déclarés les adversaires des hommes modérés du parti libéral, des hommes gouvernementaux, de ceux qu'on appelait les *doctrinaires*. Il n'en fut plus ainsi en 1833. Pour la première fois, depuis l'installation du Congrès, il y eut lutte entre les catholiques et les libéraux modérés, lutte momentanée, mais très-vive. Les catholiques firent échouer l'élection du général Goblet à Tournai, et M. Lebeau succomba également à Huy. Les deux ministres, s'étant alors présentés devant les électeurs de Bruxelles, ne triomphèrent point sans peine.

« Nous y rencontrâmes encore, dit l'un d'eux, l'opposition des catholiques qui profitèrent de leur influence sur les électeurs des campagnes pour nous empêcher d'être élus au premier tour de scrutin; mais, au ballottage, ils ne parvinrent pas à nous priver plus longtemps du mandat qu'on nous avait si vivement disputé [1]. »

[1] *Mémoires* du général Goblet, t. II, p. 282.

Rappelons ici qu'un des membres du cabinet précédent, quoique celui-ci fût un cabinet mixte, avait été l'objet

M. Lebeau, élu pour la seconde fois par Bruxelles, resta jusqu'en 1848 représentant de la capitale.

d'attaques au moins aussi violentes de la part des journaux catholiques, *à cause de ses opinions libérales*. M. Ch. De Brouckere (c'était lui) répondit à ces attaques par une lettre insérée dans l'*Indépendant*, du 25 mai 1832, et reproduite par le *Moniteur* du 29. Citons :

« .... Je passe au temps où j'ai été appelé au conseil. Et d'abord comme ministre des finances, j'ai conservé en fonctions des ennemis de la révolution, des orangistes. Oui, j'ai maintenu à leur poste des orangistes à la manière du *Journal des Flandres*, c'est-à-dire des hommes qui oublient parfois de faire maigre le samedi ou négligent de se munir à Pâques d'un billet de confession ; je l'ai fait parce que la liberté des cultes n'est pas un mot vide de sens, parce que n'ayant pas la manie des interprétations, je crois qu'on peut être bon et fidèle comptable sans aller à la messe ou réciter l'angelus. Malgré la précipitation, la légèreté qui me caractérisent, j'ai eu assez de prudence pour ne pas ajouter une foi aveugle aux plaintes dont je fus harcelé pendant cinq mois. J'ai instruit toutes ces dénonciations et, en résumé, elles se réduisaient à « un tel est franc-maçon, un autre libéral ; » le plus souvent elles pouvaient se traduire par : « ôte-toi de là que je m'y mette. » J'ai encore par devers moi quelques pièces remarquables dans ce genre, et je pourrais citer des anecdotes qui ne feraient pas rire tout le monde. Au reste, ces incidents ont un bon côté ; ils nous dévoilent, petit à petit, les prétentions du clergé, et nous

La Chambre nouvelle ayant été réunie le 7 juin, le ministère lui présenta la convention signée à Londres le 21 mai entre le plénipotentiaire des Pays-Bas, d'une part, les représentants de la France et de l'Angleterre, de l'autre. Cette convention, acceptée par le gouvernement du roi Léopold, stipulait un armistice indéfini entre la Belgique et la Hollande.

Dans ses *Souvenirs* manuscrits, M. Lebeau apprécie, en termes remarquables, le grand acte auquel il avait participé.

« On a quelquefois demandé, dit-il, s'il n'eût pas été préférable de se refuser à toute convention provisoire et de réclamer le maintien des mesures coercitives, dans le dessein d'obtenir un traité final et la reconnaissance du roi Guillaume. Était-il bien certain d'abord que l'Angleterre, assaillie par les réclamations de la cité et par celles des cours du Nord, eût fait droit à nos instances? N'y aurait-il pas eu en outre quelque chose d'inhumain à repousser les populations du territoire cédé, lorsqu'on offrait,

font voir qu'il n'a pas changé ; il est aujourd'hui comme il a toujours été, comme il sera dans la durée des siècles, avide de pouvoir et aspirant à la domination temporelle..... »

sans dommage pour la Belgique, de le lui laisser indéfiniment? N'était-il pas d'une politique prévoyante de se réserver tous les bénéfices des éventualités de l'avenir? Un changement de règne en Hollande, un revirement d'opinion, une situation financière dans le royaume des Pays-Bas telle qu'elle nous permît de faire avec succès des offres d'argent contre la cession de tout ou partie du territoire contesté? En conservant ces populations pendant une longue période d'années, ne pourrait-on un jour invoquer le fait de la possession, cette sorte de prescription qui a toujours exercé une si grande influence dans les transactions diplomatiques? Ensuite, si nous utilisions bien le temps pendant lequel durerait cette convention à terme indéfini, ne pourrions-nous pas vaincre peu à peu les préventions qui nous avaient fait refuser ces territoires? Quel intérêt conserveraient les puissances du Nord et l'Angleterre à nous les retirer, à opérer un déchirement cruel, impolitique en ce qu'il blessait notre patriotisme, notre honneur, et portait ainsi au sentiment national une profonde atteinte, si nous parvenions à leur prouver que la garde de ces territoires serait aussi bien confiée à la Belgique qu'à la Hollande et à la Confédération germanique? Les raisons

d'État eussent-elles milité toutes en faveur de l'exécution immédiate et complète du traité du 15 novembre, les raisons d'humanité, les devoirs imposés par une fraternité politique étaient d'une nature si puissante, qu'il ne pouvait venir à l'esprit d'aucun ministère de repousser le sursis accordé à l'exécution d'une condamnation cruelle, d'une douloureuse séparation. Ce fut ainsi qu'en jugèrent le pays et les Chambres. Nulle part il ne s'éleva de critique contre la convention du 21 mai. »

Voilà comment s'exprimait l'homme qu'on a voulu faire passer pour un ambitieux sans cœur, pour un politique égoïste.

M. Lebeau avait un tort peut-être, c'était de montrer trop d'ardeur, trop de dévouement, et d'assumer ainsi une trop grande responsabilité. Il était le point de mire de l'opposition qui depuis longtemps, comme on l'a remarqué, rejetait sur lui tous ses mécomptes et tous les malheurs de la patrie. Telles étaient alors les préventions des adversaires de ce grand patriote que, selon les expressions d'un contemporain, si la terre avait tremblé en Belgique, on se serait écrié que c'était la faute de M. Lebeau [1].

[1] *La Belgique sous le règne de Léopold Ier*. Études

Bientôt l'opposition fit une tentative désespérée.

« M. Lebeau, ministre de la justice, avait pensé, dit-il lui-même, dans ses *Souvenirs*, que la législation existante ne s'opposait nullement à l'extradition des étrangers accusés de crimes non politiques dans leur pays et avait cru pouvoir livrer au gouvernement français un banqueroutier réfugié en Belgique et nanti de valeurs considérables soustraites à ses créanciers. Un membre de l'opposition, M. A. Gendebien, avait vu dans ce fait une violation des lois et de la Constitution, et avait, en conséquence, le 14 août 1833, déposé une proposition d'accusation contre le ministre. »

M. Nothomb se chargea de la défense, et son apologie du ministre de 1831 et de 1832 est, à certains égards, un chef-d'œuvre.

L'accusation, selon lui, n'était qu'un prétexte. C'était l'homme tout entier, c'était le système dont il était devenu la personnification qu'on voulait condamner, qu'on voulait flétrir. M. Lebeau avait pour adversaires et ceux qui se proposaient de faire rétrograder la révolution

d'histoire contemporaine, par J.-J. Thonissen (2e édit. Louvain, 1861), t. II, p. 200.

jusqu'à la restauration, et ceux qui, contre leurs intentions sans doute, l'auraient précipitée dans la guerre générale et l'anarchie. Le jeune et brillant orateur poursuivait en ces termes :

« M. Lebeau a accepté cette double lutte, et vous avez admiré le courage avec lequel il l'a soutenue. Et cependant vous n'avez été témoins, Messieurs, que des combats publics; il est d'autres combats, plus pénibles encore, ce sont ceux qu'on se livre à soi-même dans ces accès de découragement et de dégoût qui viennent saisir l'homme politique dans son cabinet, au sein de sa famille; tourments qui quelquefois fortifient les organisations puissantes, qui plus souvent les brisent; car les outrages de la tribune et de la presse viennent retentir jusqu'au foyer domestique et détruire tous les charmes de la vie privée. Et est-il une accusation que la tribune, que la presse se soient interdite? Dans cette enceinte, les expressions les plus flétrissantes, les comparaisons les plus odieuses, n'ont pas été punies par un rappel à l'ordre; en dehors de cette enceinte, la presse a tout osé; elle s'est vautrée dans la calomnie; elle a épuisé, contre l'homme qu'on nous dénonce, toutes les ressources de la langue. Tel est, depuis deux ans, le sort de mon honorable

ami : s'il défend la révolution, ce n'est pas pour le bien matériel qu'elle lui a fait; il a eu ses jours de dangers, il a attaché son nom à la monarchie belge; et cependant le gouvernement provisoire et le régent ont été seuls jugés dignes d'une récompense nationale (1); c'est à peine s'il a accepté une modeste part dans la splendide moisson judiciaire, et cependant il pouvait tout demander; il ne s'est pas même permis la tentation d'aspirer à une haute position dans la magistrature. Il est sorti une première fois du ministère comme il y était entré; je me trompe : il en est sorti les mains vides, mais l'âme navrée; il en est sorti exténué par sa victoire même. Lorsque les forces sont revenues à cet homme dont l'existence avait été si cruellement flétrie, le monarque lui a fait un appel dans des circonstances difficiles; il a répondu à cet appel; et depuis un an, placé à la sommité sociale, il touche le traitement judiciaire de 5,000 francs; c'est, de fait, pour lui, la brillante compensation attachée au rôle de chef du cabinet belge... »

(1) Le Congrès national avait alloué une indemnité de 150,000 florins aux membres du gouvernement provisoire, qui étaient au nombre de dix, et une pension viagère de 10,000 florins à M. Surlet de Chokier.

Les tribunes, qui avaient d'abord accueilli par des huées le défenseur de M. Lebeau, l'applaudirent avec énergie, et la proposition de M. Gendebien fut rejetée par une majorité considérable, par cinquante-trois voix contre dix-huit.

Quelques mois après, le 12 avril 1834, la Chambre, par cinquante et une voix contre vingt-sept, refusait également de blâmer les ministres, à l'occasion des désordres regrettables dont Bruxelles avait été récemment le théâtre. On n'oserait plus aujourd'hui faire peser des accusations absurdes sur les hommes d'État qui occupaient le pouvoir à cette époque orageuse. Mais alors les passions étaient implacables.

A la suite des pillages du 6 avril, M. Lebeau, ayant cru devoir ordonner l'expulsion de quelques étrangers et réfugiés politiques, qui avaient abusé de l'hospitalité belge, se vit de nouveau en butte aux plus amères récriminations. « Il m'est difficile, lui dit M. Ernst, de croire à la bonne foi de l'homme qui faisait le libéral, quand il était journaliste, et qui fait le despote depuis qu'il est arrivé au pouvoir [1]. »

[1] Tout cet épisode est raconté d'une manière impartiale et intéressante par M. Thonissen, dans ses *Études d'histoire contemporaine,* chap. XXII.

— Censure plus puérile encore que méchante, prononcée par un antagoniste, très-honorable sans doute, mais très-impatient aussi.

Les déplorables événements du mois d'avril eurent néanmoins pour résultat d'ébranler le ministère.

Depuis quelques mois déjà, le général Goblet avait déposé le portefeuille des affaires étrangères, pour reprendre les fonctions d'inspecteur général du génie. Le 27 décembre 1833, il avait été remplacé provisoirement par M. le comte Félix de Mérode, ministre d'État [1]. Le département de la guerre était toujours dirigé par le général Évain, et le département des finances par M. Duvivier. En réalité, MM. Lebeau et Rogier supportaient toute la responsabilité politique.

Comme orateurs et comme hommes d'État, ils avaient déployé de brillantes qualités; ils avaient aussi accompli ou essayé de grandes

[1] *Vie du comte Félix de Mérode,* par J.-J. Thonissen, (Louvain, 1861), p. 207.

Il faut dire toutefois que M. de Mérode ne se plaisait que très-peu dans l'hôtel des affaires étrangères. Il était presque constamment dans sa terre de Trelon ou dans son château de Rixensart. On le faisait appeler quand sa présence était indispensable.

choses. Ce n'est point seulement la libération du territoire qui date de ce ministère. Alors furent faites les premières tentatives en faveur de la liberté du commerce; alors furent prises les premières mesures tendantes à l'organisation de l'instruction publique, donnée aux frais de l'État; alors furent préparées l'organisation provinciale et l'organisation communale; alors fut rédigé le projet de révision du Code pénal; alors fut promulguée (1er mai 1834) la mémorable loi qui décrétait l'établissement, aux frais de l'État, des chemins de fer destinés à sillonner la Belgique presque entière, en se dirigeant vers l'Allemagne, vers l'Océan et vers les frontières de France.

Les uns supposaient et les autres espéraient que le ministère, appuyé par une majorité sérieuse, prolongerait son existence longtemps encore, lorsque, dans la séance du 1er août 1834, MM. Lebeau et Rogier annoncèrent laconiquement leur retraite. Cette résolution n'était motivée ni par la politique extérieure, ni par la politique intérieure. Elle était due à des dissidences qui avaient éclaté entre le général Évain, ministre de la guerre, et le ministre de la justice particulièrement. MM. Lebeau et Rogier, soutenus par M. de Mérode, deman-

dèrent le renvoi de leur collègue pour des motifs qui tenaient à la dignité du pouvoir. Ce vœu n'ayant pas été accueilli, MM. Lebeau et Rogier se retirèrent eux-mêmes [1].

Des instances furent faites près de M. Rogier, pour qu'il conservât son portefeuille dans une autre combinaison; mais il refusa de se séparer de M. Lebeau.

Dans une note spéciale, rédigée en 1841, M. Lebeau disait :

« Notre retraite n'eut rien de commun avec les pillages et ne fut point amenée par des votes parlementaires, puisque, en juillet 1834, époque de cette retraite, nous avions sur toutes les questions politiques des majorités imposantes. Notre retraite était due à des dissentiments avec le Roi sur des modifications dans le personnel du cabinet. L'accord n'ayant pu être établi sur ce point entre la Couronne et MM. Lebeau et

(1) Le général Évain, dit M. Lebeau, dans ses *Souvenirs* manuscrits, était un homme instruit, administrateur habile, et doué d'un caractère aussi excellent qu'estimable. Mais élevé dans les camps de Napoléon Ier et peu familiarisé avec le gouvernement constitutionnel, il redoutait extrêmement l'opposition et avait pour elle une déférence si grande que ses collègues pouvaient se plaindre à bon droit de ces ménagements excessifs.

Rogier, ceux-ci donnèrent volontairement leur démission. Une preuve bien évidente de l'opinion publique sur la question des pillages et sur le peu d'impression que les calomnies des adversaires de M. Lebeau avaient produite, résulte de sa réélection à la Chambre.... »

VII

Un nouveau ministère, où prédominaient MM. de Theux et de Muelenaere, fut constitué le 4 août 1834. M. Lebeau, qui avait donné naguère sa démission de conseiller à la cour d'appel de Liége, se vit pressé par ses successeurs d'accepter une position administrative. M. Rogier ayant, de son côté, repris le gouvernement de la province d'Anvers, M. Lebeau désigna le gouvernement du Hainaut. On lui objecta l'influence que l'opposition exerçait dans cette province où il pourrait rencontrer ainsi de

grands obstacles. Trouvant étrange (peut-être avait-il tort) que ses successeurs montrassent pour sa personne une si vive sollicitude, il déclina toute autre offre et quitta Bruxelles pour Spa. Deux mois après, il lut au *Moniteur* sa nomination comme gouverneur de la province de Namur. « Loin d'avoir sollicité ces fonctions, dit-il, je n'avais même pas pensé qu'elles pussent devenir vacantes. Je résolus néanmoins de les accepter. »

Cette association à un ministère, où dominaient les catholiques, peut sembler étrange aujourd'hui. Mais l'administration nouvelle, ne l'oublions pas, s'annonçait comme un cabinet *unioniste*, où M. Ernst, qui avait jusqu'alors siégé à l'extrême gauche, devait servir de contre-poids à M. de Theux, pendant que l'influence de M. d'Huart balancerait celle de M. de Muelenaere.

Avant d'accepter les fonctions de gouverneur, M. Lebeau eut un long entretien avec M. de Theux et avec M. Nothomb, sur les principes de modération et d'impartialité annoncés par le cabinet du 4 août.

Au surplus, voici comment M. Lebeau caractérisait les partis à cette époque : « Alors la classification en parti libéral et en parti catho-

lique était peu tranchée. La division des opinions reposait principalement sur la manière d'envisager la question diplomatique et les attributions du pouvoir royal dans les lois organiques et dans la marche de l'administration. Les catholiques, que les libéraux n'ont jamais repoussés pour leurs croyances, mais uniquement pour leurs tendances politiques, étaient loin de montrer alors les prétentions qu'ils ont si ouvertement et si imprudemment manifestées vers la fin du ministère de M. de Theux. »

Comparée à la période du Congrès et aux premiers temps de la monarchie, cette époque fut une sorte de trève dans la carrière politique de M. Lebeau. Il prenait toujours une part assidue aux débats du Parlement; mais il se plaisait surtout dans son gouvernement où, par son impartialité et son affabilité, il sut se concilier de nombreux amis.

Le 13 décembre 1836, M. de Muelenaere abandonna le portefeuille des affaires étrangères, qui fut alors réuni à celui de l'intérieur dans les mains de M. de Theux. L'opinion catholique ne pouvait annoncer plus ouvertement sa prépotence qui, d'ailleurs, s'était déjà manifestée dans les questions relatives à l'instruction publique. Dès lors, M. Lebeau ne prêta plus

qu'à contre-cœur son concours à un cabinet dont les tendances lui paraissaient subir des modifications alarmantes. Il voyait aussi avec regret que le ministre dirigeant, absorbé par tant d'autres attributions, détournât son attention de la question extérieure qui pouvait redevenir tout à coup brûlante et périlleuse.

M. Lebeau, craignant de ne pouvoir toujours concilier ses scrupules avec ses devoirs administratifs et politiques, songea même à quitter la carrière parlementaire pour entrer dans la diplomatie. « Mais avant de prendre cette grave résolution, dit-il, je voulus pressentir les dispositions du ministre dirigeant. Je lui demandai donc un jour, en 1838, je crois, si, dans le cas où il prît envie au gouvernement belge d'envoyer un ministre à Berlin, il croyait qu'on pût y faire agréer un membre du Congrès qui aurait voté la déchéance de la maison de Nassau. L'ouverture était claire ; j'ignore si elle fut comprise et si dès lors on était déjà disposé à la décliner ; mais elle demeura sans résultat. »

En 1839, un événement d'une importance capitale pour l'avenir de la monarchie belge vint rallumer les passions qui n'étaient qu'assoupies et replacer M. Lebeau en face de ses adversaires de 1831 et de 1833.

Le cabinet, confiant dans la durée indéfinie de l'armistice conclu avec la Hollande par la convention du 21 mai 1833, laissait sommeiller la question diplomatique et semblait oublier que toute la face des affaires pouvait être changée par l'adhésion du roi Guillaume au traité des *Vingt-quatre articles*. Cette adhésion fut brusquement annoncée par une dépêche du 14 mars 1838. Réveillé en sursaut, le cabinet de Bruxelles fit de louables mais tardifs efforts pour obtenir des adoucissements au rigoureux arrêt prononcé le 15 novembre 1831, à la suite de la désastreuse campagne des Dix jours. La Conférence consentit à diminuer le chiffre de la dette; mais elle ne changea point la décision qui mutilait deux provinces. Abandonnée de la France et de l'Angleterre, la Belgique dut se soumettre ou plutôt se résigner.

Le gouvernement demanda donc à la Législature son adhésion aux conditions irrévocablement arrêtées par la Conférence.

Le 4 mars 1839, la Chambre des représentants avait commencé une discussion réellement émouvante. M. Lebeau prit la parole, le 18, après M. Gendebien qui, la veille, passant en revue tous les actes diplomatiques du gouvernement belge, depuis 1831, avait défendu pour la

dernière fois le système qui allait succomber et auquel il ne voulait point survivre politiquement.

Quoiqu'il fût peu édifié de la conduite du cabinet, M. Lebeau, pour rester fidèle à ses antécédents, défendit énergiquement le traité. Il parla longtemps, avec force, mais non sans tristesse. « La cause du Luxembourg et du Limbourg, dit-il, ne vous faites pas illusion sur ce point, n'est plus dans vos mains; ce n'est pas vous qui pouvez la perdre : elle a été perdue sous les murs de Louvain, et je plains les esprits assez étroits, pour n'être pas convaincus que c'est là que vous devez placer le tombeau des Dix-huit articles et la perte des territoires arrachés au Limbourg et au Luxembourg. » Il fallait donc se résigner, mais avec dignité, sans insulter les grandes puissances qui avaient tant contribué à faire une Belgique indépendante « Il est, dit-il encore, des États qui doivent invoquer avant tout le droit, la politique du droit : ce sont les petits États, ce sont les États de second ordre; et malheur, malheur à eux, s'ils travaillent à énerver, dans l'opinion de l'Europe, dans l'opinion des peuples, le respect des contrats internationaux, la foi due aux engagements! » Or, en admettant que le traité

du 15 novembre ait été l'œuvre de la force, l'œuvre de la violence, non-seulement la Belgique n'a point protesté contre ce traité, mais elle n'a pas cessé de réclamer son exécution. L'orateur ajoute qu'il n'est pas en extase devant le traité du 15 novembre. « Quoique avec moins de bruit, je déplore aussi amèrement que d'autres les pénibles conséquences de ce traité. Mais, Messieurs, la prescription dans le droit public doit avoir quelque analogie avec la prescription dans le droit civil. Lorsque, il y a deux ans à peine, tout le monde parlait encore de la validité du traité du 15 novembre, que du moins aucun pouvoir ne la niait, on ne peut pas aujourd'hui, parce que le roi Guillaume a adhéré au traité et qu'on y a introduit des modifications avantageuses à la Belgique, déchirer un document, sur lequel repose, aux yeux de l'Europe, notre titre de nation. » Il conjure ensuite ses collègues de l'opposition d'être justes envers tout le monde, même envers le roi de Hollande. « Je crois, poursuit-il, qu'il serait temps de parler un autre langage envers celui à qui peut-être bientôt le roi des Belges va jurer paix et amitié ; je crois qu'il serait temps surtout de parler un autre langage à l'égard de la Hollande, avec laquelle notre union com-

merciale peut se resserrer autant peut-être que sous l'ancien royaume des Pays-Bas; il est temps de parler un autre langage à l'égard de la Hollande, avec laquelle les vicissitudes de la politique et la défense de notre nationalité peuvent nous associer un jour. » — Il dit que le système, qu'il a défendu avec ses amis, a été, pour la troisième fois, accusé de lâcheté, d'inhumanité, d'égoïsme. Il examine ces assertions et en démontre l'inanité. Il finit en ces termes : « Faut-il aller jusqu'au suicide? Faut-il que, sans espoir de sauver les territoires cédés, la Belgique s'éteigne dans l'agonie d'une mort lente ou dans les convulsions de l'anarchie; ou bien faut-il, par une résistance, par des provocations imprudentes, essayer de ramener sur l'Europe le cataclysme de 1814-1815? Mais songez-y, Messieurs. Savez-vous bien que les chances ne sont pas égales? Savez-vous qu'après de pareilles tempêtes, vous pourriez bien surnager comme Limbourgeois, comme Luxembourgeois, mais qu'il n'y aurait plus de place pour une Belgique? Ah! Messieurs, le sentiment de l'injustice peut amener une réaction très-naturelle dans les esprits : prenez-y garde, le reproche d'ingratitude et d'égoïsme pourrait bien changer de bouche... Je m'arrête ici, car je

veux remplir encore un devoir envers vous : c'est de comprimer au fond de mon âme les réflexions prêtes à s'en échapper. »

Le lendemain, la Chambre des représentants vota le traité, par cinquante-huit voix contre quarante-deux. Le 26, le Sénat l'adopta également par trente et une voix contre quatorze. Il fut signé, le 19 avril, au *Foreign office* de Londres, par M. Van de Weyer, au nom du roi des Belges.

A peine cet acte, qui venait clore la révolution, était-il accompli que M. Lebeau prit la résolution formelle de renoncer à la carrière parlementaire. Il avait demandé la légation de Francfort, et M. de Theux, qui pouvait le considérer comme un héritier présomptif, s'était empressé d'accueillir sa demande. « Mais quand je vis, dit-il, la profonde douleur qu'excitait chez quelques hommes ma résolution de quitter la Chambre et le pays, je n'examinai plus s'ils avaient raison, je me résignai et j'annonçai que je ne partirais point et que je n'abandonnerais pas la carrière parlementaire. »

Ce brusque changement pouvait contrarier le ministre dirigeant. Mais, de l'aveu même de M. Lebeau, M. de Theux se comporta en homme d'esprit. Il proposa au Roi de charger M. Lebeau d'une mission *temporaire* à Francfort.

Pour nouer des relations avec l'Allemagne, après la reconnaissance définitive de l'indépendance belge, l'ancien ministre du Régent convenait le mieux peut-être. N'avait-il pas sans cesse, au Congrès et plus tard, soutenu qu'il fallait soustraire la Belgique à la tutelle exclusive de la France pour la placer sous la protection de l'Europe tout entière? Nommé, le 15 juillet, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près de la Diète germanique, M. Lebeau se rendit à Francfort-sur-le-Mein, accompagné de M. le marquis Th. de Rodes, secrétaire de la légation. « Depuis le comte Münch, représentant de la première puissance de la Confédération, jusqu'au ministre de la plus infime cour d'Allemagne, je fus reçu, dit-il, de la manière la plus distinguée, la plus cordiale, la plus flatteuse pour mon pays et pour moi-même. Je dus sans doute en grande partie cet accueil à quelques antécédents qui me montraient plus partisan d'un rapprochement avec l'Allemagne que favorable à une trop étroite union avec la France. » Il avait tout de suite compris l'importance exceptionnelle du poste de Francfort, qu'il comparaît à un véritable observatoire « du haut duquel on plane mieux que partout ailleurs sur l'horizon

européen. » C'est là, disait-il encore, qu'on apprend plus promptement que partout ailleurs les événements qui se préparent dans le monde politique. Grand avantage, car on peut ainsi se mettre en garde contre toutes les éventualités [1].

Mais déjà apparaissaient, en Belgique, des signes précurseurs de la chute du ministère. Occupant le pouvoir depuis plus de cinq années, d'abord *unioniste*, puis transformé, à certains égards, par la retraite de MM. d'Huart et Ernst, le cabinet dont M. de Theux était le chef pre-

[1] M. Lebeau avait été également chargé d'une mission spéciale près de l'électeur de Hesse-Cassel, le grand-duc de Hesse, le duc de Nassau, etc. — La cour de l'électeur était remarquable par sa magnificence aussi bien que par le maintien scrupuleux des traditions et de l'étiquette de l'ancien régime. On se serait cru parfois en plein XVIIe siècle. Le jour où l'électeur reçut le premier envoyé du roi des Belges, cinquante hussards du régiment de la garde étaient rangés, en grande tenue, dans la cour du palais, tandis qu'une compagnie des grenadiers de la garde formait la haie. Dans le vestibule étaient rangés les gardes du corps et les pages. Invité à la table de l'électeur, le ministre belge y vit toutes les grandes charges de la cour. Il n'y avait pas moins de soixante dignitaires, depuis le grand maître jusqu'au grand échanson. Les « heiduques » et les « coureurs » faisaient le service avec les valets, etc., etc. Étrange spectacle pour l'ancien rédacteur du *Politique !*

nait une couleur de plus en plus exclusive. Plusieurs de ses actes avaient vivement froissé les libéraux, et ceux-ci serraient leurs rangs dans l'attente d'une lutte prochaine. Toutefois, ce n'était point seulement parmi les libéraux que le cabinet rencontrait des antagonistes. Sur les bancs de l'extrême droite siégeaient des hommes qui, tout catholiques qu'ils étaient, avaient combattu les ministres, même avec beaucoup d'énergie, non-seulement dans les questions diplomatiques, mais aussi dans les débats relatifs à l'organisation intérieure. On distinguait, en outre, un autre groupe de catholiques, hommes de talent et d'avenir, qui supportaient impatiemment la longue domination de M. de Theux. Ceux-ci, devenus plus agressifs, depuis les orageux débats du traité des *Vingt-quatre articles*, s'étaient également détachés de la majorité.

Telle était donc la situation parlementaire, lorsque le ministère, plein d'illusions encore sur sa force, voulut imposer à la Législature un acte qui devait exciter une vive et universelle réprobation. Se prévalant d'une des dispositions du traité, il avait réintégré dans son grade un officier général qui, en 1831, avait été condamné par la haute Cour pour avoir conspiré en faveur du prince d'Orange.

Une grande partie du Parlement se souleva contre cette mesure; et M. Lebeau fut, avec M. Rogier, au nombre des quarante-deux membres de la Chambre, qui, dans la séance du 14 mars 1840, votèrent une proposition de blâme [1]. En effet, cette proposition, formulée par M. Dumortier, avait pour but d'obliger le cabinet à retirer l'acte qui excitait un si vif mécontentement dans le pays entier.

MM. Lebeau et Rogier, après avoir voté contre le cabinet, ne crurent pas pouvoir conserver leurs fonctions de gouverneurs. Le ministère annonça également sa retraite prochaine, et M. de Theux conseilla au Roi d'appeler M. Lebeau pour le charger de la formation d'une nouvelle administration. M. Nothomb qui, depuis le 13 janvier 1837, siégeait dans le cabinet démissionnaire comme ministre des travaux publics, avait, au contraire, indiqué M. d'Huart, son ancien collègue. M. d'Huart, d'un libéralisme qui s'était beaucoup effacé dans les dernières

[1] Après avoir rempli la mission dont il avait été chargé près de la Diète germanique, M. Lebeau était revenu en Belgique, au mois de décembre 1839, et avait repris son siége au Parlement ainsi que le gouvernement de la province de Namur.

années, paraissait à M. Nothomb l'homme de la situation, en ce sens qu'il aurait ménagé la transition sans violente solution de continuité.

Le Roi suivit le conseil de M. de Theux; le 16 mars, il appela M. Lebeau. Toutefois, cette première entrevue ne fut point décisive. Le Roi laissa entendre, par forme de réflexion générale, que quand on avait contribué à démolir, on avait accepté l'obligation d'essayer de reconstruire. M. Lebeau répondit qu'il n'avait jamais recherché la tâche de former un cabinet, mais qu'au besoin, si cette tâche lui était offerte, il ne la déclinerait pas; que surtout, dans les circonstances actuelles, c'était pour lui un devoir impérieux de l'accepter et d'essayer de la mener à bonne fin. Rendant compte de cet entretien à la Chambre dans la séance du 2 avril, M. Lebeau ajouta : « Je vous dirai, Messieurs, quelle était l'opinion qui me dominait lorsque je tenais ce langage à Sa Majesté. Je ne crois pas que la majorité de cette chambre soit inféodée à aucune opinion, à aucun homme; je croyais et je crois encore que la majorité de cette chambre appuierait, accueillerait au moins avec une bienveillance expectante tout cabinet composé d'hommes à antécédents honorables, d'hommes qui ont donné des

gages à la fois et de leur amour de l'ordre et de leur amour d'une sage liberté ; et que toutes les opinions, à quelques nuances qu'elles appartiennent, dès qu'elles s'étaient montrées modérées, exemptes d'exagérations, avaient des chances de rencontrer l'appui de la majorité de cette chambre.... »

En réalité, M. Lebeau n'éprouvait pas un très-vif désir de rentrer au pouvoir. Rappelé, il déclina même les ouvertures qui lui étaient faites et pria le Roi de s'adresser à MM. Devaux et d'Huart qui avaient pris, disait-il, à la chute du cabinet une part beaucoup plus active que lui. Il espérait peu que M. Devaux surmonterait ses répugnances pour les fonctions ministérielles, mais il souhaitait que M. d'Huart formât la nouvelle administration et en fît partie.

Cependant M. de Theux qui, le 14 mars, avait encore trouvé trente-huit adhérents, essaya de prolonger son existence ministérielle. Cette tentative n'ayant point réussi, le Roi, après s'être entretenu avec MM. Devaux et d'Huart, chargea M. Lebeau de la formation du nouveau cabinet.

Le 6 avril, la Chambre fut informée officiellement que la démission de M. de Theux et de ses collègues avait été acceptée.

Beaucoup d'ambitions étaient en éveil. Des

députés catholiques, qui avaient voté contre le ministère déchu, supposaient qu'un nouveau cabinet *mixte* allait être formé et que, peut-être, ils y trouveraient place.

Les arrêtés du 18 avril 1840 vinrent tromper ces espérances.

VIII

M. Lebeau, rompant avec les anciennes traditions, avait voulu constituer un cabinet homogène. Il avait gardé pour lui le portefeuille des affaires étrangères, et les autres départements avaient été répartis de la manière suivante : les travaux publics, avec l'instruction publique et les beaux-arts, à M. Rogier; l'intérieur, à M. Liedts, ancien secrétaire du Congrès national, membre de la Chambre des représentants; la justice, à M. Leclercq, ancien membre du Congrès national, procureur général près la Cour

de cassation; les finances, à M. Mercier, membre de la Chambre des représentants et directeur de l'administration générale des contributions directes. MM. Liedts et Mercier avaient été proposés par M. Rogier.

M. Lebeau s'attendait à des remarques critiques; elles ne lui manquèrent point. Du reste, il les a fait connaître avec la plus grande franchise dans ses *Souvenirs* manuscrits.

« Dès l'apparition des arrêtés qui constituaient le nouveau cabinet, des hommes d'opinions différentes leur adressèrent, dit-il, le reproche de ne contenir aucun nom appartenant à l'opinion catholique. Le ministère, disaient-ils, avait été renversé par une coalition. Les éléments qui avaient amené sa chute devaient logiquement, et d'après les règles parlementaires, concourir à son remplacement. D'ailleurs, la Législature était trop également partagée en deux fractions politiques pour permettre la formation d'un cabinet homogène. Ces objections, qui ne manquaient pas de valeur et qui, de la part de plusieurs, étaient présentées de bonne foi, ne nous avaient pas échappé. Absolument parlant, plusieurs membres de l'opinion catholique siégeant, soit au Sénat, soit à la Chambre des représentants, pouvaient être ministres. Rela-

tivement parlant, aucun ne pouvait moralement le devenir, à l'époque où nous prîmes la direction des affaires. [1] »

M. Devaux défendit la même thèse dans des articles de la *Revue nationale*, qui eurent le plus grand retentissement. Mais l'éminent publiciste, tout en soutenant la nécessité d'une administration homogène, s'efforçait de rassurer les plus timorés. « Nous ne pensons pas, disait-il, qu'il fût possible de former une administration

[1] L'extrait suivant d'un discours prononcé par M. Leclercq, ministre de la justice, dans la séance du Sénat, du 13 mars 1841, peut servir de commentaire aux considérations émises par M. Lebeau : « .... Quel était donc l'état des esprits lorsque l'ancien cabinet a dû être remplacé? C'est par là, faites-y attention, que s'explique la formation du nouveau. Depuis plusieurs années, il s'était élevé dans le pays une opinion qui supposait qu'une influence occulte dominait le gouvernement de la nation. Cette opinion attribuait cette influence au clergé qui lui semblait l'exercer par l'intermédiaire de certains hommes placés dans le ministère et de certains autres placés dans les Chambres..... » L'orateur ajoutait que, en présence de cette croyance, qui allait toujours grandissant, il fallait, pour éviter les plus grands maux, ôter, en composant le nouveau cabinet, tout prétexte, tout soupçon à ceux qu'agitait si profondément la crainte d'une influence occulte et toute puissante

plus réellement et plus efficacement conciliatrice que celle qui vient d'entrer aux affaires. Choisie dans des nuances intermédiaires et sur la limite presque commune des opinions libérale et catholique, elle offre des garanties aux deux opinions, sans pouvoir alarmer ni l'une ni l'autre. »

Le cabinet proclamait les mêmes sentiments de conciliation dans le programme qui fut communiqué à la Chambre des représentants, le 22 avril, par l'organe du ministre de l'intérieur. Le passage le plus significatif de ce programme était le suivant : « Nos institutions sont assez libérales, pour que le rôle de conservateurs puisse être hautement avoué. Toutefois, l'esprit de conservation n'est pas l'esprit d'immobilité. Nous sommes donc amis du progrès. Mais nous croyons que tout progrès doit avoir l'ordre pour base et qu'avant de se réaliser, il doit se légitimer et se faire comprendre. »

Quelle que fût la modération du nouveau cabinet, modération attestée d'ailleurs par ses actes, il rencontra bientôt l'hostilité du groupe très-influent qui se rangeait autour du chef de l'ancien ministère. Et à ce groupe vinrent se joindre d'autres catholiques qui défendaient, avec une juvénile ardeur, la thèse des adminis-

trations *mixtes*. La gauche s'était d'abord tenue dans une certaine réserve; mais, en présence de l'agression dont le nouveau cabinet était l'objet, elle devint franchement ministérielle, pour empêcher le retour de M. de Theux. Et c'est ainsi que la couleur libérale du ministère devint plus tranchée.

Cette situation se dessina peu à peu.

M. Lebeau, cependant, s'efforçait de donner à sa politique une signification vraiment nationale, vraiment belge. Ce fut lui qui contre-signa l'arrêté du 16 décembre 1840, par lequel le Roi attribua à l'héritier présomptif de la couronne belge le titre de *duc de Brabant* et au prince Philippe-Baudouin, celui de *comte de Flandre*. « En usant en faveur des princes, ses fils, du droit que lui confère l'art. 75 de la Constitution, Votre Majesté, disait le ministre, obéira à des considérations d'un ordre élevé et qu'appréciera le sentiment public. Vous pourrez, Sire, emprunter à l'histoire des noms qui vivent dans la mémoire du peuple; qui, en renouant la chaîne des traditions du pays, attacheront à la monarchie nouvelle, symbole et force de l'unité nationale, la puissance des souvenirs d'un autre temps, et viendront confondre sur des têtes chères aux Belges la gloire du passé avec les espérances de l'avenir. »

Six semaines environ avant la rentrée de M. Lebeau au pouvoir, le 1er mars, M. Thiers était devenu en France le président d'un ministère qui, pendant sa courte et orageuse existence, paraissait, à propos de la question d'Orient, devoir amener une conflagration générale. En effet, dès le mois d'avril, M. Thiers laissa entendre que, si les Russes allaient à Constantinople ou les Anglais à Alexandrie, il ferait la guerre sur le Rhin et les Alpes. Le cabinet de Bruxelles, instruit des intentions belliqueuses qui prévalaient à Paris, prit quelques mesures de précaution. On prétend, d'ailleurs, que le gouvernement français s'enquit officieusement de l'effectif et de l'état de nos forces, afin de s'assurer que nous serions, le cas échéant, en mesure de nous opposer à un corps ennemi qui essayerait de menacer sa frontière du nord.

Sur ces entrefaites, la question d'une union douanière entre la Belgique et la France, question agitée depuis longtemps déjà dans la presse, était également débattue à Paris [1].

M. Lebeau n'était point favorable à un projet qui, en échange de certains bénéfices accordés

[1] *Mémoires* de M. Guizot, chap. XXXVII.

à notre commerce et à notre industrie, aurait obligé le pays à faire des concessions d'un autre ordre. Il appréhendait en outre que cette association commerciale ne fournît un nouvel aliment aux défiances de l'Europe. Il n'ignorait pas que l'Angleterre voyait ce projet de mauvais œil et que les autres puissances ne lui étaient pas plus favorables. Or, si la Belgique venait à perdre les sympathies des autres cours, il était à craindre qu'elle ne se trouvât à la merci de la France, d'autant plus que celle-ci serait devenue son débouché principal, sinon unique; dès lors notre indépendance eût été sérieusement compromise. Quoi qu'il arrivât, il était certain que les puissances ne verraient dans l'union douanière qu'une réunion déguisée, que cette persuasion affaiblirait la position du pays à l'extérieur, en même temps que le sentiment national eût sans doute ressenti le contre-coup d'un système qui faisait redescendre le peuple belge à un rang subalterne et secondaire. Puis, la France elle-même ne s'était-elle pas énergiquement opposée à l'entrée de la Belgique dans le Zollverein, et n'avait-elle pas ainsi justifié d'avance les motifs de sa répugnance? Cependant on eût pu se résigner à la mesure, si la nécessité en avait été démon-

trée. Mais rien de semblable n'avait eu lieu. En 1840, l'industrie belge s'était relevée de la longue crise qu'elle avait traversée; l'Europe et l'Amérique lui ouvraient des marchés vastes et nouveaux, et pour en prendre possession, à l'exemple de l'Angleterre, notre industrie n'avait besoin que de s'inspirer des traditions de son propre passé. La France, à la vérité, désirait vivement l'union douanière avec la Belgique, à cause des avantages politiques qu'elle s'en promettait; mais la Belgique, à moins de sacrifier son indépendance, ne pouvait donner à ces désirs d'autre satisfaction que la pratique d'une neutralité loyale et sincère.

Telles furent les considérations qui ne cessèrent de guider M. Lebeau dans les négociations relatives à l'union douanière; elles acquirent une importance plus grande encore, quand le traité du 15 juillet vint rompre l'harmonie des puissances et menacer l'Europe d'une guerre générale. La situation était pleine de périls; les défiances des puissances du Nord étaient vivement surexcitées. Dans ces circonstances, une alliance douanière avec la France aurait acquis aux yeux de l'Europe la portée d'une alliance politique et rendu le maintien de la neutralité belge impossible. M. Lebeau crut donc devoir

repousser tout acte qui aurait dessiné la politique belge dans un sens plus ou moins exclusif. Il proposa l'ajournement des négociations, prêt à les reprendre, quand les dangers de guerre auraient disparu, et à y apporter les dispositions les plus équitables.

Ces vues, conformes aux nécessités politiques du pays, furent agréées.

Fidèle aux principes qui n'avaient cessé de le diriger depuis 1831, M. Lebeau, comme ministre des affaires étrangères, veillait donc avec un soin jaloux sur la neutralité belge. A Vienne, à Berlin, à Londres même, on se défiait de notre inclination apparente pour la France. Ce fut à dissiper ces préventions, à détruire ce préjugé invétéré, à faire prédominer la foi européenne en une Belgique indépendante et vraiment neutre, que M. Lebeau s'appliqua avec une fermeté habile et prévoyante.

Le traité du 15 juillet conclu par quatre puissances contre la France était venu, comme nous l'avons dit, faire planer de redoutables menaces sur l'Europe.

En ces graves conjonctures, le 4 août, le ministre des affaires étrangères adressa aux légations belges une déclaration de neutralité énergique et précise. M. Thiers accueillit sans

difficulté cette déclaration. Mais lorsque le grand-duché de Bade et le royaume de Sardaigne voulurent imiter notre exemple, il s'écria, avec un certain dépit, « qu'il n'entendait point se laisser bloquer par des neutres. » Du reste, ce dépit n'alla pas plus loin. Louis-Philippe s'attacha lui-même à rassurer le gouvernement belge. Et quelques jours avant sa retraite, M. Thiers, rencontrant M. Lehon, lui dit que la neutralité de la Belgique était pour la France un article de foi.

En une autre occasion, le président du cabinet du 1er mars s'exprima sur ce sujet avec plus de force encore et de précision. M. Lebeau lui-même cita un jour à la Chambre des représentants les paroles suivantes de M. Thiers : « Si la neutralité belge est sérieuse, si elle est convenablement, énergiquement défendue, l'intérêt militaire de la France n'est plus d'étendre ses frontières au nord ; si la neutralité peut être défendue en tout temps, de manière qu'une agression quelconque ne puisse y porter aisément atteinte, que cette agression vienne du nord ou du midi, le grand intérêt qui pourrait exiger que la France étendît ses limites vers le nord est sauvegardé. »

Le 29 octobre, M. Guizot prit la place de

M. Thiers. Sous le ministère du 1er mars, la guerre, comme on l'a dit, était certaine; sous la nouvelle administration, elle devait être évitée. Toutefois, il y avait encore à craindre les éventualités que pouvait produire en Orient l'exécution du traité du 15 juillet.

Le cabinet de Bruxelles, vivement préoccupé des derniers événements, saisit une occasion solennelle pour affirmer hautement la neutralité belge, pour proclamer la véritable devise de la Belgique. En ouvrant, le 10 novembre, la session législative, le Roi s'exprima en ces termes : « Mes rapports avec les différentes puissances continuent à être satisfaisants. Les circonstances qui sont venues menacer de porter atteinte à l'harmonie existante entre les grands États de l'Europe me font sentir plus vivement le prix de cette bonne intelligence. — La position de la Belgique a été déterminée par les traités, et la neutralité perpétuelle lui a été solennellement assurée. Mon gouvernement n'a négligé aucune occasion de faire connaître l'importance qu'il attache à cette garantie. Partout, je le dis avec satisfaction, nous n'avons rencontré que des sentiments de bienveillance et de respect pour le principe inscrit dans notre droit public. — La neutralité, nous ne pouvons trop nous en con-

vaincre, est la véritable base de notre politique; la maintenir sincère, loyale et forte doit être notre but constant.... »

Ces paroles firent une immense sensation. Toute la presse sérieuse y applaudit chaleureusement. Journaux catholiques et journaux libéraux étaient unanimes. L'adresse de la Chambre des représentants, approuvant les paroles royales, fut également votée à l'unanimité. M. Lebeau et ses collègues, on le reconnaissait, venaient de rendre à la Belgique un grand, un incontestable service.

Quelques semaines s'écoulent, et ce cabinet si sage, si modéré, si capable, va rencontrer la plus étrange opposition. Les antagonistes de MM. Lebeau et Rogier se démasquent tout à fait à propos des questions d'instruction qui se rattachaient à la discussion du budget des Travaux Publics. Ce débat politique, qui prend graduellement de grandes proportions, a lieu au mois de février 1841. Le 26, M. Lebeau, dans un de ses meilleurs discours, défend avec éclat la nécessité de l'homogénéité des ministères parlementaires. Il indique ensuite la politique qu'il veut faire prévaloir. « .... Tels nous fûmes, dit-il, en terminant, tels nous serons. Tels nous fûmes avant 1830, tels nous fûmes pendant la

révolution, au Congrès, aux Chambres, au ministère, dans l'administration des provinces, tels nous serons : éloignés de tous les extrêmes, plantant notre drapeau, comme nous l'avons dit dans un autre temps, au milieu de toutes les opinions modérées et nationales. Certes, nous ne sommes pas les héritiers d'une philosophie surannée, passée à l'état de friperie; mais nous ne reculerons pas non plus vers une autre sphère d'idées qui nous rameneraient à 1790, c'est à dire jusqu'à Van der Noot [1]. »

Le 2 mars, le budget du ministère des travaux publics fut adopté par quarante-neuf voix contre trente-neuf et trois abstentions. Le cabinet était sorti de ces débats avec une plus grande popularité; mais il fallait encore affronter l'opposition de la majorité du Sénat.

Or, cette majorité comprenait l'aristocratie cléricale, encore imbue à cette époque de certains préjugés de caste, — véritables et ridicules anachronismes dans la Belgique constitutionnelle, — encore arriérée et même aveuglu sous certains rapports. Cette majorité, qui avait sou-

[1] Henri Van der Noot était le chef des réactionnaires du Brabant, l'incarnation des rétrogrades de l'ancien régime. *Voir* notre *Histoire de l'empereur Joseph II et de la Révolution belge de* 1790.

tenu M. de Theux avec amour, se montra passionnément injuste à l'égard des ministres qui, sortis de la classe moyenne, avaient conquis par leur talent une haute position et qui s'efforçaient de donner à la politique belge une direction ferme, éclairée, prévoyante, sagement progressive. Les opposants, ne pouvant reprocher aux ministres aucun acte, leur intentaient, comme on disait alors, un procès de tendance. A MM. Lebeau et Rogier ils faisaient un crime de leurs rapports avec le directeur de la *Revue nationale* et les sommaient, — mais en vain [1], — de désavouer les théories politiques que M. Devaux publiait sous sa responsabilité exclusive. M. Lebeau connaissait parfaitement le mobile de cette opposition passionnée. — « Ce qu'à aucun prix ne voulait l'opinion catholique, a-t-il dit, c'est que les prochaines élections se fissent sous un ministère indépendant d'elle. »

Enfin, une grande résolution fut prise. Le 17 mars, le Sénat, cédant à une déplorable pression, et entrant dans une voie irrégulière et dangereuse, adopta, par vingt-trois voix contre dix-neuf, une adresse au Roi, tendante,

(1) *Voir* la séance du Sénat, du 13 mars 1841. *Moniteur* du 14, n° 73.

quoique en termes ambigus, à provoquer une modification ministérielle [1].

Les ministres, réunis après ce vote, furent unanimement d'avis de demander la dissolution des deux Chambres. La Couronne n'ayant pas cru pouvoir accéder à ce vœu, M. Lebeau rédigea un mémoire où étaient exposées les considérations puissantes qui militaient en faveur de la mesure proposée. Dans ce mémoire, qui fut adressé au Roi le 28 mars, M. Lebeau indiquait aussi les motifs pour lesquels il fallait désirer le classement définitif des deux grandes opinions qui se partageaient la Législature. Certes, il comptait que la dissolution amènerait une majorité libérale; mais il était bien loin de vouloir, comme on l'a prétendu, l'anéantissement des catholiques. Il croyait qu'en toute hypothèse, les catholiques formeraient une minorité assez forte pour servir de contre-poids aux libéraux. Enfin, si le Roi persistait à croire que les inconvénients de la double dissolution l'empor-

[1] L'adresse fut proposée par les sénateurs dont les noms suivent : MM. le baron Dubois de Nevele; le baron de Peuthy; Van Saceghem; le comte Vanderstraeten de Ponthoz; D'Hoop; le comte de Briey; le baron Dellafaille; le baron de Pélichy; de Rouillé; le baron de Stockem; le baron de Mooreghem.

teraient sur les avantages de cette mesure, M. Lebeau se disait prêt, comme ses collègues, à donner un nouveau témoignage de sa respectueuse déférence, en n'insistant plus et en se bornant à réclamer la dissolution du Sénat.

On lira avec un vif intérêt ce mémoire, resté inédit jusqu'à ce jour, quoique, depuis 1841, il ait été invoqué plus d'une fois dans la presse et dans les discussions du Parlement.

« SIRE,

« M. Leclercq m'a fait connaître l'opinion de Votre Majesté sur la forme qu'elle désirait voir donner à une communication que les circonstances ont rendue nécessaire. Jaloux, comme chacun de mes collègues, de me conformer aux intentions du Roi, et partageant leurs idées sur la position du cabinet, je viens soumettre à Votre Majesté quelques considérations, que je prends la respectueuse liberté de recommander à son attention bienveillante.

« Vous le savez, Sire, la Chambre des représentants a émis un vote de confiance en faveur du ministère. Le Sénat a émis un vote contraire. — Placé ainsi entre deux majorités opposées, le cabinet s'est cru dans l'impossibilité de travailler efficacement à l'œuvre qu'il a toujours

eue en vue; il a cru que, dans cette situation, il n'était plus investi que d'une autorité incertaine et, par conséquent, sans force.

« La manière la plus impartiale de rétablir l'harmonie entre les deux Chambres paraît d'abord être un appel aux électeurs.

« En ce qui concerne la Chambre des représentants, il y a, indépendamment des nécessités qui résultent de la crise actuelle, des raisons de dissoudre, sur lesquelles je regarde encore comme un devoir d'appeler l'attention de Votre Majesté.

« La moitié de la Chambre sera bientôt soumise à une réélection. Les députations de cinq provinces doivent être renouvelées. Il resterait donc seulement à étendre l'élection aux quatre autres provinces. Il peut arriver, cela même est probable, que le renouvellement partiel ne change pas notablement l'esprit de la Chambre, et qu'ainsi on soit amené, un peu plus tard, en présence de nouveaux conflits et de plus sérieux éléments d'irritation, à recourir à la mesure, devant laquelle on aurait reculé aujourd'hui.

« Une autre considération mérite d'être pesée.

« Certaines opinions voient, non sans inquiétude, s'approcher le jour du renouvellement partiel, tandis que d'autres le pressent de tous

leurs vœux. Toutefois l'épreuve ne sera pas décisive.

« Les élections de juin 1841 accomplies, les esprits se préoccuperont des élections de juin 1843. Les mêmes appréhensions, d'une part, les mêmes espérances, de l'autre, se produiront de nouveau et avec plus de force. Peut-être des deux côtés y a-t-il quelque exagération dans ces prévisions. Toujours est-il qu'elles existent. Une agitation plus ou moins forte régnera donc dans les esprits, tant qu'une expérience complète n'aura point amené de résultat certain. Or cette agitation suffirait à elle seule pour renouveler des conflits semblables à celui dont Votre Majesté est témoin, et empêcher ainsi l'administration de prendre quelque stabilité.

« A ce point de vue, Sire, la dissolution des deux Chambres ne serait pas seulement un acte commandé par le désaccord survenu entre l'une et l'autre; ce serait encore une mesure de prévoyance, et loin d'entretenir, d'augmenter l'irritation, elle aurait pour résultat de rendre la situation plus calme, en la rendant plus stable. La dissolution, appelant toutes les provinces à élire, détruirait toutes les incertitudes; elle établirait les partis dans une position définitive ou au moins sans espoir de changement prochain,

et dès lors ceux-ci seraient bien près de se calmer et de s'entendre.

« Un point sur lequel la conviction des diverses fractions parlementaires semble d'accord, c'est que les élections du mois de juin apporteront quelque modification à la composition de la Chambre des représentants, dans le sens de l'opinion qui a soutenu le cabinet; ce qui est moins douteux encore, c'est qu'au renouvellement de 1843, qui comprend les provinces de Liége, Flandre orientale, Hainaut, Limbourg, la modification, surtout de la part des deux premières provinces, sera plus considérable dans le même sens. On peut donc dire que c'est des élections de 1843 que les deux fractions parlementaires attendent leur position définitive.

« Cela étant, Sire, je pense que le gouvernement a un intérêt très-grave à ce que les élections de Liége se fassent cette année. Dans la province de Liége, où il n'est pas douteux que l'opinion de la majorité de la Chambre des représentants l'emporte, le ministère jouit aujourd'hui d'un certain degré de considération et de sympathie. Aucun autre cabinet ni aucune autre époque ne seront peut-être jamais aussi favorables à l'influence des principes d'impar-

tialité et de modération. Faites contre le pouvoir ou en défiance de lui, les élections de Liége seraient, sans aucun doute, beaucoup moins modérées qu'elles ne le seraient aujourd'hui.

« Dans la Flandre orientale, dans la ville de Gand surtout, aucune autre époque ne sera probablement aussi propre à amener à la Chambre des hommes modérés. Deux opinions s'y rallient au ministère, à savoir une partie de l'opinion dite catholique, et une très-grande partie de l'opinion orangiste, celle-ci à raison de la nuance libérale modérée du cabinet. Là aussi donc, le moment semble propice pour des élections qui scelleraient en quelque sorte le rapprochement d'opinions longtemps éloignées du pouvoir, opinions qui, si on laisse échapper le moment favorable, peuvent reprendre une position d'autant plus hostile qu'elle succéderait à l'espoir déçu d'un rapprochement.

« Enfin, puisque de l'aveu de tous les partis, il y a une opinion qui paraît devoir l'emporter dans la Chambre des représentants, en 1843, ne vaut-il pas mille fois mieux qu'elle y arrive avec le pouvoir, au moment où elle est accessible à ses conseils, que d'y arriver contre lui, et lorsqu'elle se sera aigrie, exaltée dans la lutte? Puisqu'on n'ose plus guère douter des forces que l'avenir

réserve à cette opinion, n'est-il pas d'une sage politique de conserver l'influence du pouvoir sur cette opinion, de chercher à la guider plutôt que d'avoir à la subir? N'est-il pas d'une plus haute prudence de chercher à rendre utile au pouvoir, dès aujourd'hui même, un mouvement qu'il paraît impossible de retarder plus de deux ans, un mouvement favorable à l'administration et qui dans deux ans peut lui être hostile?

« Est-ce à dire qu'en cas de réélection de la Chambre des représentants, l'opinion qui naguère y a été en minorité doive être exclue du Parlement? Non, sans doute; cela n'est ni possible ni désirable. Tous les calculs de probabilité sur les résultats d'une dissolution de la Chambre attestent qu'il resterait au moins une trentaine de voix appartenant à cette minorité. J'ajoute, Sire, qu'il est à souhaiter que l'opinion de la minorité du 2 mars soit représentée à la Chambre dans une proportion assez considérable pour que l'opinion contraire ait toujours à compter avec elle. Une opinion parlementaire qui dominerait d'une manière trop exclusive courrait le danger de commettre les fautes auxquelles tous les pouvoirs sans contre-poids sont condamnés.

» Telles étaient, Sire, quelques-unes des rai-

sons qui nous avaient portés, mes collègues et moi, à réclamer de Votre Majesté la dissolution des deux Chambres comme le meilleur moyen de mettre un terme à la crise actuelle. Il a fallu que notre conviction fût bien forte pour résister à cette puissance de raison qui distingue Votre Majesté.

« Quoi qu'il en soit, si Votre Majesté persiste à croire que les inconvénients de cette mesure l'emportent sur les avantages qui peuvent y être attachés, je suis prêt, comme mes collègues, à donner à Votre Majesté un nouveau témoignage de ma respectueuse déférence en n'insistant plus et en me bornant à réclamer la dissolution du Sénat.

« Les inconvénients que Votre Majesté attache à la dissolution de l'autre Chambre ne se représentent plus ici. Age, cens d'éligibilité, position sociale, tout écarte la possibilité de ces inconvénients.

« La mesure paraîtra aussi plus logique, puisque là du moins il y a une majorité contre le cabinet, et qu'avant de changer son ministère pour se mettre en harmonie avec l'opinion du Sénat, il semble naturel que Votre Majesté s'assure si le Sénat représente bien réellement l'opinion des électeurs.

« Vous jugerez peut-être en outre, Sire, que cette intervention si directe du Sénat dans l'exercice de la prérogative royale est un précédent sinon inconstitutionnel, du moins fâcheux, irrégulier, et qui ne doit pas être toléré par la Couronne. Cet acte insolite a déjà produit, presque légitimé, par l'exemple et par une réaction naturelle, des conséquences qui pourraient flatter l'amour-propre de ministres préoccupés d'eux-mêmes, mais qui inquiètent toujours des serviteurs fidèles, dévoués, amis de l'ordre, je veux parler de ces démonstrations, de ces *contre-adresses* qui offrent toujours quelque chose d'anormal et les symptômes d'une situation exceptionnelle, d'un état de crise.

« Enfin, Sire, la non-dissolution de la Chambre des représentants laissera peut-être le ministère exposé à des embarras parlementaires. S'il le faut, mon dévouement, égal à celui de mes collègues, ne reculera pas devant ces difficultés. Mais la dissolution du Sénat, après les déclarations faites, au moment du vote du 16 mars, par deux ministres, MM. Leclercq et Rogier, au nom du cabinet tout entier, me paraît importer à l'honneur de chacun de nous. Sur une question ainsi appréciée, Votre Majesté comprend mieux que personne que nulle transaction n'est possible.

« Elle ne verra dès lors que l'accomplissement d'un devoir dans la demande que je lui fais respectueusement d'accorder la dissolution du Sénat, et dans la prière que je lui adresse, pour le cas où elle croirait devoir refuser cette mesure, de me dé harger des fonctions que je tiens de sa royale confiance.

« Je suis avec un profond respect,

« SIRE,

« De Votre Majesté,

« Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

« LEBEAU.

« Bruxelles, 28 mars 1841. »

Le Roi crut devoir refuser également la dissolution du Sénat. Il engagea toutefois les ministres à conserver leurs portefeuilles. Mais ceux-ci, ne voulant point reparaître dans une assemblée dont la majorité avait demandé leur expulsion, résistèrent au désir de la Couronne et envoyèrent leurs démissions. Elles furent acceptées le 13 avril.

Un des plus anciens amis de M. Lebeau, un autre des éminents fondateurs du royaume de

Belgique, M. Nothomb, ayant été consulté par le Roi, avait signalé les dangers que, dans son opinion, pourrait offrir une dissolution totale ou partielle, au moment où la presse avait partout surexcité les passions du corps électoral. Obligé de prendre la responsabilité de cet avis, M. Nothomb forma une nouvelle administration.

IX

M. Lebeau et M. Rogier, violemment renversés, s'éloignaient avec dignité, ayant pour eux l'opinion publique. Ni l'un ni l'autre ne voulut accepter aucun emploi du nouveau cabinet. Ils restèrent simples représentants, n'ayant plus, après avoir été naguère au sommet de la hiérarchie sociale, que la modeste indemnité attachée au mandat législatif.

Par leur retraite, ils venaient, comme on l'a dit, de faire constater la rupture de l'Union. Ils constituaient l'opinion libérale et en devenaient les chefs.

Ils avaient pensé que, la question extérieure

étant résolue, la Belgique devait entrer dans les voies régulières imposées aux États constitutionnels, c'est-à-dire que le gouvernement du pays devait appartenir à celui des partis qui se trouverait en majorité. M. Nothomb, au contraire, croyait que le gouvernement du pays devait continuer à s'appuyer sur une majorité *mixte*. Mais il ne se faisait pas illusion : il considérait son ministère comme une sorte d'*arrêt*. « Le cabinet actuel, disait-il, est le point culminant d'une situation. Après lui, il faut presque inévitablement que le pouvoir se porte à droite ou à gauche. »

Ce fut dès lors une lutte ardente et incessante entre les chefs parlementaires du libéralisme et le chef du ministère mixte. M. Lebeau se montrait infatigable. A la Chambre, dans la presse, il réfutait les calomnies dont l'opinion libérale était l'objet et combattait l'intervention du clergé dans les affaires temporelles et politiques. Il faut signaler ici deux articles publiés par lui dans la *Revue nationale;* l'un, intitulé : *De quelques erreurs de l'opinion catholique* (1); l'autre : *Où le clergé va-t-il* (2)? Toute la pensée

(1) Tome VI, p. 312-327.
(2) Tome VIII, p. 81-84.

de l'auteur était résumée dans le passage suivant : « Les hommes qui, de nos jours, sentent se relâcher les liens qui les attachent au culte où ils sont nés, ne brisent pas ces liens avec colère ; ce ne sont pas des esclaves qui, la rage au cœur, foulent aux pieds leurs chaînes et jurent la perte de leurs anciens maîtres. La génération contemporaine tend à l'indifférence, ou plutôt peut-être au vague des croyances, mais non à l'intolérance philosophique. S'il est au contraire un principe auquel elle soit sincèrement dévouée, c'est la liberté de conscience, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus opposé à tous les genres d'intolérance. Cette liberté lui suffit ; ne l'alarmez jamais, et vous qui avez conservé à votre foi sa force et sa naïveté, vous aurez pour amis la plupart de ceux que vous comptez aujourd'hui parmi vos adversaires. Car ce respect pour la liberté de conscience assure aux opinions religieuses une bienveillance sincère, une équitable protection, de la part de ceux mêmes en qui la foi est faible ; mais aussi il rend ceux-ci extrêmement susceptibles à l'égard de tout ce qui a l'apparence d'une intervention religieuse dans le domaine politique ; car alors ce même principe qui protége à la fois la liberté de croire et celle de ne pas croire, semble

menacé, et avec lui la liberté individuelle dans ce qu'elle a de plus intime et de plus ombrageux. »

Plusieurs discussions politiques avaient marqué la session de 1841-1842; mais la lutte fut encore plus vive l'année suivante. On relira toujours avec intérêt les débats qui signalèrent le mois de mars 1843 et qui firent ressortir, avec plus d'éclat, l'antagonisme de M. Nothomb et des chefs parlementaires de l'opinion libérale. Dans la séance de la Chambre des représentants, du 18 mars, M. Nothomb, terminant un de ses discours les plus remarquables, s'exprima en ces termes : « Il y a dans la vie des jours douloureux; mais l'homme politique doit les accepter; c'est le jour où Fox et Burke se séparent. C'est le jour des grands conflits entre les missions politiques et les amitiés privées.... »

M. Lebeau persista, avec une calme fierté, avec une rare abnégation, dans la conduite qu'il avait adoptée en 1841. Ce désintéressement, qui lui était commun avec M. Rogier, avait même frappé ses adversaires. En 1844, fut présentée la loi dite des *pensions ministérielles*. Or personne n'ignorait la destination réelle de cette loi. Elle était faite surtout pour payer une dette de reconnaissance à des hommes qui, après avoir présidé à la fondation de la Belgique indé-

pendante, étaient sortis sans fortune des plus hautes positions [1].

Au ministère, dirigé par M. Nothomb, succéda, en 1845, l'administration formée par M. Van de Weyer. C'était une nouvelle et dernière expérience du système *mixte*, devant lequel avait succombé M. Nothomb, malgré son talent hors ligne. Plus éphémère fut l'administration que M. Van de Weyer voulut établir à son tour, en lui donnant pour bases les principes unionistes de 1830. Quel que fût son dévouement, M. Van de Weyer dut bientôt reconnaître que la tentative à laquelle il avait attaché son nom resterait également inefficace. Entré au ministère le 30 juillet 1845, il en sortit le 31 mars 1846.

M. Lebeau, qui avait assisté curieusement et en observateur presque désintéressé à la tentative de M. Van de Weyer, reprit son vrai rôle lorsque le gouvernement lui-même fut rentré dans les voies normales. M. de Theux ayant été placé à la tête du cabinet qui se reconstitua le 31 mars 1846, après la retraite de M. Van de Weyer, M. Lebeau ne cessa de combattre au

(1) *Du Gouvernement représentatif en Belgique*, par E. Vandenpeereboom, t. II, p. 102.

premier rang des adversaires, toujours plus nombreux, des principes et des abus d'un autre âge. Dans les graves débats de cette époque, on l'entendit de nouveau dénoncer le retour de l'esprit de Van der Noot afin d'empêcher, disait-il, le renouvellement des scandales produits à la fin du XVIIIe siècle par la faction qui s'était substituée à l'empereur Joseph II.

X

Les libéraux, victorieux dans les élections de 1847, se virent enfin rappelés au pouvoir. Toutefois M. Lebeau, dont la santé avait subi quelques rudes atteintes depuis 1841, ne semblait point disposé à accepter de nouveau le poids des affaires. Il ne manifesta donc aucun désir d'entrer dans le cabinet que M. Rogier forma le 12 août.

Cette abnégation, il la montra pendant toute la durée de l'administration libérale. Lui qui était un des chefs de l'opinion triomphante, lui

qui avait occupé une place si éminente dans trois ministères, il voulait maintenant servir comme simple soldat. Et, en acceptant ce rôle, jamais il ne montra ni humeur, ni envie, ni regret. Il soutenait bravement, avec chaleur, avec énergie, les hommes nouveaux groupés autour de son ancien collègue; il les soutenait avec un admirable dévouement. Conduite bien rare, il faut le reconnaître, parmi les hommes politiques, conduite vraiment noble et même héroïque aux yeux d'appréciateurs éminents.

Lorsque éclata la révolution qui brisa le trône de Louis-Philippe et qui allait soulever la plus grande partie de l'Europe, M. Lebeau s'associa à toutes les mesures proposées par un ministère prévoyant, et se montra, dans cette redoutable crise, le patriote dévoué de 1831.

Mais l'adhésion qu'il donnait aux lois de cette époque n'était pas toujours sans réserve. Quand la section centrale de la Chambre des représentants, dont était rapporteur un des plus habiles membres de l'opinion catholique (M. Malou), exagérant l'initiative prise par le gouvernement à l'égard de certaines catégories de fonctionnaires, proposa de les exclure tous du Parlement, à l'exception des ministres, M. Lebeau s'éleva hautement contre cette me-

sure antidémocratique. Il se souvenait de l'opinion exprimée au Congrès par une autre section centrale, celle qui avait été chargée de proposer les conditions d'éligibilité des représentants. — « Un peuple sage ne prendra pas ses représentants de préférence parmi les fonctionnaires publics; mais il ne les exclura pas non plus, s'ils lui paraissent dignes de sa confiance. » — M. Lebeau avait donc proposé l'admission d'un certain nombre de magistrats inamovibles. « Nous faisons ici, disait-il, une loi de réaction contre des abus réels, sans doute; mais, comme dans toute loi de réaction, je crains fort que nous n'allions beaucoup au delà du but. » Il avait raison, et la Chambre eut tort en rejetant l'amendement qu'il avait proposé.

La dissolution des Chambres, prononcée le 27 mai 1848, était une conséquence de la loi qui abaissait le cens électoral au *minimum* fixé par la Constitution. M. Lebeau qui, depuis quatorze ans, était député de Bruxelles, se présenta au collége électoral de Huy et redevint le représentant de sa ville natale.

Le cabinet, qu'il n'avait cessé d'appuyer avec chaleur et désintéressement, donna sa démission, après le rejet par la Chambre de la disposition relative au serment, dans la loi qui frappait

d'un impôt les successions en ligne directe. Pendant cette vacance ministérielle, qui se prolongea du 15 mai au 4 juin 1851, M. Lebeau fut du nombre des hommes d'État que le Roi crut devoir consulter. Il exprima l'opinion que la Couronne ne devait point se séparer des ministres qui occupaient le pouvoir depuis le 12 août 1847, et cet avis prévalut.

Le 2 décembre éclatait, comme la foudre, le coup d'État qui détruisit en France le gouvernement des assemblées, et releva dans l'Europe entière les espérances du parti réactionnaire. En Belgique, l'opposition travailla avec plus d'ardeur au renversement du ministère de 1847. Les odieuses sommations du *Constitutionnel*, contre lesquelles aurait dû protester tout cœur vraiment belge, furent, à la veille des élections de 1852, propagées avec cynisme. On voulait donner le coup de grâce au cabinet déjà affaibli par les difficultés survenues avec le cabinet français pour le renouvellement du traité de commerce conclu en 1845. Les élections eurent lieu, les ministres perdirent douze voix, et, le 9 juillet 1852, donnèrent de nouveau leur démission.

Dix jours après, le Roi offrit le pouvoir à M. Lebeau, en des termes qui dénotaient une

confiance éprouvée et une affection sincère. Le 19 juillet, il écrivait à son ancien ministre :

« Des amis qui sont avec vous dans des relations d'une intime confiance, assurent que vous auriez une grande répugnance à entrer au ministère, et qu'il est inutile de vous en faire la proposition. Toutefois, ma persuasion que vous pourriez rendre en ce moment, comme ministre, de grands services au pays, est si forte que je veux tenter une démarche directe près de vous. Je vous offre donc, dans sa plus grande étendue et avec toute la liberté possible pour le choix des personnes, la mission de former un cabinet. Je vous exprime ma conviction que vous remplissez toutes les conditions de la situation et je vous prie de croire à toute la satisfaction que me ferait éprouver votre acceptation. Je suis également assuré que les ministres qui viennent de donner leur démission prêteraient tout leur appui à votre ministère. Quant à mon entière confiance et à mon affectueux concours, vous savez assez que vous pourriez y compter. »

M. Lebeau déclina cette offre si bienveillante et si honorable. Refusant de devenir le chef d'un nouveau ministère, il reprit modestement sa plume de publiciste.

En effet, ce fut précisément à cette époque

que parut la première livraison de l'ouvrage qu'il intitula : *La Belgique depuis* 1847 [1]. Ce livre parut sous le voile de l'anonyme, et en quatre lettres adressées à un ami.

M. Lebeau se proposait de dissiper, au dehors surtout, les préjugés, les erreurs que la presse réactionnaire belge y avait répandus et s'efforçait encore d'y propager. Oui, les catholiques ne cessaient de crier à l'oppression, à la persécution, et l'heure n'était pas éloignée où un de leurs chefs (M. Malou) allait dire à M. Rogier, sorti du pouvoir depuis un mois : « ... Vous poursuivez un système plus général, plus mauvais, plus antipathique à la nation belge que Joseph II et Guillaume Ier. »

C'est à combattre ces exagérations, à signaler les tendances nouvelles du parti catholique, dont une fraction avait gagné le vertige depuis le coup d'État du 2 décembre 1851, c'est à rappeler véridiquement les actes de la majorité libérale que M. Lebeau consacre sa première lettre. S'attachant principalement à la réfutation d'une brochure célèbre, publiée par l'ancien président du Congrès national, M. Lebeau se repor-

[1] *La Belgique depuis 1847* (Bruxelles, 1852), 1 vol. in-8° de 120 pages, sans nom d'auteur.

tait aux jours glorieux de notre assemblée constituante, évoquait les libertés politiques et religieuses dont elle avait doté la nation, et sommait les catholiques de déclarer s'il existait un autre pays où ils seraient plus heureux. Il les sommait de citer les libertés dont ils auraient été privés par les libéraux depuis 1847.

Qui répondit à cet appel chaleureux ?

L'archevêque de Malines. Oui, ce fut le primat de Belgique qui, dans son mandement publié le 19 mars 1853, à l'occasion de la majorité du duc de Brabant, disait : « La religion catholique, délivrée des entraves qui la gênaient auparavant, a joui (en Belgique) depuis vingt-deux ans de cette liberté et de cette indépendance que son divin fondateur lui a octroyées. Elle a pu donner pleinement l'essor à son activité... »

La deuxième lettre de M. Lebeau était, au surplus, l'éclatante démonstration de cette vérité. Dans la troisième, l'auteur s'attachait à défendre le libéralisme, d'être avant tout un gouvernement de parti, un gouvernement exclusif et égoïste. Enfin la quatrième et dernière disculpait le libéralisme belge, le libéralisme constitutionnel d'avoir des tendances ultra-démocratiques, républicaines, socialistes. « S'il est, disait l'auteur, un parti qui se soit

montré, en tout temps, monarchique, conservateur, dans la saine acception de ces mots, c'est incontestablement le parti libéral belge. » Et il le prouvait surabondamment en rappelant ses actes depuis 1830 et particulièrement les réformes sages et prudentes accomplies depuis 1848,

M. Lebeau avait pris goût à cette sorte d'enseignement populaire. Donnant une suite à *la Belgique depuis* 1847, il avait commencé, en 1853, ses *Lettres aux électeurs belges sur diverses questions à l'ordre du jour* (1). La première lettre, publiée en 1853, porte la date du ..... décembre 1852, la huitième et dernière celle du ..... juillet 1857. Le plan de l'auteur était complexe : il consacrait la première partie de ses lettres à un exposé apologétique du gouvernement parlementaire et la seconde à une revue politique des questions à l'ordre du jour. « J'exhibe tout d'abord, sans hypocrite modestie, comme sans ridicule suffisance, disait-il aux électeurs, mes titres à votre bienveillante attention. — Depuis près de trente ans, je me suis presque exclusivement voué à l'étude des

(1) *Lettres aux électeurs belges sur diverses questions qui sont à l'ordre du jour,* pour faire suite à *la Belgique depuis 1847;* par M. Lebeau, membre de la Chambre des représentants (Bruxelles, 1853, 1 vol. in-8° de 334 pages).

questions politiques. Depuis plus de vingt ans, j'ai eu, comme législateur, comme ministre, comme administrateur, l'occasion de faire subir à des opinions, à des principes, à des théories que j'avais puisés dans l'étude des livres, la précieuse, salutaire, indispensable épreuve de la pratique et de l'expérience; à ces titres seuls j'oserais déjà réclamer votre attention. »

Les *Lettres aux électeurs belges* offrent encore un grand intérêt. On y voit revivre toutes les questions qui occupèrent le pays durant le ministère formé, le 31 octobre 1852, par M. Henri de Brouckere, et durant l'administration dont M. Dedecker devint le chef, le 30 mars 1855 (1).

(1) M. Lebeau fut, avec M. Devaux, un des défenseurs les plus chaleureux du ministère, présidé par M. H. de Brouckere. Depuis longtemps il avait oublié l'opposition violente, excessive même, que M. de Brouckere, comme député de Ruremonde, avait faite au ministre de 1831 et de 1833. En 1840, M. Lebeau avait été au devant d'une honorable et complète réconciliation. Ne gardant aucune rancune contre son ancien et mordant antagoniste, ne voyant en lui qu'un homme d'une grande intelligence et un libéral sincère, il lui avait offert, d'accord avec ses collègues, et de la manière la plus délicate, les fonctions qui pouvaient le mieux lui convenir. M. de Brouckere, qui était conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, accepta le gouvernement de la province

Ce fut ce ministère, où siégeait aussi M. le vicomte C. Vilain XIIII, ancien secrétaire du Congrès national, qui eut l'insigne honneur de présider aux fêtes solennelles par lesquelles la Belgique voulut célébrer le vingt-cinquième anniversaire du règne de Léopold Ier.

Or, le 21 juillet 1856, M. Lebeau recevait la lettre suivante, qui vaut tous les titres de noblesse :

« Laeken, 20 juillet 1856.

« MON CHER MONSIEUR LEBEAU,

« Je ne veux pas laisser passer ce jour anni-
« versaire sans vous adresser quelques mots
« comme souvenir du jour déjà éloigné de nous
« où nous sommes entrés ensemble à Bruxelles.

« Vous avez alors, par votre talent et votre
« courage, pris une part décisive aux événe-
« ments qui ont amené la fondation du royaume
« de Belgique. Si le pays depuis lors a été
« heureux et tranquille, si sa prospérité et son
« importance en Europe ont été croissant,
« vous devez éprouver une juste satisfaction à
« reporter votre pensée vers l'époque où vous

d'Anvers. Depuis cette franche réconciliation, M. de Brouckere resta un des amis les plus dévoués de M. Lebeau.

« avez mis la main à cette œuvre historique.

« C'est un grand plaisir pour moi de vous « rappeler aujourd'hui ce souvenir et d'ajouter « que pendant ces vingt-cinq ans, remplis de « tant d'événements divers, vous n'avez cessé « de servir utilement et noblement votre pays « et vous vous êtes toujours montré le même « pour moi, plein de dévouement, d'affection « et de tous les meilleurs sentiments.

« Je fais des vœux bien sincères pour vous, « pour vos fils qui montrent du talent et qui « doivent faire votre bonheur, et je vous prie « de croire aux sentiments affectueux que je « vous ai voués.

« LÉOPOLD. »

Cette lettre honore le souverain qui évoque spontanément, avec des paroles de gratitude et d'affection, les glorieux services rendus au pays par l'un de ses plus éminents citoyens. Et pour celui-ci, pour le ministre patriote de 1831, cette belle lettre du vingt-cinquième anniversaire est un titre imprescriptible à la reconnaissance de la postérité.

XI

M. Lebeau semblait alors doué d'une vigueur nouvelle. Jamais peut-être il ne s'était montré plus actif, plus laborieux. Il ne se contentait point d'écrire ses utiles instructions politiques. Il était plus assidu que jamais à la Chambre des représentants et prenait une part considérable aux débats importants qui marquèrent la session de 1856-1857. Il fut un des plus énergiques et des plus éloquents adversaires du projet de loi sur les établissements de bienfaisance qui, d'après lui, répugnait à l'esprit de modération du pays.

Dans sa huitième et dernière lettre aux électeurs, il a lui-même raconté, et avec un vif intérêt, les incidents qui précédèrent et suivirent la discussion de cette loi. Tout en rendant justice aux vues droites de deux membres du cabinet (MM. Dedecker et Vilain XIIII), il signalait vigoureusement les projets réactionnaires qui étaient favorisés par le haut clergé et ses adeptes. — « On veut, disait-il, revenir, sinon sur la lettre, du moins, et en attendant, sur l'esprit des institutions fondées en 1831. Nous en avons vu les bases attaquées par la cour de Rome, et, à sa suite, par les mandements épiscopaux et les journaux catholiques. » — Il démontrait les dangers croissants de cette réaction, toujours plus audacieuse et plus menaçante.

« Qu'on se demande, poursuivait-il, si en présence d'une réaction qui peut encore grandir, les hommes qui répudient quelques-unes des doctrines nouvelles, comme la négation directe du libéralisme belge, resteraient assez puissants, même unis à la droite comme ils l'ont été en 1848, pour détourner encore les fatales conséquences de ces doctrines. »

Le 9 novembre 1857, le ministère, présidé par M. Dedecker, se retira devant la signification des élections communales. Une administration libé-

rale, formée de nouveau par M. Rogier, prit sa place.

M. Lebeau, qui s'était encore tenu à l'écart, fut nommé, le 12 novembre, ministre d'État.

Il montrait toujours la même assiduité aux séances de la Chambre des représentants ; mais l'affaiblissement de ses forces ne lui permettait plus de prendre une part aussi active aux débats. Il consacrait alors ses loisirs à de longues lectures et à la révision de ses *Souvenirs*, écrits à diverses époques. Il aimait à faire revivre en quelque sorte les premières années de sa vie politique. Et quand il évoquait les grands événements de 1830 et de 1831, il répétait souvent, à ceux mêmes qui y avaient pris la plus grande part, que le sort de la Belgique avait alors dépendu de l'avénement du prince Léopold.

En 1860, le vétéran de 1830, l'ancien ministre du Régent, prit, à l'égard des Hollandais, une attitude qui était de nature à frapper vivement l'attention. Le 28 février, la Chambre des représentants était appelée à se prononcer sur une proposition du gouvernement tendante à modifier la formule du serment jusqu'alors imposé aux conseillers provinciaux et communaux, serment qui comprenait l'exclusion de la maison

d'Orange-Nassau de tout pouvoir en Belgique. M. Lebeau félicita le gouvernement en des termes qui obtinrent les applaudissements de l'assemblée. Il exprima le bonheur qu'il éprouvait en voyant la Belgique effacer ainsi la dernière trace des dissentiments qui avaient existé entre elle et les provinces septentrionales des anciens Pays-Bas, dissentiments qui n'avaient plus de raison d'être et qui avaient fait place aux relations les plus amicales et les plus sympathiques. Il rendit en même temps un brillant hommage à la nation illustrée par Guillaume le Taciturne, l'héroïque défenseur de la liberté de conscience, et par Guillaume III, le restaurateur des libertés de l'Angleterre.

Le 1er août 1862, M. Lebeau, toujours souffrant depuis deux années, parla pour la dernière fois à la Chambre des représentants. Retrouvant tout à coup l'énergie de sa jeunesse, il défendit avec chaleur, avec persistance, les intérêts méconnus de sa ville natale. Ce touchant épisode a été retracé mieux que nous ne pourrions le faire, par un membre de l'administration communale de Huy [1].

« M. Lebeau, dit-il, était sous l'empire d'une

(1) M. Preudhomme, échevin de la ville de Huy.

vive et profonde émotion. On eût dit qu'il avait le pressentiment que ces paroles étaient les dernières qu'il dût prononcer à la Chambre. Après avoir tout fait pour les grands intérêts du pays, il ne voulut pas terminer sa carrière sans avoir donné un dernier témoignage de son dévouement aux intérêts de sa ville natale. M. Lebeau demandait l'exécution complète des travaux de la canalisation de la Meuse depuis Namur jusqu'à Liége. Comprenant l'importance considérable de ce travail d'utilité publique, il mit une insistance particulière à en réclamer l'exécution immédiate. Quatre fois il prit la parole dans cette séance, et l'on dirait que, dans ces discours qui devaient être les derniers de sa carrière parlementaire, il eût voulu se peindre tout entier. Ces discours sont empreints de je ne sais quel sentiment mêlé de tristesse qui fut remarqué de tous ses collègues. Tout son passé politique lui revint à la mémoire. C'était la première fois qu'il l'invoquait au profit de sa ville natale. »

La maladie dont M. Lebeau était atteint faisait des progrès rapides. Cédant à de pressants conseils, il consentit enfin à solliciter un congé de la Chambre pour passer à Cannes l'hiver de 1862-1863. Il revint non point guéri, mais

plutôt empressé à remplir ses devoirs politiques. Malheureusement la maladie était plus forte que sa volonté. Pendant la session de 1863-1864, peut-être serait-il retourné dans des contrées plus clémentes, sans un incident qui lui fit donner une nouvelle preuve d'abnégation.

On sait que les forces des deux opinions se balançaient alors dans la Chambre des représentants. Or le vieux parlementaire refusa de s'éloigner lorsque la droite, par sa retraite, eut voulu réduire la Chambre à l'impuissance. « Les postes étaient comptés, disait son jeune collègue de la députation de Huy [1], aucun ne pouvait être abandonné sans compromettre, momentanément peut-être, la grande cause à laquelle Lebeau avait voué sa vie; il n'hésita pas, il resta. Combien de fois l'avons-nous vu arriver à la Chambre, appuyé sur le bras de l'un de ses collègues, la mort le marquant déjà pour l'une de ses prochaines victimes, le visage souriant et calme, étonné cependant de l'admiration que son héroïque fermeté nous commandait à tous et moins ému de son sacrifice que nous ne l'étions de son abnégation. »

(1) M. le baron de Macar.

Ce fut le dernier service que M. Lebeau put rendre à son pays et à son opinion.

La crise s'étant terminée par le maintien de l'administration libérale et la dissolution de la Chambre des représentants, M. Lebeau, après trente-quatre ans de services publics, annonça l'intention de clore sa carrière politique et de ne plus solliciter le renouvellement de son mandat législatif.

Cette détermination, quoique prévue, fit une grande sensation. Les principaux organes de la presse s'empressèrent de rappeler les services de l'homme d'État qui se condamnait à la retraite. Laissons parler un contemporain du Congrès :

« ... Trois fois M. Lebeau fut à la tête de l'administration du pays, trois fois il y arriva avec une grande mission que son patriotisme s'était imposée et qui fut dignement accomplie.

« Le but de son premier ministère fut la constitution immédiate du gouvernement définitif de la Belgique. Trop de temps avait été perdu en tâtonnements et en tentatives infructueuses. Pour le choix du prince, à qui la couronne serait offerte, le pouvoir s'était arrêté devant ce scrupule honorable, mais qui faillit tout perdre, qu'en cette matière toute initiative et toute

action appartenaient au Congrès seul. M. Lebeau apprécia tout le danger de ces retards et de cette timidité du gouvernement; il comprit que les difficultés que rencontrait la fondation du trône belge ne pouvaient être aplanies que par l'intervention active du ministère. La responsabilité qu'il allait assumer ne le retint pas. Il prit toutes les initiatives, entra de son chef en rapport avec le prince Léopold de Saxe-Cobourg, envoya des commissaires à la conférence de Londres, prépara tout, négocia tout, et, en quelques semaines, l'œuvre de la constitution définitive de la souveraineté belge fut si avancée que le Congrès n'eut plus qu'à adhérer à ce qui avait été fait, pour que la royauté fût fondée et que l'indépendance de la Belgique fût sanctionnée par un acte solennel des cinq grandes puissances de l'Europe. La sûreté de coup d'œil avec laquelle, dans une situation si compromise, M. Lebeau jugea ce qu'il y avait à faire, la promptitude et l'énergie avec lesquelles il l'accomplit, seront son éternel honneur. Il a été donné à peu d'hommes d'État d'exécuter aussi heureusement d'aussi grandes choses pour leur pays. Et ces choses se faisaient, comme presque tous les actes du premier ministère de M. Lebeau, en dépit de toutes les difficultés d'une

époque de révolution, en dépit des défiances, des jalousies, de la mobilité et de l'extrême inexpérience des esprits, sous le feu de l'opposition la plus violente. Il est difficile de juger par ce qui se passe dans des temps ordinaires de ce qu'il faut de vigueur morale à celui qui, au sortir d'une révolution, sans autre mobile que sa conscience et son patriotisme, se met le premier en travers des passions populaires et essaie de faire passer les esprits de l'agitation au calme, de la témérité fébrile qui renverse à la prudence qui réédifie. De tels efforts consument à l'avance une partie des forces du reste de la vie, quand la vie elle-même ne s'y brise pas.

« Le second ministère de M. Lebeau, sans avoir une mission aussi élevée que le premier, se prescrivit encore un grand but. Ce fut pour amener la délivrance du sol national, l'évacuation de la citadelle d'Anvers, toujours occupée par les troupes hollandaises, que cette administration se forma. A la suite des négociations dont il avait été chargé en Angleterre pour la démolition de quelques-unes de nos forteresses, le général Goblet avait rapporté de Londres la conviction que la Belgique, pour amener l'évacuation d'Anvers, avait à prendre une attitude

plus décidée que celle qu'elle avait gardée jusqu'alors, qu'il convenait de déclarer qu'elle allait elle-même reprendre les armes pour expulser par ses propres forces les troupes hollandaises, si les puissances ne se décidaient à exécuter leurs engagements. Cette politique, agréée par la Couronne, parut trop hardie au ministre des affaires étrangères, M. de Muelenaere, et à ses collègues. Plutôt que de s'y associer, ils se retirèrent du pouvoir. M. Lebeau et son ami, M. Rogier, que, pour la première fois, il introduisit au ministère, comprirent, au contraire, que cette hardiesse apparente était devenue indispensable et ne présentait pas de danger réel pour le salut du pays. On sait de quelle manière éclatante les événements justifièrent leur sagacité et avec quel bonheur fut atteint le but en vue duquel ils étaient entrés au pouvoir.

« Ce fut dans des conditions et avec des vues toutes différentes que naquit la troisième administration de M. Lebeau. Cette fois la paix était conclue avec la Hollande. A l'intérieur, les passions révolutionnaires étaient éteintes. M. de Theux occupait deux ministères à la fois, les affaires étrangères et l'intérieur; la droite, après s'être introduite au pouvoir, au nom de l'union

des deux partis, y dominait seule, l'opinion libérale était dédaignée. « Nous sommes des millions, lui disait-on, vous êtes mille. » Aux élections, les libéraux les plus modérés, MM. Hippolyte Vilain XIIII, Kaufman, Van Praet, Marcellis, etc., n'obtenaient pas l'appui du ministère, se voyaient même combattus par lui. On ne nommait plus que des hommes de l'opinion catholique aux commissariats d'arrondissement et aux gouvernements de province. De fait, l'union était abandonnée par le pouvoir, quoiqu'il s'en prétendît toujours le représentant et se gardât bien d'avouer la rupture.

« La mission du troisième ministère de M. Lebeau fut de relever l'opinion libérale de l'infériorité à laquelle on la condamnait. La composition des Chambres n'offrait pas au cabinet une grande sécurité; mais en gouvernant avec beaucoup de prudence et de modération, il avait l'espoir ou d'atteindre des élections favorables, ou, s'il succombait, de puiser dans l'effet moral d'une opposition violente et non motivée, une force toute nouvelle pour le développement ultérieur de l'opinion libérale. La Chambre des représentants aurait peut-être fait réussir la première de ces alternatives; le Sénat réalisa la seconde. Le cabinet de M Lebeau tomba en

faisant admirablement ressortir la violence et l'injustice de ses agresseurs. Dès ce moment, la rupture de l'union fut reconnue et définitive. L'opinion libérale fut constituée. La chute du ministère en assurait le progrès mieux que ne l'eût fait son maintien au pouvoir.

« Résumer, comme nous venons de le faire, la portée des trois ministères de M. Lebeau, c'est indiquer les traits dominants de sa vie politique. Ses principes de gouvernement intérieur et son talent oratoire achèvent de la caractériser.

« Les principes de politique intérieure de M. Lebeau n'ont jamais varié pendant et après l'union des libéraux et des catholiques; au pouvoir et dans l'opposition, il sont toujours restés les mêmes : c'est ce libéralisme sage, réfléchi, essentiellement belge, cette politique progressive, pratique, gouvernementale, sous l'inspiration ou avec le concours de laquelle s'est fait, depuis 1830, tout ce que la Belgique a vu s'accomplir dans son sein de fécond et de durable. Au pouvoir, M. Lebeau n'a jamais méconnu les véritables intérêts de la liberté; dans l'opposition, il n'a jamais oublié les nécessités du pouvoir. Faire leur part à la liberté et au pouvoir, sans faiblesse pour aucune exagéra-

tion, sans condescendance pour aucun entraînement, a toujours été sa devise. Au plus fort de l'opposition que, jeune encore, il faisait dans la presse liégeoise au gouvernement des Pays-Bas, il publia un livre sur le pouvoir royal, où toutes les questions concernant les limites de ce pouvoir sont traitées avec un esprit complétement dégagé des préventions de la lutte et avec la plus rare impartialité. .

« Au rebours des natures vulgaires, celle de M. Lebeau l'attire involontairement du côté où la force n'est pas. Il s'inquiète pour la liberté quand le pouvoir est le plus fort, et se préoccupe du pouvoir quand la liberté triomphe. Lorsqu'il voit leurs droits méconnus ou leurs garanties insuffisantes, il combat pour les catholiques avec une chaleureuse sympathie. Il s'en sépare quand leur parti se croit appelé à la domination. S'il y avait eu quelque fondement raisonnable aux plaintes que les catholiques, depuis quelque temps, exhalent chaque jour sur la prétendue violation de leurs libertés, il y a longtemps que M. Lebeau ne figurerait plus dans le parti opposé. Rien ne l'aurait retenu. Mille fois il aurait renoncé à son mandat plutôt que de ne pas se retrouver du côté des opprimés.

« Le talent oratoire de M. Lebeau ne tarda

pas longtemps à se faire jour au Congrès. Il s'y montra sous un aspect tout autre qu'au barreau. Chaque jour il y prenait un plus grand essor et finit par s'élever à une admirable hauteur. On peut dire qu'à M. Lebeau appartient l'honneur d'avoir fondé l'éloquence parlementaire en Belgique. Car c'est de lui, c'est de ses brillantes improvisations du Congrès que datent, dans nos assemblées délibérantes, les effets les plus émouvants de la parole et le caractère élevé des débats politiques. L'impression de son discours sur le traité des *Dix-huit articles* fut une des plus profondes dont les annales de la tribune aient gardé le souvenir. A l'élévation de la pensée se joint chez M. Lebeau la verve et le mordant de la dialectique. Parfois, il est vrai, la rapidité de la conception et l'abondance des idées ne lui permettent pas de donner à ses discours un ordre minutieux et d'en équilibrer exactement toutes les parties. Mais toujours élégant et toujours naturel, son style, d'une limpidité extrême, est sans cesse relevé par la vivacité du tour, par l'éclat et le relief de l'expression. Il excelle à résumer en quelques mots vifs, en une phrase saisissante et pittoresque, l'observation qu'il veut produire, l'objection ou le système qu'il combat, parfois même une

situation entière. Ces pointes acérées de ses discours sont terribles pour ses adversaires. Il ne leur ménage pas le sarcasme; et cependant jamais orateur politique n'eut moins de haine ou de rancune même envers ceux qui le combattaient avec le plus d'amertume. Personne n'éprouva plus que lui le besoin d'estimer ses adversaires, nous dirions presque celui de les aimer, tant la divergence des opinions l'irrite peu et lui semble naturelle; tant il y a de bienveillance dans son cœur et d'impartialité dans son esprit.

« M. Lebeau a pratiqué sans effort le genre de vertu le plus difficile aux ministres de tous les temps et de tous les pays, il a pu voir sans humeur comme sans envie d'autres que lui à la tête des affaires; bien plus, il les a soutenus avec autant de chaleur et de zèle que s'il ne s'était jamais souvenu que lui aussi avait droit à une position qu'il avait occupée avec tant d'éclat. De toutes les preuves de désintéressement dont sa vie politique est remplie, celle-ci est peut-être la plus exceptionnelle, pour ne pas dire la plus héroïque.

« Le Congrès a été le théâtre le plus favorable au mérite politique et au talent oratoire de M. Lebeau. Il lui fallait, pour prendre son élan

et se montrer dans tout son jour, des situations fortes, des adversaires passionnés à combattre, des difficultés périlleuses à affronter, une grave responsabilité à encourir, du courage à déployer. Dans les circonstances ordinaires ou dans les discussions de détail, sa parole reste toujours nette, spirituelle, piquante; mais qui ne l'eût entendu que là aurait à peine soupçonné, derrière ces armes d'escarmouche, la formidable artillerie qui se tenait en réserve pour le jour des grands combats.

« M. Lebeau, qui a ouvert en Belgique la carrière des hommes d'État et celle des grands orateurs, laisse à ceux qui le suivront dans cette double voie un exemple plus précieux encore que celui du talent oratoire et de l'intelligence gouvernementale, l'exemple de l'honnêteté politique et du désintéressement. Le souci de ses propres intérêts, la peur d'une impopularité non méritée, le culte de la force du jour, la préoccupation des passions dominantes, toutes ces séductions des âmes vulgaires qui les entraînent sur une pente où elles descendent si bien, ont été sans prise sur lui. Au pouvoir et hors du pouvoir, il est resté l'homme de ses principes; aucune vue personnelle ne les a jamais fait fléchir..... »

XII

M. Lebeau s'était retiré à Huy, sa ville natale, sur les bords industrieux et pittoresques de la Meuse.

Le 24 juillet 1864, l'Association libérale de Huy reçut communication de la lettre par laquelle M. Lebeau annonçait que l'état de sa santé ne lui permettait plus d'accepter le renouvellement de son mandat législatif. Aussitôt l'assemblée résolut de déférer à son ancien représentant le titre de président d'honneur à vie de l'Association. Le 7 août, le diplôme lui

fut remis avec solennité, et en présence d'une foule de citoyens. Un ancien ami de M. Lebeau, un ancien bourgmestre de Huy, M. Chapelle, fut l'organe de l'Association. « .... En vous, Monsieur Lebeau, dit-il, l'Association a eu à cœur d'honorer le glorieux vétéran de 1830, l'homme d'État qui, s'inspirant alors d'une grande pensée, l'abritant sous l'autorité de son talent, a le plus puissamment contribué, au milieu des débris épars que la révolution avait jetés sur notre sol, à élever le magnifique édifice constitutionnel auquel nous devons trente-quatre années de paix, de prospérité et de grandeur. C'est une dette de cœur qu'elle a tenu à vous payer pour vos services passés. »

M. Lebeau avait préparé un discours pour remercier ses concitoyens de leurs constantes et affectueuses sympathies. Ce discours fut lu par un membre de sa famille. Le vétéran parlementaire disait en terminant : « Si quelque chose pouvait adoucir ce qu'a toujours de pénible une séparation comme celle à laquelle je me résigne, c'est, après vos témoignages de sympathie et votre approbation de ma conduite politique, le choix si heureux de vos candidats, dans lesquels je me plais à voir de jeunes et vigoureux défenseurs de cette politique libérale

qui est la vôtre, et que je crois avoir toujours loyalement pratiquée. »

M. Lebeau, qui ne pouvait se faire illusion sur son état, était donc venu se recueillir à Huy, voulant, comme on l'a dit, que le lieu de sa naissance fût également celui de sa tombe.

On rapporte que, quelque temps avant sa mort, il reçut la visite d'un prêtre distingué du diocèse de Namur, avec lequel il avait eu souvent des rapports affectueux. Il ne nous appartient point de scruter des sentiments qui sont du ressort intime de la conscience. Mais nous pouvons proclamer hautement que, jusqu'à son dernier souffle, M. Lebeau resta fidèle aux convictions de toute sa vie, aux doctrines pour lesquelles il avait combattu pendant plus de quarante années.

Ce fondateur de la monarchie belge, ce grand patriote, ce puissant orateur s'éteignit paisiblement le 19 mars 1865, dans la soixante-douzième année de son âge.

La Chambre des représentants, où M. Lebeau avait siégé sans interruption pendant trente-trois ans, montra une émotion profonde, une affliction sincère lorsqu'elle apprit la mort d'un des plus illustres citoyens de la Belgique.

Deux députés appartenant à des opinions

différentes, MM. B. Dumortier et H. de Brouckere, qui, en 1833, avaient voté l'un et l'autre pour la mise en accusation de M. Lebeau, rappelèrent successivement les services rendus à la patrie par leur regretté collègue.

M. Dumortier retraça brièvement, d'une voix émue et éloquente, la carrière de M. Lebeau comme publiciste, comme ministre, comme législateur.

« Peu de personnes en Belgique, poursuivit-il, ont rempli un rôle si grand, peu de personnes en Belgique ont tant contribué à fonder notre existence nationale. Et moi qui siégeais dans des rangs opposés aux siens, j'ai déploré son départ, quand il prit le parti de la retraite; et maintenant je déplore amèrement la mort qui est venue nous l'enlever. La perte des hommes de 1830 est une calamité publique, car les révolutions ne se consolident et ne prennent leur consistance que par les principes qui les ont amenées et par les hommes qui ont fait triompher ces principes. Messieurs, honneur et respect à ces hommes qui ont constitué notre indépendance nationale, à ces hommes qui restent comme les derniers vestiges d'une grande époque et dont nous devons nous efforcer de nous rapprocher le plus possible. Je déplore donc

profondément la perte de M. Joseph Lebeau ; et tous, sans distinction d'opinion, nous nous associons à ce sentiment. »

Puis M. H. de Brouckere se leva et s'exprima en des termes également touchants :

« Je m'associe, Messieurs, à tout ce qu'a dit, et si bien dit, l'honorable M. Dumortier, et des éminents services et des qualités tout à fait remarquables de l'honorable M. Lebeau. Il l'a apprécié comme homme politique ; qu'il me soit permis de dire deux mots de l'homme privé. Tous ceux qui ont connu M. Lebeau savent qu'il était le meilleur des hommes. Dans toute son existence qui, pendant quelques années, a été si agitée, si troublée, M. Lebeau est resté invariablement fidèle à tous ses amis. M. Lebeau a fait mieux ; il n'a, à aucune époque, conservé la moindre rancune contre ceux qui avaient été ses adversaires, et lorsqu'on lui parlait du temps où il avait à subir ici des luttes si orageuses, il ne comprenait pas comment on pouvait se souvenir du mal qu'on lui avait fait, tant il l'avait oublié lui-même. Comme l'honorable M. Dumortier, j'ai été pendant quelques années un des adversaires politiques de l'honorable M. Lebeau, en ce qui concernait la question extérieure, celle qui absorbait toute notre attention jusqu'en 1839.

Eh bien, qu'il me soit permis de le dire, j'ai eu plus d'une fois des regrets de la manière acerbe dont mes amis politiques de cette époque et moi nous l'avions attaqué. L'honorable M. Lebeau seul ne s'en souvenait plus. Il avait la même amitié pour ses anciens adversaires que pour ses amis de toute époque. J'en appelle à tous les membres de cette Chambre qui ont eu des relations particulières avec l'honorable M. Lebeau, et ils affirmeront la vérité de ce que je viens de dire. C'est donc, Messieurs, un véritable deuil pour toute la Chambre, et, je puis le dire, un deuil pour tout le pays que la mort d'un homme qui a rendu les plus éminents services, qui, dans toutes les occasions, a montré les plus brillantes qualités, dont la probité et l'intégrité n'ont jamais fait l'objet d'un doute pour personne, et qui, à la fin de sa carrière, ne comptait plus que des amis. »

La Chambre décida qu'elle ne tiendrait pas séance le 22, en mémoire de M. Lebeau.

Les obsèques de l'illustre homme d'État eurent lieu à Huy, ce jour-là, en présence d'un grand nombre de ses anciens collègues et devant une foule immense qui, dans son recueillement, laissait voir aussi une émotion profonde.

Le 24, la Chambre des représentants décida encore que l'image de M. Lebeau serait placée

dans la galerie des personnages politiques ouverte au palais de la Nation. Quelques jours après, l'administration communale de Huy prit l'initiative d'une souscription publique à l'effet de recueillir les sommes nécessaires pour l'érection d'un monument à la mémoire de M. Lebeau, dans sa ville natale. Le Roi s'empressa de s'associer à ce témoignage de gratitude nationale.

CONCLUSION.

La biographie qu'on vient de lire justifie, sans aucun doute, le magnifique témoignage rendu, en 1856, par le roi Léopold à son ancien ministre. « Vous avez pris une part décisive aux événements qui ont amené la fondation du royaume de Belgique. — Vous n'avez cessé de servir utilement et noblement votre pays. »

Oui, pendant plus de quarante ans, M. Lebeau s'est dévoué à sa patrie.

Ministre du régent de la Belgique, il sut, aux applaudissements de l'Europe libérale, faire

aboutir la révolution de septembre 1830. Il eut l'impérissable gloire de constituer l'indépendance de son pays et d'affermir ses libertés. Il eut le suprême honneur de désigner aux suffrages du Congrès national le prince, sous lequel notre patrie devait, après tant d'épreuves, jouir de la plus éclatante prospérité. Et non-seulement il sut obtenir l'adhésion du prince qui seul convenait à la Belgique, mais, par son courage et son énergie, il fit tomber les obstacles qui s'opposaient à l'avénement du premier roi des Belges.

Trouvera-t-on, dans l'histoire contemporaine, un homme d'État qui ait accompli de plus grandes choses?

Toutefois, ne rabaissons personne. Honneur à vous, Casimir Périer, le second fondateur de la monarchie de juillet; à vous, vénérable lord Grey, émancipateur de la classe moyenne, et à vous aussi, lord John Russell, le vaillant auxiliaire du noble chef des réformistes! Honneur à O'Connell, l'infatigable défenseur des catholiques! Honneur à Richard Cobden et à Robert Peel, qui ont su mériter les bénédictions des classes laborieuses! Honneur encore à vous, lord Palmerston, illustre adversaire de l'absolutisme, et à vous, comte Cavour, le grand Italien! Mais

gloire aussi au citoyen qui, avec la loyauté et le désintéressement d'un Washington, attacha son nom à la fondation du royaume de Belgique!

Certes, le Congrès belge de 1830 contenait d'autres individualités remarquables. Mais peut-être eût-on vainement cherché l'homme qui aurait pu suppléer M. Lebeau, après l'insuccès de la candidature du duc de Nemours. Il ne suffisait pas d'avoir une haute intelligence ou d'être un brillant orateur. Pour réussir, il fallait être à la fois homme d'État et orateur; il fallait exercer déjà une grande influence sur une partie de l'assemblée; il fallait non-seulement du dévouement, mais aussi de l'audace sans témérité, puis un certain optimisme, c'est-à-dire, une confiance absolue dans les nouvelles destinées du pays. Or M. Lebeau seul peut-être réunissait, au plus haut degré, ces grandes et diverses qualités. Il était vraiment l'homme de la situation.

L'œuvre accomplie, il se retire modestement de la scène. Mais ce n'est pas pour longtemps. La Belgique ayant été attaquée à l'improviste par des forces supérieures, il n'hésite point un moment à donner de nouvelles preuves de son dévouement intelligent et courageux.

Comment donc ce grand citoyen a-t-il rencontré d'abord tant d'inimitiés?

C'est qu'on ne lui pardonnait point sa conduite dans la question extérieure.

La plupart des patriotes belges étaient offusqués de l'intervention des cinq grandes puissances et s'irritaient contre tous ceux qui ne prétendaient point s'affranchir de cette tutelle.

Or c'est cette intervention qui a sauvé la révolution belge de 1830.

Dès le premier moment ce fut un grand fait qui, de nos jours, serait mieux compris par l'opinion publique : on dirait que les grandes puissances ont reconnu les Belges comme *belligérants*, qu'elles leur en ont attribué les droits et qu'elles ont traité avec eux comme tels.

C'est ce que les Polonais n'ont pu obtenir ni en 1862 ni même en 1830.

La grande erreur des patriotes belges était de croire que la Belgique, détachée des Pays-Bas, pouvait se constituer ou se reconstituer par elle-même et se faire une place dans le monde politique.

Mais quelques hommes, plus perspicaces, M. Lebeau était du nombre, comprirent que les cinq grandes puissances, en se réunissant en conférence pour traiter avec la Belgique, avaient fait une grande avance à la révolution, même une grande concession.

Pouvait-on d'ailleurs comparer la conférence de Londres aux congrès absolutistes et répressifs de Troppau, de Vérone, de Laybach ?

Non.

Pour la première fois, une conférence européenne générale se réunissait dans le dessein de consacrer le résultat d'une révolution.

La conférence de Londres pour les affaires belges a été la première conférence libérale.

L'Autriche et la Prusse, qui avaient refusé de prendre part à la conférence pour la Grèce, prirent part à celle-ci.

Les Belges protestèrent contre l'intervention des puissances, et cette intervention sauva la révolution, tandis que le roi Guillaume Ier, à la prière duquel la Conférence s'était réunie, perdit les deux tiers de son royaume. Une fausse confiance dans les grandes puissances fut la cause de son erreur. Quand il s'en est aperçu, il ne pouvait plus se dégager.

Mais, dira-t-on, il n'est pas moins vrai que cette même conférence, en prononçant la séparation de la Belgique et de la Hollande, s'est montrée partiale ; elle a mutilé deux provinces au détriment de la Belgique et à l'avantage du roi Guillaume Ier. Certes, il faudra toujours regretter que les vœux des Belges n'aient

pu être exaucés. Mais gardons-nous toutefois de dénaturer les actes diplomatiques auxquels M. Lebeau a cru devoir s'associer avec ses amis.

Un écrivain français a démontré que l'intérêt de la Belgique triompha de celui de la Hollande dans la plupart des transactions qui s'échelonnèrent durant la période comprise entre la convention du 26 juin 1831 et l'acte définitif signé le 19 avril 1839.

« Ceci, dit-il, a pu être méconnu dans l'ardeur et l'iniquité des luttes parlementaires, mais la vérité a pu être acquise à l'histoire. Les Belges se sont plaints beaucoup, c'était peut-être leur droit; nos tribuns leur ont toujours donné raison, c'était certainement leur métier; mais, en dernière analyse, sur quelles bases s'est opérée la dissolution de cette communauté, qui soulevait tant de problèmes? Quel a été le résultat définitif de l'intérêt si chaleureux témoigné à la maison de Nassau par les principales dynasties de l'Europe? La Hollande, à laquelle les anciennes provinces autrichiennes des Pays-Bas avaient été attribuées en 1814, en échange de ses plus florissantes colonies, a perdu la totalité de ce riche territoire, et, relativement à l'état territorial existant en 1790, elle n'a reçu que quelques accroissements sans

importance dans le Limbourg. La Belgique a conservé la majeure partie du Luxembourg, province de la confédération germanique attribuée, en 1815, à la maison de Nassau, à titre de souveraineté particulière, en échange des quatre principautés nassauviennes cédées à la Prusse. Elle a obtenu de plus l'ancienne principauté ecclésiastique de Liége, à laquelle elle n'avait aucun droit, en partant de l'état antérieur à la révolution française. Enfin, pour prix de l'acquittement d'une portion de la dette hollandaise, la Belgique a reçu, sur le territoire et sur les eaux intérieures de la Hollande et dans ses colonies, des droits destinés à maintenir à son profit une grande partie des avantages attachés pour elle à l'établissement de l'ancien royaume des Pays-Bas. — A qui donc est demeuré le succès dans le cours de ces laborieuses négociations, interrompues par l'invasion hollandaise et l'anéantissement de presque toutes les forces militaires de la Belgique ? Quoique ce pays, brusquement surpris par l'ennemi, n'ait dû son salut qu'à l'entrée d'une armée française, décidée et accomplie en vingt-quatre heures ; quoique depuis cette funeste journée il ait vécu sous les perpétuelles menaces de la Hollande et sous la protection de nos baïonnettes, a-t-il,

dans la conférence de Londres, vu disparaître ses avantages dans la proportion de ses échecs? Que l'on compare les *bases de séparation* des 20 et 27 janvier 1831, acceptées sans observation par M. Laffite, et le traité du 15 novembre 1831, négocié sous l'administration de M. Casimir Périer, et l'on verra tout ce que la Belgique avait gagné, malgré les malheurs de ses armes et les imprudences de sa tribune, par le persistant patronage du pouvoir énergique et réparateur qui, au mois d'août 1831, lançait une armée en Belgique, sans consulter ses alliés, et qui la renvoyait l'année suivante pour opérer le siége d'Anvers. Accuser d'impuissance le cabinet qui assura à la Belgique une situation assez favorable pour que la Hollande persistât sept années à refuser d'accéder aux *Vingt-quatre articles*, et pour qu'elle ne s'y décidât, en 1838, que sous le coup d'une ruine imminente, c'est assurément faire preuve ou de beaucoup de mauvaise foi, ou de beaucoup d'ignorance [1]. »

Pourrait-on mieux justifier les grands actes diplomatiques, les actes décisifs qui furent ou provoqués ou approuvés par M. Lebeau ?

(1) *La Monarchie de 1830*, 1re partie, par L. DE CARNÉ, dans la *Revue des Deux Mondes*, XXIIIe année, t. 1er.

Dans les questions intérieures, il ne franchit jamais les limites du libéralisme modéré, ni lorsqu'il était au pouvoir, ni lorsqu'il appartenait à l'opposition. C'était, avant tout, un esprit conciliant, transactionnel, dirons-nous, mais jamais arriéré. Il se défiait pourtant de certaines expériences, qu'il jugeait inopportunes, et n'accordait qu'une approbation discrète à certaines réformes, qu'il trouvait prématurées.

Pour mieux dire, il subordonnait tout à la conservation d'une Belgique indépendante et libre.

Lorsque Robert Peel quitta le pouvoir, le 29 juin 1846, ce grand ministre dit à la Chambre des communes : « Il se peut que mon nom soit quelquefois prononcé avec reconnaissance dans la demeure de ceux qui sont obligés de travailler, de gagner leur pain à la sueur de leur front.» Avant de fermer les yeux, Joseph Lebeau aurait pu dire également : « Mon nom ne sera pas oublié par les Belges. Peut-être même sera-t-il prononcé avec gratitude, non-seulement par les contemporains qui se souviennent des rudes labeurs de 1831, mais aussi par nos descendants, par tous ceux qui sauront maintenir une Belgique libre et heureuse. »

BRUXELLES, EMM. DEVROYE, IMPRIMEUR DU ROI.